

Université de Montréal

La gestion des loisirs publics à Montréal: l'exemple du parc de
l'île Sainte-Hélène, 1874-1914

par
Josée Desharnais

Département d'histoire
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès arts (M.A.)

décembre, 1998

©Josée Desharnais, 1998



D

7

US4

1999

no. 015



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé:

La gestion des loisirs publics à Montréal: l'exemple du parc de
l'île Sainte-Hélène, 1874-1914

présenté par:

Josée Desharnais

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes:

Jacques Paillard
Michèle Dagenais
Denyse Baillargeon

Mémoire accepté le : ...25-02-99.....

SOMMAIRE

À la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, les loisirs urbains deviennent de plus en plus populaires et accessibles à la population. Les administrations municipales vont contribuer à ce développement en créant et en gérant des endroits de récréation publics. Au cours de cette période, les grands parcs, lieux par excellence de repos et d'amusement pour les habitants des villes, sont érigés. Le but de cette étude est d'analyser la façon dont une ville administre ces endroits de loisirs publics. Pour y parvenir, nous avons choisi d'étudier un parc public de Montréal: celui de l'île Sainte-Hélène. Ce dernier est ouvert à la population montréalaise à partir de 1874.

Deux questions principales nous ont guidée dans ce travail. D'abord, nous avons cherché à cerner la façon dont une municipalité gère un parc public: ce qui l'incite à en créer, l'importance qu'elle lui accorde dans ses priorités et à qui elle en confie la direction. Puis, étant donné qu'un parc municipal est, par définition, un endroit public, puisque géré à partir de fonds publics, nous nous sommes demandée s'il était fréquenté par toutes les classes sociales et groupes ethniques ou bien si certains parcs étaient réservés à chacun de ces groupes sociaux.

Nous avons retenu trois hypothèses. Nous postulons d'abord que les raisons qui ont incité le Conseil municipal à transformer l'île en parc sont nombreuses et que son acquisition ne résulte pas d'un seul facteur. Le plus important est que la Ville de Montréal a sans doute agi sous les pressions sociales et les demandes incessantes de la

population afin qu'il y ait un parc public à cet endroit. Ensuite, nous affirmons que la Ville de Montréal, par le biais de la Commission des parcs et traverses à qui elle avait confié la gestion de l'île Sainte-Hélène, a manifesté un intérêt mitigé envers ce parc. Enfin, nous avançons que le parc de l'île Sainte-Hélène est principalement un lieu pour la classe ouvrière et francophone de Montréal.

Pour répondre à ces questions, nous avons surtout utilisé le fonds de la Commission des parcs et traverses des Archives de la Ville de Montréal. Il contient toutes les informations relatives à la gestion, à l'aménagement et à la fréquentation du parc de l'île Sainte-Hélène regroupées dans des rapports, des dossiers et de la correspondance. Pour compléter ces données, nous avons eu recours aux procès verbaux du Conseil municipal et aux journaux.

Nous en avons conclu que les échevins se sont peu intéressés à l'île Sainte-Hélène, ce dont témoigne entre autres l'aménagement sommaire qui y a été fait. De fait, pratiquement aucune amélioration n'y a été effectuée pendant quarante ans. Pourtant, ce parc a joué un rôle important dans la vie politique locale, en ce qu'il a constitué l'aboutissement d'une forme de compromis entre les divers membres du Conseil municipal. En effet, la création du mont Royal dans l'Ouest, quelques années auparavant, avait suscité diverses tensions. Certains désiraient qu'un autre parc, davantage dans l'Est, puisse être accessible à la classe ouvrière. La Ville a répondu à cette demande en créant le parc de l'île Sainte-Hélène dont les installations temporaires, les types d'amusements ainsi que les nombreux pique-niques attestent du caractère populaire qu'on a voulu y donner. Ce mémoire éclaire ainsi le processus, encore peu étudié, suivant lequel les municipalités s'engagent dans le domaine des loisirs populaires au tournant du XXe siècle.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	iii
TABLE DES MATIÈRES.....	v
LISTE DES FIGURES.....	viii
LISTE DES TABLEAUX.....	ix
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	x
REMERCIEMENTS.....	xi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I: BILAN HISTORIOGRAPHIQUE, SOURCES ET MÉTHODOLOGIE.....	4
1.1 Historiographie.....	4
1.1.1 État de la recherche sur les loisirs en milieu urbain à Montréal.....	4
1.1.2 Les parcs publics de Montréal et d'ailleurs.....	12
1.2 La gestion municipale et les loisirs publics: problématique et hypothèses de travail sur le parc de l'île Sainte-Hélène.....	17
1.3 Sources et méthodologie.....	20
CHAPITRE II: LE DÉVELOPPEMENT DU PARC DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE.....	25
2.1 Le développement des parcs à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle en Amérique du Nord.....	25
2.1.1 Les grands parcs.....	25
2.1.2 Les autres types de parcs.....	29

2.2 Le réseau des parcs montréalais à la veille de l'acquisition de l'île.....	31
2.3 Structures administratives de la Ville pour gérer les parcs et surtout celui de l'île Sainte-Hélène.....	33
2.4 L'île Sainte-Hélène avant sa transformation en parc.....	40
2.5 L'achat de l'île par la Ville de Montréal.....	42
2.5.1 Le choix de l'île Sainte-Hélène comme parc public.....	42
2.5.2 Les négociations entourant l'achat de l'île.....	44
2.5.3 Position de la population et des divers intervenants.....	49
2.6 Conclusion.....	50
CHAPITRE III: LA GESTION DU PARC DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE.....	52
3.1 L'aménagement et les travaux effectués.....	53
3.2 Les privilèges accordés aux différents intervenants sur l'île.....	63
3.2.1 L'attribution des contrats.....	63
3.2.2 Les premières années (1874-1884).....	67
3.2.3 Arcade Dépatie et la Compagnie de Navigation du Richelieu et Ontario: les années difficiles (1885-1904).....	69
3.2.4 J. Langlois et J.A. Lamarre: le monopole des privilèges (1905-1915).....	72
3.3 Les grands projets.....	74
3.3.1 Les expositions universelles (1896 et 1905-1906).....	75
3.3.2 Le train autour de l'île.....	77
3.3.3 Le «Coney Island» montréalais.....	78
3.4 Conclusion.....	80

CHAPITRE IV: LES USAGES ET LES USAGERS DU PARC.....	82
4.1 Les employés de la Ville.....	82
4.1.1 Les surintendants et les gouverneurs de l'île.....	82
4.1.2 Les gardiens et la force policière.....	87
4.2 L'île Sainte-Hélène: un parc populaire ou élitiste ?.....	90
4.2.1 Les usagers.....	90
4.2.2 Les pique-niques.....	93
4.2.3 Les amusements.....	99
4.3 Conclusion.....	101
CONCLUSION.....	102
APPENDICE A LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES PARCS ET TRAVERSES, 1875-1909.....	106
APPENDICE B LISTE DES PRINCIPAUX ORDRES EN CONSEIL CONCERNANT LA VENTE DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE.....	109
APPENDICE C NOMS DE CEUX QUI ONT OBTENU LES PRIVILÈGES DE VENDRE DES RAFRAÎCHISSEMENTS ET D'EXPLOITER DES JEUX DANS L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE ENTRE 1874 ET 1915.....	111
APPENDICE D NOMS DE CEUX QUI ONT OBTENU LE PRIVILÈGE DE FAIRE LE TRANSPORT DES PASSAGERS DANS L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE ENTRE 1874 ET 1915.....	112
BIBLIOGRAPHIE.....	113

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Carte de l'île Sainte-Hélène en 1876.....	58
Figure 2	Plan d'aménagement de l'île.....	60
Figure 3	La traversée sur les glaces en train vers 1882.....	66
Figure 4	Débarcadère de l'île Sainte-Hélène vers 1876.....	66
Figure 5	Illustration d'un «Coney Island» sur l'île Sainte-Hélène.....	81
Figure 6	Wilfrid Birtz Desmarteau, gouverneur de l'île, 1889-1909.....	86
Figure 7	Alfred Dubois et le corps de police	86
Figure 8	Pique-nique à l'île Sainte-Hélène.....	97
Figure 9	Célébrations des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste.....	97
Figure 10	Parc d'amusements vers 1876.....	97
Figure 11	Le premier pique-nique à l'île Sainte-Hélène.....	98

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I	Crédits requis pour l'administration et les travaux permanents sur l'île Sainte-Hélène et le mont Royal entre 1901 et 1906.....	56
-----------	---	----

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CNRO	Compagnie de Navigation du Richelieu et Ontario
CPT	Commission des parcs et traverses
FCPT	Fonds de la Commission des parcs et traverses
FSG	Fonds du Service du greffe
GAVM	Gestion des Archives de la Ville de Montréal
PV	Procès verbaux
VM	Ville de Montréal

REMERCIEMENTS

Je n'aurais pas pu réaliser une telle recherche sans le soutien de plusieurs personnes. D'abord, mes remerciements s'adressent à ma directrice de maîtrise, Michèle Dagenais, qui a su m'encourager dans les moments difficiles. Je tiens à souligner la patience dont elle a fait preuve à mon égard. De plus, ses conseils ont toujours été très judicieux. Je souhaite également remercier les archivistes de la Ville de Montréal pour les nombreuses démarches qu'ils ont faites afin que je puisse obtenir tous les renseignements que je désirais.

Mes amis ont été d'un très grand secours durant les deux dernières années. Je remercie mon copain Guillaume, qui, par son support moral et affectif, de même que par l'attention minutieuse qu'il a accordée à la correction de mes brouillons, m'a aidée grandement. Je témoigne aussi ma gratitude envers sa mère, Madeleine, ainsi qu'à ma tante Pierrette, qui ont lu ce mémoire et qui y ont apporté des remarques pertinentes. Je tiens à remercier Marie-France, Ani-Pier, Martine et surtout Stéphane de leur soutien.

Enfin, je ne peux oublier mes parents qui m'ont toujours soutenue au cours de mes nombreuses années d'études. Sans leurs encouragements, je ne me serais jamais autant surpassée. Par conséquent, je leur dédie ce mémoire.

INTRODUCTION

C'est en tant qu'assistante de recherche dans un projet traitant des parcs publics à Montréal et Toronto que nous avons été sensibilisée à cette question. Il nous est alors apparu que très peu de travaux avaient traité de la participation des villes dans l'élaboration, le développement et la gérance des parcs publics alors qu'elles en ont été les principales intervenantes. Nous savons par l'étude de Galen Craz, entre autres, que dans la deuxième moitié du XIXe siècle de grands parcs publics sont créés sous la gouverne des municipalités pour répondre à divers besoins et intérêts des habitants des villes. Montréal n'y fait pas exception, car elle connaît à l'époque une fulgurante croissance économique et démographique qui l'incite à aménager des parcs pour que les Montréalais puissent s'y récréer et s'y reposer.

Dans ce mémoire, nous avons cherché à comprendre comment une Ville s'occupe des loisirs sur son territoire en étudiant sous différents angles un grand parc de Montréal. Pour ce faire, nous avons choisi celui de l'île Sainte-Hélène: un des parcs de Montréal parmi les plus importants qui a très peu fait l'objet de recherche. Notre travail porte sur la période comprise entre 1874 et 1914. La première date correspond à l'année où le parc est créé et la seconde, à l'année où débute la Première guerre mondiale, période au cours de laquelle la Ville s'intéresse de moins en moins à l'île. En effet, les élus municipaux consacrent alors davantage de ressources à la construction de terrains de jeu et aux activités organisées. C'est aussi à la fin de cette période que naît le Département des récréations publiques. L'ère de la création de nouveaux grands parcs est dorénavant révolue.

Afin de mieux situer notre sujet de recherche, nous entreprendrons, dans le premier chapitre, de faire une revue de l'historiographie concernant les loisirs urbains à Montréal ainsi que les parcs en général. Nous chercherons par le fait même à définir certains concepts utilisés dans ce mémoire comme «public», «privé», «populaire» et «élitiste». Nous exposerons ensuite notre problématique ainsi que nos hypothèses de travail. La source qui nous sera la plus utile est le Fonds de la Commission des parcs et traverses (VM 44). Ce dernier regroupe tous les documents ayant trait à l'administration du parc de l'île Sainte-Hélène entre 1875 et 1910.

Puis, nous tenterons d'expliquer, dans le deuxième chapitre, de quelle façon et pour quelles raisons l'administration montréalaise a créé des grands parcs publics sur son territoire. Après avoir constaté que le développement des espaces verts à Montréal n'est pas très différent de celui qui se fait dans les autres grandes villes américaines et canadiennes, nous présenterons le cheminement qui mène à l'érection du parc de l'île Sainte-Hélène. Par l'analyse des diverses structures administratives mises en place pour le gérer ainsi que des diverses étapes menant à l'exploitation de l'île pour des fins publiques, nous serons davantage en mesure de comprendre ce qui incite une Ville à vouloir acquérir un tel type de parc.

Une fois le parc créé, de quelle façon sera-t-il administré ? Le troisième chapitre permettra de répondre à cette question et d'expliquer, en partie, quelle place occupait le parc dans l'ensemble des préoccupations du Conseil municipal. Nous porterons une attention particulière à l'aménagement qui y a été réalisé, aux contrats accordés ainsi qu'aux grands projets proposés au Conseil afin d'améliorer l'île. Il sera alors plus facile de connaître le niveau d'engagement de la municipalité dans les lieux de loisirs qu'elle met à la disposition de sa population.

Enfin, l'analyse d'un parc ne saurait être complète si elle ne s'attarde pas à la clientèle qui le fréquente. Le dernier chapitre essaiera de déterminer quelles sont les classes sociales qui utilisent le plus fréquemment le parc de l'île Sainte-Hélène. L'étude du type d'activités proposées telles les pique-niques et les jeux, permet de penser que c'est principalement la population ouvrière qui s'y rend étant donné le caractère populaire de ces amusements.

En procédant de cette manière, c'est-à-dire en examinant les diverses facettes de l'histoire du parc de l'île Sainte-Hélène, allant de sa création, à son administration et sa fréquentation, nous espérons faire avancer les connaissances sur le développement des grands parcs urbains en Amérique du Nord. Cette perspective nouvelle, qui consiste à étudier les parcs en relation avec les municipalités dont ils relèvent, suscitera, souhaitons-le, d'autres hypothèses de recherche.

CHAPITRE I

BILAN HISTORIOGRAPHIQUE, SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

Le chapitre qui suit est divisé en trois grandes parties. D'abord, nous ferons un survol de la littérature concernant notre sujet de mémoire. Ainsi, il sera question de l'état de la recherche sur les loisirs en milieu urbain et plus particulièrement à Montréal, à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Par l'analyse de ces études, nous serons en mesure de définir certains concepts utilisés dans ce mémoire comme celui de «populaire» comparativement à «élitiste» et de «public» par opposition à «privé». Nous aborderons aussi les études s'intéressant aux parcs publics de la ville de Montréal et d'ailleurs, comme aux États-Unis, afin de dresser un bilan des connaissances acquises jusqu'à ce jour. Ensuite, nous présenterons la problématique de notre travail qui nous guidera tout au long de cette recherche et enfin, les sources et la méthodologie employées pour y parvenir.

1.1 Historiographie

1.1.1 État de la recherche sur les loisirs en milieu urbain à Montréal

Pour nous aider à préciser l'angle suivant lequel nous allons étudier la formation d'un parc public sur l'île Sainte-Hélène, nous avons eu recours aux études portant sur les loisirs en milieu urbain ainsi qu'à celles sur les parcs, à Montréal.

Cependant, les ouvrages sur ceux-ci étant très peu nombreux, nous en avons également consultés concernant la situation américaine. Depuis la fin des années 1970, de nombreuses études ont été publiées en ce qui a trait aux loisirs durant la période qui nous intéresse. Nous nous contenterons ici d'analyser celles qui ont été produites sur les loisirs publics et populaires à Montréal à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, puisque c'est d'abord et avant tout cette dimension que nous chercherons à étudier dans le cas de l'île Sainte-Hélène. Malheureusement, la littérature s'est très peu attardée à l'examen des parcs comme lieux de divertissement populaire.

Un des premiers articles écrits à ce sujet est celui de Raymond Montpetit, «Loisir public et société à Montréal au XIXe siècle». Son auteur tente «de décrire le genre de loisir collectif qui avait cours à Montréal durant le 19e siècle, pour ensuite faire ressortir les grandes caractéristiques qui en marquent l'évolution¹». Ce qui nous intéresse particulièrement est la relation que l'auteur établit entre les principales formes de loisirs publics et le contexte socio-culturel, d'une part, et les classes sociales présentes à l'époque, d'autre part. Ainsi, selon Montpetit, c'est tout d'abord la classe dirigeante britannique qui développe des lieux et des formes de loisirs à Montréal jusque dans les années 1860. Les masses y ont alors très peu accès. C'est à partir des années 1870 que les divertissements populaires et publics se développent grâce surtout à l'influence de l'*American Amusement Industry*² qui répond mieux aux attentes de la majorité des Montréalais de toutes conditions sociales.

¹Raymond Montpetit, «Loisir public et société à Montréal au XIXe siècle», *Loisir et Société/Society and Leisure*, 2, 1 (1979), p. 101.

²L'*American Amusement Industry* était un organisme américain faisant la promotion de loisirs plus «démocratiques» et qui poursuivait comme objectif celui de commercialiser le besoin de divertissement des classes populaires urbaines. Par exemple, les parcs d'amusements et d'attraction ainsi que les cirques font partie de ses activités. Montpetit, «Loisir public et société...», p. 118.

Par ailleurs, nous nous sommes basée sur la définition de Montpetit pour expliquer le sens de «loisir populaire». Nous entendons par là une activité se déroulant sur un site accessible, à un prix relativement bas et où il y a une manifestation d'ordre visuel, contrairement à la culture savante qui est davantage orientée vers le domaine littéraire comme les théâtres ou les salons de lecture³. Les panoramas, les cirques et les parcs d'amusements peuvent donc être qualifiés de lieux populaires. Par conséquent, ces derniers attirent de grandes foules, et tout particulièrement des gens de la classe moyenne ou ouvrière. Bien que cette définition repose davantage sur les loisirs commerciaux, elle peut également s'appliquer aux loisirs publics comme ceux qui existent dans les parcs ou sont rendus possibles par l'existence de parcs. En effet, les parcs publics, c'est-à-dire ceux gérés par la municipalité, attirent en principe des gens de tous les milieux sociaux et sont, par surcroît, gratuits. Par contre, les loisirs privés sont davantage élitistes. Ceux-ci attirent moins de gens puisqu'il faut déboursier une certaine somme d'argent pour y prendre part et que les membres sont choisis. Par exemple, les clubs de raquettes comme le *Montreal Snow Shoe Club* sont considérés comme étant des associations de loisirs privés⁴.

L'ouvrage de Yvan Lamonde et Raymond Montpetit, *Le parc Sohmer de Montréal, 1889-1919: Un lieu populaire de culture urbaine*, est intéressant dans la mesure où il étudie un parc commercial et populaire, ce qui est légèrement différent d'un parc public. À travers l'examen du parc Sohmer, on y propose de définir une partie du champ culturel encore très peu analysée, soit la culture populaire en milieu

³Montpetit, «Loisir public et société...», p. 108.

⁴Pour comprendre davantage ce que sont les loisirs «publics» et «privés», voir Roy Rosenzweig et Elizabeth Blackmar, *The Park and the People: A History of Central Park*, Ithica, Cornell University Press, 1992, pp. 5-7.

urbain⁵. Les auteurs considèrent ce parc comme étant populaire, car il constitue un lieu de rassemblement pour les familles de petits cadres, d'ouvriers et de journaliers. Les activités proposées comme les concerts de musique populaire, les spectacles de tours d'adresse, d'acrobatie et d'excentricité attirent davantage les masses que les élites.

Les élites montréalaises semblent être autant francophones qu'anglophones. Ce sont généralement des gens riches, occupant une fonction de prestige et ayant une grande influence: élus municipaux, bourgeois et hommes d'affaires en font partie. Ce qui n'empêche cependant pas le fait que la population montréalaise est nettement divisée en fonction de clivages ethniques et sociaux⁶. Sur le territoire, la distinction est claire. L'ouest de la ville est composé surtout d'anglophones et l'est, de francophones. Étant donné que les Britanniques dominent l'activité économique jusqu'au début du XXe siècle, il est très probable que l'ouest regroupe également davantage d'élites. Mais avec le temps, la bourgeoisie française est de plus en plus active. En 1882, elle devient même majoritaire au Conseil de ville. Quant à l'ensemble de la population, elle devient majoritairement francophone à partir des années 1870.

Cette dualité dans les relations entre les deux groupes linguistiques principaux ainsi qu'entre la population ouvrière et la mieux nantie est très bien démontrée dans certaines études sur les loisirs. Entre autres, Sylvie Dufresne a écrit deux articles très intéressants sur ce sujet. Tout d'abord, elle a rédigé «Le Carnaval d'hiver de Montréal, 1883-1889» à partir d'un mémoire de maîtrise. Cette recherche en arrive à

⁵Yvan Lamonde et Raymond Montpetit, *Le parc Sohmer de Montréal, 1889-1919: un lieu populaire de culture urbaine*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986, p. 14.

⁶Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992, p. 39.

la conclusion que le carnaval d'hiver de Montréal s'insère dans la dynamique sociale de l'époque et qu'il partage peu de caractéristiques avec la fête véritablement «populaire»⁷. En fait, l'auteure nous fait comprendre que les loisirs, tout comme l'économie ou la politique à la fin du XIXe siècle, ne sont pas accessibles à l'ensemble de la population, mais seulement à une couche sociale spécifique: l'élite. D'abord, les activités récréatives du carnaval sont presque exclusivement sportives et seuls les gens aisés possèdent les équipements nécessaires pour y participer. Ensuite, l'horaire n'est pas conçu pour les ouvriers, car les événements se déroulent les jours de semaine alors que la majorité des gens sont au travail. Enfin, les principales animations ont lieu dans l'ouest de la ville, partie qui est plus anglophone et plus aisée financièrement que la partie est. Il n'y a ainsi pas de doute que le carnaval est une manifestation élitiste qui, parce qu'elle se tient sur la place publique, finit cependant par prendre un aspect populaire.

Dans un autre article, «Attractions, curiosités, carnaval d'hiver, expositions agricoles et industrielles: le loisir public à Montréal au XIXe siècle», Dufresne cherche également «à faire comprendre comment le loisir public est, au même titre que les autres secteurs de la vie sociale, tributaire de la collectivité qui le génère. [...] À cet égard, l'on peut dire que le divertissement [...] constitue en quelque sorte un microcosme de la réalité sociale⁸». Ainsi, elle démontre comment le divertissement, en milieu urbain, est le fidèle reflet de la réalité montréalaise. Mais plus spécifiquement, elle nous fait prendre conscience des relations difficiles qui existent entre les deux principaux groupes linguistiques à Montréal en reprenant, notamment,

⁷Sylvie Dufresne, «Le carnaval d'hiver de Montréal, 1883-1889», *Revue d'histoire urbaine/Urban History Review*, 11, 3 (1983), p. 25.

⁸Sylvie Dufresne, «Attractions, curiosités, carnaval d'hiver, expositions agricoles et industrielles: le loisir public à Montréal au XIXe siècle», dans J.-R. Brault (dir), *Montréal au XIXe siècle. Des gens, des idées, des arts, une ville*, Montréal, Léméac, 1990, p. 233.

l'exemple du carnaval d'hiver. Ce qui est intéressant dans cette même étude, ce sont les deux conditions qu'elle croit nécessaires pour qu'un loisir soit public et populaire: une foule bigarrée et des espaces publics⁹. En ce sens, elle considère la rue, la place et le parc comme des lieux de rassemblements offrant des activités s'adressant au grand public.

L'étude des loisirs est aussi étroitement liée à celle des sports, car en plus d'être récréatives, les activités sportives peuvent également expliquer les comportements culturels d'une société et rendre compte des interrelations sociales entre ses divers membres. Alan Metcalfe est un des grands spécialistes, et probablement le premier, de l'histoire du sport au Canada. Son article, «Le sport au Canada français au 19e siècle: le cas de Montréal, 1800-1914», est en fait le tout premier à faire un bilan du travail effectué par les historiens canadiens-français du sport pour identifier la portée et la tradition historique qui caractérisent ce nouveau domaine de recherche. De plus, il propose une approche nouvelle pour faire l'étude du sport. En effet, jusqu'alors les travaux étaient surtout du genre descriptif et narratif¹⁰. Or Metcalfe a entrepris d'étudier le sport dans son contexte social ainsi que dans son environnement économique et physique. Il en est arrivé à la conclusion que le sport organisé est surtout l'apanage des classes moyennes chez les francophones. Ces derniers se sont bien intégrés aux sports américains et ont rejeté ceux d'origine britannique. Il a noté également que c'est surtout aux sports commerciaux comme la boxe ou le hockey que s'intéressent les milieux populaires, qu'ils soient anglophones ou francophones.

⁹Dufresne, «Attractions, curiosités, carnaval d'hiver...», p. 246.

¹⁰Alan Metcalfe, «Le sport au Canada français au 19e siècle: le cas de Montréal, 1800-1914», *Loisir et Société/Society and Leisure*, 6, 1 (1983), p. 106.

Deux autres études d'historiens du sport ont également retenu notre attention: *Introduction à l'histoire des sports au Québec* de Donald Guay et *Emparons-nous du sport: les Canadiens français et le sport au XIXe siècle* de Gilles Janson. Le premier auteur cherche à «vérifier l'intégration du sport, phénomène culturel étranger, au sein du système culturel québécois¹¹». Pour ce faire, il fait l'analyse des treize sports les plus populaires au XIXe siècle, pratiqués par des Canadiens français. La conclusion à laquelle il arrive est que l'intégration des sports au Québec est un phénomène culturel essentiellement d'origine britannique. Quant à Gilles Janson, sa thèse n'est pas très différente. Il cherche à démontrer «la place occupée par les Canadiens français de Montréal dans un domaine introduit ici par les conquérants britanniques¹²». Ainsi, à travers son étude, nous constatons la lente formation ainsi que l'affirmation de l'idéologie nationaliste des Canadiens français. D'ailleurs, le titre de son ouvrage fait référence au rattrapage que ceux-ci ont dû faire face aux anglophones qui, depuis longtemps, étaient initiés aux activités sportives.

À travers la plupart des études que nous avons analysées jusqu'à maintenant, il est fréquemment fait mention des réticences de l'Église catholique face aux activités récréatives. Michel Bellefleur explique d'ailleurs, dans son ouvrage intitulé *L'Église et le loisir au Québec avant la Révolution tranquille*, la position de celle-ci face aux loisirs urbains. Le but de sa recherche est «de pénétrer à l'intérieur de cette prise en charge du loisir par le clergé, de ses raisons et de ses orientations, du discours idéologique développé à son endroit et de l'action sociale qui en a découlé¹³». À la

¹¹Donald Guay, *Introduction à l'histoire des sports au Québec*, Montréal, VLB, 1987, p. 7.

¹²Gilles Janson, *Emparons-nous du sport: les Canadiens français et le sport au XIXe siècle*, Montréal, Guérin, 1995, p. 1.

¹³Michel Bellefleur, *L'Église et le loisir au Québec avant la Révolution tranquille*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1986, p. 11; Ce même auteur a également écrit un ouvrage plus récent portant pratiquement sur le même sujet: Michel Bellefleur, *L'évolution du loisir au Québec: essai socio-historique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1997. Il apporte cependant peu de nouvelles données sur la période qui nous intéresse par rapport à sa première étude.

fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, l'Église s'estime porteuse d'une doctrine: celle de protéger ses fidèles des conséquences néfastes de l'industrialisation et de l'urbanisation. En ce sens, elle s'oppose souvent à la tenue d'activités récréatives qui lui paraissent culturellement dangereuses à cause, entre autres, de l'influence anglophone et américaine et du fait qu'elles représentent à ses yeux un danger pour la morale et les bonnes moeurs¹⁴. Ce qui fait également peur à l'Église, c'est de perdre le contrôle sur cet aspect de la vie des catholiques. Pour y remédier, elle offre, surtout à partir des années 1930, ses propres formes de loisir comme les colonies de vacances et les oeuvres des terrains de jeux (OTJ) qui ont pour objectif de divertir tout en étant éducatives¹⁵.

L'engagement de la municipalité dans les loisirs est également perçu comme une menace par l'Église catholique. Outre les sports, cette question se pose aussi au début du XXe siècle, alors qu'il est question d'ériger une bibliothèque municipale à Montréal. L'article de Michèle Dagenais rend compte «de certaines des grandes questions que soulève l'intervention de l'administration municipale dans le champ culturel au tournant du XXe siècle¹⁶». Avant cette période, la Ville ne considère pas la culture comme faisant partie de ses préoccupations premières. Ce qui s'applique également aux loisirs. C'est plutôt à l'Église, tant catholique que protestante, que revient le contrôle sur ce domaine. Mais lorsqu'il a été question d'ériger une bibliothèque publique, le fragile équilibre entre les institutions confessionnelles, servant d'une part les Canadiens français et d'autre part ceux d'origine britannique, a risqué de se rompre. Également, la laïcisation a fait peur à l'Église catholique. Cette dernière s'est alors énergiquement opposée à ce que la municipalité crée un tel endroit.

¹⁴Bellefleur, *L'Église et le loisir...*, p. 21.

¹⁵Bellefleur, *L'Église et le loisir...*, p. 42.

¹⁶Michèle Dagenais, «Vie culturelle et pouvoirs locaux: La fondation de la Bibliothèque municipale de Montréal», *Revue d'histoire urbaine/Urban History Review*, 24, 2 (mars 1996), p. 41.

Cependant, en raison de cette opposition, les pressions sociales ont incité la Ville à intervenir et à créer malgré tout une bibliothèque publique. On peut penser que c'est sans doute à cause de nombreuses demandes de la population que la municipalité montréalaise s'est aussi engagée dans la création de parcs publics.

1.1.2 Les parcs publics de Montréal et d'ailleurs

Bien que les parcs représentent un des secteurs qui va favoriser le développement des loisirs en milieu urbain, peu d'études s'y sont attardées. De plus, ces publications se sont davantage intéressées à faire l'étude descriptive plutôt qu'analytique des parcs, faisant fi des motifs entourant leur création et des modalités de leur gestion. Nous analyserons quand même les études les plus importantes.

D'abord, Jean-Claude Marsan dans son livre, *Montréal en évolution: historique du développement de l'architecture et de l'environnement montréalais*¹⁷, nous renseigne succinctement sur le développement des parcs à Montréal. Mais, comme il s'agit d'une étude portant sur l'histoire de l'architecture à Montréal, celle-ci ne s'attarde pas aux circonstances entourant le développement du réseau des parcs montréalais.

L'ouvrage de Jean de Laplante, *Les parcs de Montréal: des origines à nos jours*, présente, quant à lui, une synthèse très utile pour cerner les grandes étapes du développement des parcs à Montréal. De surcroît, l'auteur s'est attardé au rôle de

¹⁷Jean-Claude Marsan, *Montréal en évolution: historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais*, Montréal, Éditions du Méridien, 1994 [1974].

l'administration municipale dans ce processus et c'est à partir de l'ensemble des résolutions adoptées au Conseil municipal qu'il en a reconstitué l'histoire.

Laplante fait quelques commentaires offrant un certain intérêt au sujet du parc de l'île Sainte-Hélène qui nous seront utiles pour connaître les grandes étapes entourant sa création. Selon lui, ce parc résulterait d'un compromis entre les modérés au Conseil municipal et les groupes influents de la bourgeoisie afin que chaque classe sociale ait son endroit particulier¹⁸. Ainsi, il soutient que la montagne constitue un lieu pour la classe aisée anglophone tandis que l'île est destinée à être un parc populaire pour l'est de la ville, dont la composition est davantage ouvrière. Il avance comme argument que pour l'aménagement du mont Royal, les commissaires ont fait appel au plus grand architecte américain, Frederick Law Olmsted, et ont dépensé énormément d'argent, ce qui n'a pas été le cas de l'île Sainte-Hélène. Il ajoute que le caractère forain et populaire de l'île se manifeste par la présence d'amusements et de pique-niques, deux activités attirant des milliers de visiteurs chaque semaine. Enfin, le fait qu'il n'y ait pas de sport organisé dans l'île fait présumer à l'auteur que les anglophones préfèrent plutôt se rendre sur le mont Royal¹⁹. Dans notre mémoire, nous aurons l'occasion de revenir sur cet aspect de l'île Sainte-Hélène alors que nous chercherons à évaluer s'il s'agit d'un lieu de loisir vraiment populaire.

Le mémoire de Sarah Schmidt produit récemment, *Domesticating Parks and Mastering Playgrounds: Sexuality, Power and Place in Montréal, 1870-1930*²⁰ apporte quelques données intéressantes. L'auteure y démontre que les espaces verts

¹⁸Jean de Laplante, *Les parcs de Montréal, des origines à nos jours*, Montréal, Éditions du Méridien, 1990, p. 46.

¹⁹Laplante, *Les parcs de Montréal...*, p. 56.

²⁰Sarah Schmidt, *Domesticating Parks and Mastering Playgrounds: Sexuality, Power and Place in Montreal, 1870-1930*, Mémoire de M.A. (Histoire), McGill University, 1996.

de Montréal sont empreints d'un genre, d'une classe, d'une ethnicité et d'une sexualité. Autrement dit, un parc a pu être créé spécifiquement pour un groupe particulier de gens. Cet aspect de la recherche nous est très utile puisqu'il nous permet de constater que le mont Royal a été conçu pour l'élite anglo-saxonne de la ville tandis que d'autres parcs, comme l'île Sainte-Hélène, ont été érigés pour la population ouvrière. La distance séparant la montagne des quartiers ouvriers ainsi que l'absence de transport public ont contribué à y attirer seulement un type d'usagers contrairement à l'île Sainte-Hélène, plus près des quartiers populaires. Aussi, la présence d'amusements plus commerciaux comme les carrousels indique qu'une clientèle moins aisée se rendait dans le parc de l'île.

C'est du côté des États-Unis que nous avons trouvé les études qui s'apparentent le plus à l'objet de notre mémoire. Ainsi, l'étude de Galen Cranz, *The Politics of Park Design: A History of Urban Parks in America*, est la première à traiter en détail de l'aménagement des parcs et de ses usagers avec autant d'importance que des raisons et des buts poursuivis dans leur création. Dans la première partie de son livre, elle donne un aperçu de l'évolution des parcs aux États-Unis qui s'apparente beaucoup à celle qu'a connue le Québec.

Toutefois, c'est la seconde partie de son livre qui nous intéresse particulièrement. Divisée en quatre chapitres, cette partie aborde plus précisément les dynamiques s'articulant autour des parcs. L'auteure s'attarde aux promoteurs de ces lieux publics parmi lesquels se trouvent les idéalistes fortunés, les commissaires ainsi que les professionnels tels les architectes et les bureaucrates. En fait, ce sont principalement ceux qui détiennent un certain pouvoir dans une ville qui prennent la décision de créer des parcs pour la population. Leurs intérêts sont très diversifiés,

passant de motifs économiques à des motifs sociaux, ou combinant les deux à la fois. Par exemple, ces promoteurs cherchent, d'une part, à accroître les revenus économiques de la ville en attirant plus de touristes²¹ ou en augmentant les taxes des propriétés situées tout près des parcs²², et, d'autre part, à améliorer la santé de la population en lui procurant de l'air frais et ainsi réduire les coûts hospitaliers²³ en plus de constituer des citoyens plus forts mentalement et physiquement²⁴. Cranz analyse également les gens qui fréquentent les parcs, comme les familles, les handicapés, les groupes ethniques et les femmes. Elle a remarqué que même si les commissaires tentent le plus possible d'enlever les barrières entre les classes sociales, en faisant de ces endroits des lieux publics et gratuits, il existe toujours une forme de ségrégation²⁵. Enfin, elle termine son ouvrage en soutenant que les rôles des parcs sont divers, servant autant d'agent de contrôle social que de lieu de simple plaisir esthétique.

L'autre étude qui s'avère très importante est celle de Roy Rosenzweig et d'Elizabeth Blackmar intitulée *The Park and the People: A History of Central Park*. Selon ces auteurs, les historiens qui ont écrit sur *Central Park* à New York se sont intéressés seulement à l'aménagement du parc et à la vision de Frederick Law Olmsted. Le but de cet ouvrage est justement d'offrir une nouvelle perspective sur l'histoire du parc en étudiant les gens en rapport avec celui-ci: ceux qui l'ont rêvé, dessiné, construit, entretenu et surtout utilisé²⁶.

²¹Galen Cranz, *The Politics of Park Design. A History of Urban Parks in America*, Cambridge, MIT Press, 1982, p. 209.

²²Cranz, *The Politics of Park Design...*, p. 208; Selon certaines études, les terrains et les propriétés situés près d'un parc ont en principe une valeur plus élevée, car ils agrémentent généralement le quartier.

²³Cranz, *The Politics of Park Design...*, p. 207.

²⁴Cranz, *The Politics of Park Design...*, p. 213.

²⁵Cranz, *The Politics of Park Design...*, p. 184.

²⁶Rosenzweig et Blackmar, *The Park and the People...*, p. 3.

Nous avons retenu deux conclusions principales de cette immense et consistante étude. Premièrement, il appert que la décision de construire ce parc viendrait des gens riches de New York: entre autres de banquiers et de marchands qui voulaient accentuer le prestige de la cité ainsi que le leur. En cela, ils ont été appuyés par des propriétaires voulant accroître la valeur de leur terrain. Mais, c'est la municipalité de New York qui a pris possession du terrain et a créé un Bureau des commissaires chargé d'aménager le parc. Deuxièmement, dans les années 1860, le parc n'était destiné qu'à l'élite, malgré le fait qu'il était considéré comme un endroit public. Cela s'explique de différentes façons et notamment par le fait que les ouvriers n'avaient ni le temps nécessaire à consacrer aux loisirs, ni l'argent pour s'y rendre. Mais à partir des années 1880, la classe populaire a pu avoir accès plus facilement aux loisirs. Cependant, durant les premières décennies du XXe siècle, *Central Park* n'a pas été accessible également à tous les New-Yorkais. Entre autres, à cause de règlements informels, le parc comptait des endroits réservés à chacune des classes sociales et ethniques²⁷.

Même si l'île Sainte-Hélène ne peut être comparée à *Central Park*, plus proche dans sa conception du mont Royal, nous chercherons nous aussi, dans notre mémoire, à cerner les motivations de ceux qui faisaient la promotion du site de l'île Sainte-Hélène pour l'érection d'un parc public. Nous tenterons aussi d'évaluer la clientèle qui fréquentait l'île.

²⁷Rosenzweig et Blackmar, *The Park and the People...*, p. 7.

1.2 La gestion municipale et les loisirs publics: problématique et hypothèses de travail sur le parc de l'île Sainte-Hélène

Notre sujet de mémoire s'insère donc dans cette perspective relativement nouvelle qui consiste à étudier les parcs en relation avec les municipalités dont ils relèvent. En effet, la revue de l'historiographie sur les loisirs et les parcs à Montréal nous a permis de constater que peu d'ouvrages s'intéressent à la participation des villes dans l'élaboration, le développement et la gérance des parcs publics alors qu'elles en ont la charge. Également, nous avons remarqué que peu d'études traitent des loisirs publics et populaires, s'attardant davantage aux loisirs destinés aux mieux nantis de la société. Notre recherche apportera donc des connaissances nouvelles puisque nous tenterons de définir l'importance qu'accorde une Ville à la gestion des loisirs publics sur le territoire qu'elle dessert, à partir du cas montréalais.

Deux questions principales nous ont guidée dans ce travail. D'abord, nous chercherons à cerner la façon dont une municipalité gère un parc public, c'est-à-dire ce qui l'incite à en créer un, l'importance qu'elle lui accorde dans ses priorités et à qui elle en confie la direction. Puis, étant donné qu'un parc municipal est par définition un endroit public, puisque géré à partir de fonds publics, nous nous demanderons s'il est fréquenté pour autant par toutes les classes sociales et groupes ethniques, ou bien s'il y a certains parcs qui sont réservés à chacun de ces groupes sociaux.

Plusieurs hypothèses sont issues de nos lectures, de notre dépouillement et de nos réflexions sur l'île Sainte-Hélène. Dans un premier temps, nous postulons que les raisons qui ont incité le Conseil municipal à transformer l'île en parc sont nombreuses et que son acquisition ne résulte pas d'un seul facteur. Ainsi, le prestige

qu'apporte à une ville l'érection d'un grand parc public est sûrement venu à l'idée des échevins lorsqu'ils ont voté la résolution de changer la vocation de l'île Sainte-Hélène. Certains y ont même vu des bénéfices économiques parce que les parcs favorisent, entre autres, la venue de touristes. De plus, à cette époque, la croyance qu'ils sont sains, qu'ils font des citoyens plus forts mentalement et physiquement et qu'ils réduisent les coûts d'hôpitaux et le nombre d'incarcérations a sans doute contribué à la création du parc de l'île Sainte-Hélène.

Mais plus spécifiquement, nous chercherons à démontrer que la Ville de Montréal a sans doute agi sous les pressions sociales et les demandes incessantes des habitants pour qu'il y ait un parc public à cet endroit. En effet, le site enchanteur de l'île et la proximité de la population font de ce lieu un choix par excellence. De plus, la création du mont Royal dans l'ouest de la ville, à la même époque, suscite certaines tensions entre les modérés et les groupes influents de la bourgeoisie. Il appert alors que la création du parc de l'île Sainte-Hélène représentait en fait l'aboutissement d'un compromis entre les divers membres du Conseil municipal. Bref, ce sont toutes ces raisons qui ont certainement été prises en considération lorsqu'il a été question de demander la permission au gouvernement fédéral d'utiliser une partie de l'île Sainte-Hélène pour en faire un parc public et, plus tard, d'entreprendre des démarches pour l'acheter.

Dans un deuxième temps, nous affirmons que la Ville de Montréal, par le biais de la Commission des parcs et traverses, à qui elle avait confié la gestion de l'île Sainte-Hélène, a cependant manifesté un intérêt mitigé envers ce parc. En effet, elle a dépensé une somme considérable, soit plus d'un million de dollars pour effectuer les

expropriations sur le mont Royal²⁸, tandis qu'elle a payé l'île seulement 200 000\$²⁹. De plus, la Ville a retenu les services du plus grand paysagiste américain, qui a entre autres aménagé le célèbre *Central Park* de New York, Frederick Law Olmsted, pour faire les plans du mont Royal. Quant à l'île, son aménagement n'a été fait par aucun architecte et a donc été réalisé de façon plus aléatoire. Finalement, les installations temporaires, les types d'amusements ainsi que les nombreux pique-niques témoignent du caractère populaire que la Ville a voulu donner à l'île.

Dans un troisième temps, nous estimons que le parc de l'île Sainte-Hélène est principalement un lieu pour la classe laborieuse et francophone de Montréal. D'abord, nous expliquons cette hypothèse par le fait que les gens préfèrent se rendre dans les endroits qui sont plus près de leur demeure. Ainsi, la proximité de l'île des quartiers ouvriers et francophones de la ville, comme ceux de Sainte-Anne et Saint-Jacques, démontrerait cette affirmation. Ensuite, l'examen sommaire de ceux qui fréquentent le parc de l'île Sainte-Hélène nous porte à croire qu'ils sont issus de milieux populaires. Par exemple, ce sont des organismes populaires ou des oeuvres de charité comme la Société Saint-Jean-Baptiste et les dames patronnesses de certaines paroisses ouvrières qui organisent les pique-niques. Enfin, qu'il y ait peu de sports organisés dans l'île incite moins l'élite montréalaise et les anglophones à s'y rendre³⁰. À l'exception du *Montreal Swimming Club*, il n'y a aucun autre club sur l'île pouvant y attirer certains membres de la haute société.

²⁸Jean-Claude Marsan, «Le parc du mont Royal a cent ans», *Vie des arts*, 75 (été 1974), p. 17.

²⁹Jules Bazin, «L'île Sainte-Hélène et son histoire», *Vie des arts*, 48 (1967), p. 23.

³⁰Cette hypothèse vient de Laplante, *Les parcs de Montréal...*, p. 56; Metcalfe, Guay et Janson expliquent également comment les anglophones et l'élite se sont très tôt intéressés aux sports.

1.3 Sources et méthodologie

Pour ce mémoire, nous avons utilisé diverses sources provenant surtout des archives de la Ville de Montréal. Tout d'abord, nous avons entièrement dépouillé le fonds de la Commission des parcs et traverses (VM 44). Dans les dernières décennies du XIXe siècle, et jusqu'en 1910, le Conseil municipal crée plusieurs comités relativement autonomes, afin de l'aider à mieux gérer la Cité³¹. Un de ceux-ci, la Commission des parcs et traverses, s'occupe essentiellement des places, des squares, des parcs publics et du traversier de l'île Sainte-Hélène. Elle débute ses activités en mars 1875 et les termine en janvier 1910 lorsque les réformistes, majoritaires au Conseil de ville, mettent fin aux commissions échevinales.

Le fonds de la Commission des parcs et traverses contient la série complète des procès verbaux, des dossiers thématiques et des dossiers administratifs, nous donnant ainsi des renseignements sur les décisions prises, les interventions faites et les mesures adoptées. Nous avons cru bon dépouiller plus particulièrement les 468 dossiers administratifs concernant l'île Sainte-Hélène parmi les quelque 2500 dossiers contenus dans ce fonds. Chacun d'entre eux traite d'une question précise et nous y retrouvons tous les documents qui s'y rapportent: correspondance, rapports, contrats et même les procès verbaux et les résolutions de la Commission ainsi que ceux du Conseil municipal. Les dossiers sont organisés par thèmes tels les rafraîchissements et les jeux, le traversier, l'achat de l'île, les quais et les hangars, les expositions et un autre sur les affaires courantes comme les demandes du public pour utiliser l'île, les crédits votés pour effectuer des constructions et les demandes d'emploi.

³¹Linteau, *Histoire de Montréal avant la Confédération...*, p. 128. Ce qui n'a pas vraiment été le cas selon lui. En effet, il soutient qu'il y a eu un manque évident de coordination, ce qui a résulté en conflits de juridiction et en gaspillage de ressources.

Nous nous sommes aussi référée aux procès verbaux de la Commission dans les cas où les dossiers administratifs n'étaient pas suffisamment précis. Ces derniers sont cependant très brefs et n'indiquent généralement que les résolutions adoptées. Il faut alors retourner constamment dans les dossiers administratifs pour obtenir plus de détails.

L'analyse de ces dossiers nous a permis de comprendre comment se sont déroulées les nombreuses démarches de la Commission et du Conseil municipal afin d'obtenir, dans un premier temps, l'autorisation du gouvernement fédéral d'utiliser une partie de l'île Sainte-Hélène dans le but d'en faire un parc public et, dans un deuxième temps, de l'acheter. À travers l'étude de ces différentes étapes, nous avons été en mesure d'évaluer la volonté de l'administration montréalaise à créer un parc public sur l'île Sainte-Hélène et de vérifier l'importance qu'accorde la Ville à ce parc en analysant, par exemple, les crédits votés pour les réparations, la construction de divers bâtiments et pour l'aménagement.

Il a également été possible de connaître de plus près les divers intervenants qui ont exploité l'un ou l'autre des commerces sur l'île. L'examen approfondi des soumissions et des contrats accordés pour vendre des rafraîchissements, offrir des jeux ainsi que pour s'occuper du traversier nous démontre bien la façon dont le Conseil de ville gère un parc public.

Pour ce qui est des gens qui fréquentent le parc de l'île Sainte-Hélène, nous avons eu recours à la correspondance entre la population et la Commission des parcs et traverses. Ainsi, le fonds nous renseigne sur les organismes qui écrivent des lettres

afin d'obtenir la permission de tenir un pique-nique sur l'île et sur les individus qui envoient des lettres de plainte. À l'aide d'autres sources, comme des biographies ou des études, nous avons pu établir l'origine ethnique et la classe sociale de ces gens ou organismes.

Le fonds de la Commission des parcs et traverses est très riche et contient des données complètes et variées sur l'île Sainte-Hélène. De plus, les documents sont en bon état. Étant donné que très peu de chercheurs l'ont consulté, nous avons cru bon utiliser l'ensemble des informations contenues afin de rédiger ce mémoire. Nous espérons ainsi qu'en présentant la majorité des données, ce dernier suscitera de nouvelles hypothèses de recherche. Cependant, nous avons rencontré certains problèmes. Tout d'abord, quelques dossiers administratifs, soit environ une trentaine, ont malencontreusement disparu. Mais, nous avons pallié le problème en nous référant aux procès verbaux de la Commission. Par ailleurs, la lecture des documents était très difficile en raison de la mauvaise calligraphie ajoutée à un microfilmage de piètre qualité. Heureusement pour nous, les responsables des Archives de la Ville de Montréal ont été coopératifs en acceptant que nous consultions les documents originaux pour la majeure partie de notre dépouillement.

Enfin, ce fonds possède certaines limites. En effet, notre mémoire couvre la période entre 1874 et 1914 alors que la Commission poursuit ses activités de 1875 à 1910. Par chance, le fonds contient quand même les documents appartenant à d'autres comités ou au Conseil municipal pour l'année 1874 en ce qui a trait à l'île Sainte-Hélène. Mais il a fallu utiliser d'autres sources pour compléter le fonds de la Commission des parcs et traverses.

Ainsi, nous avons eu recours aux procès verbaux du Conseil municipal. Rappelons que dans le fonds de la Commission des parcs et traverses, se trouvent la correspondance, les demandes et les rapports présentés au Conseil ainsi que des extraits des procès verbaux des réunions et les résolutions de ce dernier lorsqu'il est question de l'île Sainte-Hélène. Bref, il nous était inutile de dépouiller toutes les années des procès verbaux du Conseil municipal puisque nous les avons dans le fonds. Nous avons plutôt consulté cette source avant 1874 afin de découvrir les raisons qui ont conduit l'administration à vouloir créer un deuxième parc public, en plus de celui du mont Royal. Mais, seules deux ou trois résolutions traitaient de l'île. Encore une fois, nous avons été confrontée à un autre problème: les documents administratifs, c'est-à-dire les rapports, les lettres et autres, ont été détruits. Nous nous sommes donc tournée vers les rapports annuels du maire afin de trouver certains indices. Dans ces rapports, le maire alors en place et le maire subséquent dévoilent ce qui a été fait au cours de la dernière année et ce qui sera probablement fait l'année suivante.

Pour finir, les journaux ont été très utiles pour évaluer le pouls de la société montréalaise: «La presse représente une composante importante de la trame sociale et de la culture urbaine: c'est à travers elle que bat et s'exprime le coeur de Montréal³²». Nous avons ainsi pu découvrir la position des Montréalais face à la création du parc de l'île Sainte-Hélène, sa popularité ainsi que son importance dans la vie des habitants. Vu l'étendue de notre mémoire, nous ne sommes allée consulter que des dates précises où un événement important s'est produit relativement à l'île Sainte-Hélène. En outre, les Archives de la Ville de Montréal ont conservé plusieurs coupures de presse tirées du fonds du Service du greffe (VM 6). En plus, nous avons utilisé *La*

³²Linteau, *Histoire de Montréal avant la Confédération...*, p. 245.

Presse (1884-1914), *La Minerve* (1884-1899), *La Patrie* (1879-1914) et le *Montreal Daily Star* (1877-1914).

Les prochains chapitres présenteront les résultats de notre recherche. Ainsi, le deuxième chapitre propose d'évaluer l'intérêt du Conseil municipal envers le parc de l'île Sainte-Hélène en analysant les étapes menant à son acquisition. Quant au suivant, il démontre la façon dont la Ville gère ce parc public à l'aide de la présentation des divers intervenants ainsi que de l'aménagement qu'elle y a réalisé. Enfin, le dernier chapitre nous permettra de mieux connaître les activités se déroulant sur l'île ainsi que les gens qui y participent.

CHAPITRE II

LE DÉVELOPPEMENT DU PARC DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE

Ce chapitre a pour objectif d'expliquer comment le Conseil municipal de Montréal en est arrivé à se doter d'un grand parc public, nouveau lieu de loisirs urbains. Nous situerons d'abord le développement du parc de l'île Sainte-Hélène dans le contexte du mouvement, déjà amorcé en Amérique du Nord, du développement de tels parcs à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Étant donné l'érection au même moment de trois d'entre eux à Montréal, l'île Sainte-Hélène, le mont Royal et le parc Lafontaine, nous présenterons par la suite les diverses structures administratives que la Ville a dû créer afin de les gérer. Puis, nous entreprendrons un bref historique de l'île Sainte-Hélène avant que celle-ci ne devienne un parc public. Enfin, nous chercherons à démontrer les raisons qui ont incité les échevins à demander l'autorisation au gouvernement fédéral d'établir un parc public sur l'île puis à en faire l'acquisition par l'analyse des démarches entreprises.

2.1 Le développement des parcs à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle en Amérique du Nord

2.1.1 Les grands parcs

La période que nous étudions, soit entre 1874 et 1914, est la plus fertile en ce qui a trait à l'aménagement d'espaces verts. En effet, nous assistons alors au

développement des squares, des grands parcs, des terrains de jeu et des parcs de quartier¹. Pour la plupart, leur érection s'est amorcée surtout dans la deuxième moitié du XIXe siècle, d'abord en Grande-Bretagne et ensuite en Amérique du Nord, dans les grandes villes industrielles et urbanisées. Mais, ce sont les grands parcs que nous retrouvons principalement dans les concentrations urbaines très importantes telles New York, Boston ou bien Montréal, qui caractérisent le plus la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle. Encore aujourd'hui, quoique certains aient subi plusieurs modifications, ces parcs font la fierté des villes qui les possèdent. Nous n'insisterons que sur l'historique des parcs en Amérique du Nord puisque ces derniers ressemblent davantage à ce que nous retrouvons au Canada, et surtout à Montréal.

Pour bien comprendre ce que nous définissons comme grands parcs, nous nous référerons au sens qu'en donne Jean-Claude Marsan: «Il s'agit de grands parcs naturels, oasis de verdure, aussi importants par leurs aménagements romantiques et pittoresques que par leur large vocation de lieux de repos, de délassement et de récréation²».

Ce concept tire ses origines du jardin anglais élaboré par le Britannique William Kent au tournant du XVIIIe siècle. Ce dernier se rendit à Rome où il découvrit la beauté des campagnes. À son retour, il recréa ces paysages dans les propriétés de l'aristocratie anglaise³. Au tournant du XIXe siècle, en Amérique du

¹Il existe plusieurs chronologies à propos de l'évolution des espaces verts. Celle proposée par Galen Cranz détermine ainsi les différentes époques: la première époque (1850-1900) est caractérisée par les grands parcs naturels et romantiques mis en place, entre autres, par F. Law Olmsted; la seconde (1900-1930), par les terrains de jeu amenés par les idéaux progressistes; la troisième (1930-1965), par le développement d'installations récréatives et sportives et finalement la dernière, (1965 à aujourd'hui) par le développement d'un système de parcs. Cranz, *The Politics of Park Design...*, p. 5.

²Marsan, *Montréal en évolution...*, p. 296.

³Danièle Routaboule, «La composition dans les parcs: d'hier à demain», *Continuité*, (hors série, automne 1990), p. 30.

Nord, Frederick Law Olmsted reprend cette idée et la développe grâce à son remarquable esprit de synthèse et à son sens de l'innovation. Il est, à l'époque, le plus important architecte paysagiste s'inspirant à la fois de la longue tradition de l'aménagement paysager, en plus des nouveaux courants de pensée et des mouvements esthétiques provenant d'Angleterre⁴. La particularité de l'aménagement des grands parcs est la découverte progressive de la nature. Il faut accentuer les caractéristiques naturelles en laissant les arbres à leur état sauvage, en aménageant des sentiers respectueux de la topographie sans que les visiteurs ne se doutent que le tout est soigneusement planifié⁵.

L'idée de l'aménagement pittoresque, c'est-à-dire le plus naturel possible, s'est d'abord appliquée dans les cimetières américains, tels le *Mount Auburn* à Cambridge au Massachusetts (1831), le *Laurel Hill* à Philadelphie (1836), le *Greenwood* à New York (1838) et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges à Montréal en 1855. Ces derniers peuvent même être qualifiés de premiers parcs romantiques d'Amérique en plus d'être reconnus comme des attractions touristiques de grand prestige. Plusieurs activités s'y déroulent comme des promenades et des pique-niques⁶ et nous y voyons des amusements, tels des carrousels, des glissoires et des concerts de musique. Marsan a découvert un fait intéressant au sujet des cimetières: il a constaté, qu'au sein même de ceux-ci, les classes sociales sont toujours présentes.

⁴Benoît Bégin, «Québec et Montréal: évolution de l'architecture du paysage», (hors série, automne 1990), p. 22. Pour en connaître plus sur les réalisations de Frederick Law Olmsted, voir Charles E. Beveridge and Paul Rocheleau, *Frederick Law Olmsted: Designing the American Landscape*, New York, Free Press, 1990; Laura Wood Roper, *FLO: A Biography of Frederick Law Olmsted*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 1973; Elizabeth Stevenson, *Park Maker: A Life of Frederick Law Olmsted*, New York, Macmillan, 1977; Cynthia Zaitzevsky, *Frederick Law Olmsted and the Boston Parks System*, Cambridge, M.A., Harvard University Press, 1982; David Bellman, «Frederick Law Olmsted and a Plan for Mount Royal Park», dans David Bellman dir., *Mount Royal, Montreal*, Montreal, McCord Museum, 1977; Roger Starr, «The Motive Behind Olmsted's Park», *Public Interest*, 74 (Winter 1984), pp. 66-76.

⁵Pour en savoir davantage voir Cranz, *The Politics of Park Design...*, pp. 32-34 et pp. 42-55.

⁶Marsan, *Montréal en évolution...*, pp. 298-299.

Ainsi, les endroits de prestige sont occupés par les gens riches, pour qui sont réservés des caveaux de marbre, alors que dans les espaces moins verdoyants s'entassent les fosses communes et les tombes des gens de la classe ouvrière⁷. Cette constatation pourrait même s'appliquer aux parcs publics puisque leur aménagement est issu des cimetières.

Plusieurs raisons expliquent l'apparition des grands parcs. À prime abord, deux phénomènes urbains sont à l'origine de la création de tout un système de parcs dans les grandes villes nord-américaines. Devenues plus présentes au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, l'industrialisation et l'urbanisation amènent de profonds changements auxquels doivent faire face les administrateurs municipaux dans leur gestion. Par exemple, les conditions sanitaires deviennent de plus en plus précaires, les logements sont insalubres, les égouts défectueux et le transport est déficient⁸. De plus, l'espace urbain devient de plus en plus dense. Il faut donc trouver des solutions rapidement.

C'est à cette époque que plusieurs organisations prônant des réformes urbaines et des philanthropes se retrouvent très souvent à l'origine de l'érection de parcs⁹. Leur principal objectif est, dans un premier temps, de rendre plus accessibles les espaces verts devenus presque inexistant à la ville et, dans un deuxième temps, d'atténuer les problèmes causés par l'urbanisation et l'industrialisation. Les gens de l'époque ont comme principe que les parcs et les espaces verts ont une fonction thérapeutique tant sur le plan physique que sur le plan moral: «Ils sont essentiels pour

⁷Marsan, *Montréal en évolution...*, p. 299.

⁸À ce sujet, vous pouvez consulter Terry Copp, *Classe ouvrière et pauvreté: Les conditions de vie des travailleurs montréalais, 1897-1929*, Montréal, Boréal Express, 1978 et Jean De Bonville, *Jean-Baptiste Gagnepetit: Les travailleurs montréalais à la fin du XIXe siècle*, Montréal, L'Aurore, 1975.

⁹Marsan, *Montréal en évolution ...*, p. 296.

pallier les maux engendrés par l'urbanisation rapide, tels les épidémies, la pollution de l'air, la surpopulation, le bruit et les longues heures de travail. Ils contribuent aussi à l'éducation et au développement du civisme¹⁰». En fait, on croit sincèrement, à cette époque, qu'en démocratisant l'éducation et la culture, qu'en facilitant l'accès à la récréation, qu'en améliorant les qualités de l'environnement urbain, ces maladies et misères sociales se résorberont d'elles-mêmes¹¹.

2.1.2 Les autres types de parcs

Quelques années avant le début du mouvement en faveur des grands parcs urbains, il existe en Amérique du Nord certains espaces verts aménagés servant entre autres de marchés publics et de lieux de rassemblement. D'abord, les squares, issus d'une influence britannique tout comme les grands parcs, sont perçus comme essentiels à la vie et à l'image de la ville, en plus de polariser des activités et donner un aspect moins uniforme au tissu urbain¹². En général, ils sont situés en plein centre d'un quartier, soit résidentiel soit commercial. De grandes concentrations d'édifices publics, religieux et commerciaux s'installent d'ailleurs autour de ceux-ci parce qu'ils mettent en valeur l'environnement. En général, ils sont ornés de fontaines, de grands arbres, d'espaces gazonnés et de petits sentiers¹³.

¹⁰Bégin, «Québec et Montréal: évolution...», p. 22.

¹¹Marsan, «Le mont Royal a cent ans...», p. 18.

¹²Marsan, *Montréal en évolution ...*, p. 291.

¹³Laplante, *Les parcs de Montréal...*, p. 37.

Puis, les terrains de jeu sont également issus d'une idée européenne, venue dans ce cas-ci d'Allemagne. En Amérique, c'est à Boston que nous retrouvons pour la première fois cette influence, vers 1885, avec les *sand gardens*¹⁴. Ce n'est toutefois que dans la première décennie du XXe siècle que les terrains de jeu se développent vraiment, en raison d'un mouvement de réformes urbaines voulant procurer aux jeunes, car jusqu'à présent les espaces verts sont davantage destinés aux adultes, des endroits pour se récréer sainement. Nous y retrouvons des appareils de jeu, des gymnases extérieurs, des terrains de tennis, des patinoires et des bains pour la natation.

Un des buts poursuivis avec la création de ces endroits est de baisser le taux de mortalité et de criminalité chez les jeunes. En effet, n'ayant pas de lieux spécifiques où s'amuser de façon sécuritaire, les enfants ont l'habitude de jouer dans les rues, provoquant ainsi des accidents d'auto. Ils sont aussi plus enclins à commettre des méfaits. D'ailleurs, plusieurs sources de l'époque soutiennent que la présence des terrains de jeu dans un quartier diminue les risques d'accidents et la délinquance¹⁵. Des mouvements tels la *Montreal Park and Playgrounds Association* ou la *Playgrounds Association of America*, présents dans plusieurs grandes villes américaines et canadiennes, favorisent la création de terrains de jeu et veillent à fournir des activités organisées aux jeunes avec des moniteurs qualifiés.

¹⁴Laplante, *Les parcs de Montréal...*, p. 68; Cranz, *The Politics of Park Design...*, p. 63.

¹⁵Voir à cet effet divers articles de la revue *Municipal Review of Canada* (ci-après *MRC*): Gordon L. Duffin, «What Play Ground Means to Community», *MRC*, 20, 5 (May 1924), p. 186; Lee F. Hanmer, «The Relation of Public Recreation to Delinquency», *MRC*, 25, 3 (March 1929), pp. 101-102; -----, «The Value of Supervised Playgrounds», *MRC*, 26, 6 (June 1929), p. 252.

2.2 Le réseau des parcs montréalais à la veille de l'acquisition de l'île

Le développement des parcs à Montréal ressemble sensiblement à ce que nous avons constaté dans les autres grandes villes nord-américaines. En fait, l'administration municipale est influencée par ce qui se fait hors de ses frontières, voulant sans doute être ainsi considérée comme une ville aussi prestigieuse que New York ou Chicago. Se voulant des lieux où les gens peuvent se récréer et se reposer, ces endroits publics répondent bien aux besoins de la population, sans cesse croissante. De plus, l'idée de ramener le plein air et la nature au sein même de la ville en grande gestation n'est pas étrangère au fait qu'il se développe un véritable réseau montréalais de parcs.

Vers 1870, nous retrouvons déjà des places publiques et des squares aménagés dans certaines parties de Montréal tels le jardin Viger et la place d'Armes. Bien que les squares soient une idée d'origine britannique, il s'est produit à Montréal un mélange de traditions britannique et continentale pour ce qui est de leur aménagement. En fait, les squares s'apparentent également à des places ou des parcs¹⁶. Ces derniers sont donc définis différemment par rapport à ceux que nous retrouvons en Europe:

L'appellation square s'applique habituellement ici à un quadrilatère construit, de fonction résidentielle ou autre, entourant un espace planté d'arbres. Cependant, dans le cas des squares résidentiels, l'espace planté n'est pas réservé à l'usage exclusif des riverains mais sert de lieu public¹⁷.

Quoique publics, les squares de Montréal sont souvent utilisés par une seule classe sociale. Par exemple, le square Sir George-Étienne Cartier, dans le quartier

¹⁶Laplante, *Les parcs de Montréal...*, p. 31.

¹⁷Marsan, *Montréal en évolution...*, p. 292.

Saint-Henri, est davantage réservé à la petite élite telles qu'en témoignent les caractéristiques architecturales des bâtiments construits autour du parc. Les triplex ont des façades en pierre, ce qui laisse supposer que seuls les mieux nantis y habitent¹⁸. La même constatation peut être également faite dans le cas du Jardin Viger¹⁹.

La majorité des squares de Montréal n'est pas désirée et encore moins planifiée; ils sont créés de façon accidentelle. Plusieurs d'entre eux sont d'abord des cimetières. Les associations sanitaires ont demandé d'en faire des squares et d'entamer l'expropriation des tombes. C'est le cas des squares Dorchester, Dufferin et Papineau. D'autres sont créés grâce à des dons de quelques propriétaires terriens comme les squares Viger, Beaver Hall et Phillips. Enfin, certains sont érigés sur des terrains libres comme le square Saint-Louis²⁰.

Dans les années 1870, Montréal, connaissant alors une croissance économique et démographique importante, entre dans une ère de grandes transformations. C'est à cette époque que les élus municipaux créent de grands parcs publics, différents des squares dans leur aménagement en raison de l'aspect naturel qui leur est donné. À la fin du XIXe siècle, il existe, à Montréal, trois grands parcs publics dirigés par la Ville: ceux du mont Royal, de l'île Sainte-Hélène et le parc Lafontaine.

Déjà en 1863, l'idée de créer un grand parc est soumise au Conseil, sans doute influencé par les villes américaines qui, depuis 1845, aménagent de tels endroits publics²¹. Quelques années plus tard, soit en 1869, la Ville commence à exproprier

¹⁸Marsan, *Montréal en évolution...*, p. 294.

¹⁹Laplante, *Les parcs de Montréal...*, p. 33.

²⁰Marsan, *Montréal en évolution...*, pp. 292-294; pour en savoir davantage sur les places publiques, voir Marc H. Choko, *Les grandes places publiques de Montréal*, Éditions du Méridien, Montréal, 1987.

²¹Laplante, *Les parcs de Montréal...*, p. 40.

les propriétaires de la montagne, au coût d'un million de dollars, pour en faire le parc du mont Royal dont l'aménagement est confié à Frederick Law Olmsted²². Ce dernier tente de mettre en valeur la beauté naturelle du site, tout en le concevant pour la détente, l'observation et l'agrément. Il s'agit du premier parc au Canada à être aménagé dans un milieu urbain selon le concept des parcs naturels de conservation²³. À cette même époque, l'idée de transformer l'île Sainte-Hélène en parc public est de plus en plus présente dans les débats municipaux.

2.3 Structures administratives de la Ville pour gérer les parcs et surtout celui de l'île Sainte-Hélène

Le mouvement ainsi amorcé en faveur des grands parcs incite la Ville de Montréal à se doter de structures administratives dans le but de gérer adéquatement ces nouveaux lieux de loisirs. Deux nouvelles instances obtiennent la responsabilité des parcs: la Commission des parcs et traverses pour l'île Sainte-Hélène et les Commissaires du parc pour le mont Royal. Quant au Comité des chemins, qui s'était occupé de tous les espaces verts de Montréal jusqu'en 1875, il conserve le contrôle sur tous les squares et gère dorénavant le développement du parc Lafontaine. Ces commissions, issues du Conseil municipal, supervisent les services et départements de l'administration. Ces derniers, qui ont à leur tête un fonctionnaire, assurent l'administration de la Ville. Chacun d'eux s'occupe d'un aspect en particulier comme les finances, la voirie, la sécurité, les égouts, l'aqueduc et les parcs²⁴. Ce mode d'organisation est en vigueur depuis la refonte de la charte de la Cité en 1874. Ces commissions administratives ou échevinales constituent bien sûr les plus importantes,

²²Marsan, «Le parc mont Royal a cent ans...», p.17.

²³Bégin, «Québec et Montréal: évolution...», p. 22.

²⁴Michèle Dagenais, *La démocratie à Montréal de 1830 à nos jours*, Montréal, Ville de Montréal, 1992, p. 21.

mais d'autres sont aussi créées pour quelques mois ou quelques années dans le but d'examiner une question bien précise. Par exemple, elles peuvent s'intéresser à la construction d'un bâtiment ou alors tenter d'enrayer une épidémie dans la ville²⁵.

Il faut donc attendre 1875 pour que soit créé un comité permanent s'occupant spécifiquement des parcs montréalais: la Commission des parcs et traverses. C'est par une résolution adoptée le 9 mars 1875 qu'elle est créée. Toutefois, le nom de cette instance est trompeur puisqu'elle ne possède en réalité que l'autorité sur le parc de l'île Sainte-Hélène et sur son traversier. En effet, le 13 mars 1874, suivant la recommandation de la commission spéciale qui s'est chargée de l'expropriation de terres sur le mont Royal, trois commissaires sont nommés par le Conseil pour s'occuper uniquement de l'administration générale du mont Royal²⁶. Aussi, depuis 1874, le Comité des chemins a autorité sur tous les squares de la ville en plus de gérer le projet d'aménagement de la ferme Logan afin qu'elle devienne le parc Lafontaine²⁷. Ce sont donc trois comités qui détiennent la responsabilité de tous les parcs de la ville.

En 1894, une autre commission permanente composée de sept échevins est créée: celle du parc mont Royal qui remplace ainsi les commissaires du parc. Cette dernière est rapidement abolie et en 1898, l'administration du parc mont Royal est confiée à la Commission des parcs et traverses qui gère déjà le parc de l'île Sainte-

²⁵C'est en vertu de la seconde charte de la Corporation de Montréal, en 1840, que le Conseil de ville peut créer de telles commissions. Entre autres, il est stipulé que le Conseil peut nommer autant de commissions ou de comités qu'il le souhaite et autant de membres parmi les échevins pour les composer, qu'il détermine les pouvoirs de ces comités qui sont sous son contrôle. GAVM, *Charte de la Cité de Montréal*, Ordonnances provinciales du Bas-Canada, 1839-1840, 4 Victoria, chapitre 36, article XL.

²⁶Cléophas Lamothe, *Histoire de la corporation de la Cité de Montréal; depuis son origine jusqu'à nos jours*, Montréal, Montreal Printing and Publishing Co., 1903, p. 103.

²⁷Laplante, *Les parcs de Montréal...*, p. 62.

Hélène depuis 1875²⁸. Enfin, ce n'est qu'en 1900 que cette dernière obtient l'autorité sur tous les parcs et les squares de la ville²⁹. D'ailleurs, il est étonnant de constater que le Conseil ait mis autant de temps à créer une commission chargée de l'administration de tous les espaces verts de Montréal.

La structure et le fonctionnement de la Commission des parcs et traverses changent très peu au cours de son existence, soit de 1875 à 1910. À chaque année, le Conseil municipal nomme, à la première séance de mars jusqu'en 1899 et de février par la suite, une nouvelle commission composée de sept échevins³⁰. Pour être membres, ces derniers doivent entre autres avoir 21 ans, être sujets britanniques et posséder, tout dépendant des années, une certaine somme d'argent ou être propriétaires de biens immeubles. Ils sont élus au Conseil pour une période de trois ans jusqu'en 1899 et de deux ans pour les années subséquentes³¹. Plus de 85 échevins différents font partie de la Commission au cours de ses 35 ans d'activités, la plupart n'étant en poste que deux ou trois ans (voir la liste des membres de la Commission des parcs et traverses à l'Annexe A, p. 106).

C'est à sa première assemblée que la Commission nomme un président parmi les membres qui la composent. Ses tâches sont d'établir l'ordre du jour, d'approuver les rapports et les résolutions, ainsi que de prendre position lorsque se présente un désaccord. Treize personnes siègent comme président au cours de notre période et la plupart d'entre eux sont issus du milieu des affaires ou juridique. Les principaux échevins qui occupent ce poste, Thomas Wilson, Arthur Dubuc, Georges Washington

²⁸GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 1035, *Historique des parcs et squares de la ville de Montréal*, [s.d.].

²⁹Lamothe, *Histoire de la corporation...*, p. 77.

³⁰Depuis 1874, lors de la refonte de la charte, on a aboli la distinction entre conseiller et échevin et on a gardé seulement la seconde dénomination. Lamothe, *Histoire de la corporation...*, p. 31.

³¹Claude-V. Marsolais et al., *Histoire des maires de Montréal*, Montréal, VLB, 1993, pp. 302-303.

Stephens, Arthur Gagnon et Clément Robillard, ont un parcours similaire. Par exemple, Thomas Wilson, qui préside la Commission durant plus de huit ans, de 1877 à 1884, oeuvre dans le commerce de la ferronnerie et est juge de paix. Il est échevin pendant une période de 17 ans, ce qui laisse croire qu'il jouissait d'une grande confiance de la part des électeurs³². Quant à Clément Robillard, qui a fait fortune dans l'industrie de la fabrication des eaux gazeuses, il est très populaire auprès des citoyens, ce qui l'incite à entreprendre une carrière publique. Il est échevin dans le quartier Saint-Jacques à partir de 1902 et est président de la Commission de 1904 à 1908³³.

La principale tâche de la Commission est de prendre connaissance de toutes matières qui lui sont soumises³⁴. Elle est donc mandatée pour examiner toutes les requêtes qui lui sont faites. Elle doit également nommer les employés du parc: les surintendants, les gardiens ainsi que les policiers. De plus, la Commission doit soumettre et établir les contrats, assurer l'ordre dans le parc, régler les litiges, surveiller le traversier, entretenir et aménager le parc et appliquer les résolutions du Conseil. Par la suite, elle soumet au Conseil des rapports sur la situation et lui fait part de ses recommandations.

Le Conseil discute des rapports et leur donne suite par des résolutions ou des règlements. Lorsque ceux-ci impliquent une dépense d'argent non prévue dans le budget annuel, c'est le Comité des finances qui prend la décision de les financer. Depuis 1903, dans le cas où ce dernier refuse un crédit à la commission qui en fait la demande, le Conseil peut désormais, par le vote de la majorité absolue de tous ses

³²Lamothe, *Histoire de la corporation...*, p. 834.

³³Lamothe, *Histoire de la corporation...*, pp. 385-387.

³⁴GAVM, *Refonte de la charte/projet des commissaires*, 1898, article 22, p. 19.

membres, ordonner que ce crédit soit voté³⁵. La Commission n'est donc qu'une instance d'exécution plutôt que législative puisqu'elle ne peut prendre de grandes décisions sans qu'elle ne se soit préalablement adressée au Conseil. Par exemple, la Commission ne peut attribuer un contrat ou acheter des marchandises et matériaux que si la somme encourue n'excède pas 500\$. Dans le cas contraire, le consentement du Conseil ou une offre de soumissions dans les journaux s'avère essentiel³⁶.

Finalement, la Commission doit remettre un rapport annuel détaillé aux membres du Conseil municipal. À tous les mois de novembre, les surintendants des parcs remettent à la Commission un état de la situation des travaux exécutés durant la saison et ceux prévus l'année suivante. Ce dernier est révisé par la Commission qui ajoute, aux autres dépenses, les salaires des employés du parc. À la suite de cette évaluation, le Conseil vote le budget annuel de la Commission au cours du mois de décembre.

À partir de 1909, plusieurs bouleversements se produisent à l'Hôtel de ville. En effet, l'administration municipale est très critiquée. Entre autres, un groupe d'hommes d'affaires et de propriétaires, appelé «les réformistes», se plaint de la corruption et du favoritisme qui règnent parmi les membres au Conseil et pour cause. Selon ces derniers, seuls quelques privilégiés obtiennent les contrats de la municipalité pour divers services publics, ce qui fait en sorte que les contribuables montréalais paient des tarifs plus élevés³⁷. De plus, les comités chargés de gérer les services publics sont inefficaces. C'est alors que les gens du milieu des affaires

³⁵GAVM, *Statut de la province de Québec*, 1903, 3, Edouard VII, chapitre 62; Lamothe, *Histoire de la corporation...*, p. 40.

³⁶GAVM, *Refonte de la charte/ projet des commissaires*, 1898, chapitre 3, article 25.

³⁷Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération...*, p. 258.

étudient une nouvelle forme d'administration déjà appliquée dans plusieurs grandes villes américaines: «La solution proposée consiste à passer par-dessus la tête des échevins pour confier le pouvoir exécutif et administratif à un organisme aux effectifs réduits, dont les membres seront élus par l'ensemble des citoyens de la ville plutôt que par quartier³⁸». Le Comité des citoyens, nom du nouveau parti des réformistes, demande à la Législature du Québec de doter Montréal d'un Bureau de contrôle, également désigné comme le Bureau des commissaires³⁹.

Le Premier ministre Lomer Gouin décide de tenir un référendum sur la question le 30 septembre 1909⁴⁰: une très forte majorité de Montréalais vote en faveur du projet. C'est ainsi que la loi adoptée par la province de Québec le 29 mai 1909, qui amende la charte de la Cité de Montréal en réduisant le nombre d'échevins de deux à un par quartier et créant un Bureau des commissaires, est sanctionnée⁴¹. À la tête de l'administration, il y a maintenant un maire et un bureau composé de quatre commissaires élus par les contribuables qui forment le corps décisionnel. Un conseil de 23 échevins reçoit, adopte ou rejette les rapports du Bureau⁴². Cette modification au fonctionnement administratif marque donc la fin de l'existence des commissions échevinales. La Commission des parcs et traverses clôture ainsi ses activités le 13 janvier 1910, peu de temps avant la victoire des réformistes aux élections municipales⁴³.

³⁸Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération...*, p. 258.

³⁹À cette époque, les provinces détiennent le pouvoir de réglementer les activités des villes. C'est pourquoi celles-ci doivent demander la permission d'effectuer tout changement à leur charte à la Législature du Québec qui en a le pouvoir. Dagenais, *La démocratie à Montréal...*, p. 21.

⁴⁰Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération...*, p. 259; Robert Rumilly, *Histoire de Montréal*, tome 3, 1867-1918, Montréal, Fides, 1972, p. 402.

⁴¹GAVM, *Statut de la province de Québec*, 1909, 9, Édouard VII, chapitre 82.

⁴²Laplante, *Les parcs de Montréal...*, p. 81; Dagenais, *La démocratie à Montréal...*, p. 21.

⁴³Pour un aperçu plus détaillé de la formation du Bureau des commissaires, voir Michèle Dagenais, «Une bureaucratie en voie de formation. L'administration municipale de Montréal dans la première moitié du XXe siècle», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 46, 1 (été 1992), pp. 181-188; aussi

Le 11 avril 1910, après une vaine tentative du Bureau des commissaires de créer une nouvelle structure administrative pour la gestion des parcs, les échevins nomment plutôt M. Émile-P. Bernadet au poste de surintendant des parcs avec juridiction sur l'île Sainte-Hélène tandis que M. Henderson reste surintendant du mont Royal⁴⁴. De même, une commission spéciale des «parcs et terrains de jeu» est mise sur pied. Elle ne tient qu'une seule réunion au cours de laquelle elle recommande l'adoption de plans pour de nouveaux espaces verts et l'ouverture de boulevards⁴⁵. Toutes les décisions, allocations de crédits ou nominations d'employés doivent être préalablement approuvées par le Bureau des commissaires qui soumet ensuite ses recommandations au Conseil. Les chefs de service, comme les surintendants des parcs, ne peuvent donc prendre des décisions sans d'abord en informer le Bureau.

En 1912, le gouvernement provincial s'imisce, lui aussi, dans la gestion des parcs à Montréal par le biais d'une Commission métropolitaine des parcs:

The entire development of the playground and recreational life of the people should be placed under the care of the Metropolitan Parks Commission. This civic body, recently created, has the power to make, execute, and carry out plans for the establishment of public parks, squares, promenades, recreation grounds and playgrounds in the City of Montreal⁴⁶.

C'est la Ligue du progrès civique, créée en 1909, qui exerce des pressions auprès de la Législature du Québec pour qu'elle mette sur pied une Commission métropolitaine des parcs. Cette dernière détient des pouvoirs étendus sur

W.H. Atherton, «Past and Present Civic Government of Montreal», *The Canadian Municipal Journal*, 11, 7 (July 1915), p. 247.

⁴⁴Laplante, *Les parcs de Montréal...*, p. 83.

⁴⁵Laplante, *Les parcs de Montréal...*, p. 82.

⁴⁶Julia Schoenfeld, «A Recreation Survey of the City of Montreal», *The Canadian Municipal Journal*, 9, 9 (September 1913), p. 360.

l'aménagement de parcs, de squares, de boulevards, de lieux récréatifs et de terrains de jeu. Mais son influence se fait très peu sentir puisque, ne recevant aucun fonds pour réaliser ses projets, elle disparaît après seulement quelques années d'existence⁴⁷.

2.4 L'île Sainte-Hélène avant sa transformation en parc

Avant même sa transformation en parc public durant les années 1870 par l'administration municipale de Montréal, l'île Sainte-Hélène est le théâtre de plusieurs événements. À l'origine, le nom de l'île aurait été donné par Samuel de Champlain, fondateur de Québec. Ce dernier l'aurait achetée vers 1611 avec l'argent qui lui avait été versé en dot et lui aurait donné le nom de sa future femme: Hélène Boulé, âgée alors d'à peine 12 ans. Ce lieu lui servait de point de départ lors de ses excursions sur le haut du fleuve Saint-Laurent⁴⁸.

Champlain meurt à Québec sans avoir de descendance, l'île revient donc à la Couronne. En 1664, la famille Lauzon en fait l'acquisition, mais dès l'année suivante, elle devient la propriété de Charles Lemoyne et est intégrée à la Seigneurie de Longueuil. Pendant plus d'un siècle et demi, l'île sert de terre agricole où est cultivé, notamment, le blé. Une ferme est érigée sur l'île où se trouvent également un moulin, une étable et un verger afin d'y produire du cidre⁴⁹. Une forte croyance

⁴⁷Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération...*, p. 208; -----, «The Metropolitan Parks' Commission of Montreal», *The Canadian Municipal Journal*, 9, 9 (September 1913), p. 362.

⁴⁸Louis-Raoul De Lorimier, «Pages d'histoire: esquisse de l'île Sainte-Hélène», *Revue Canadienne*, LIII, 2e volume (1907), pp. 72-73. Cependant, une source met en doute cette affirmation. En effet, selon Jules Bazin, il serait peu probable que ce soit vrai du fait que les historiens ne comprennent pas pourquoi Champlain serait venu à Montréal vingt ans avant sa fondation et de plus, il aurait eu plusieurs démêlés avec la Compagnie des Marchands. Bazin, «L'île Sainte-Hélène et son histoire...», p. 19.

⁴⁹Bazin, «L'île Sainte-Hélène et son histoire...», p. 21.

prétend que lors de la capitulation de Montréal, Lévis se serait réfugié avec quelque 3000 soldats sur l'île Sainte-Hélène et aurait offert une dernière résistance aux Anglais. Par la suite, il aurait ordonné à ses hommes de brûler leurs drapeaux afin de ne pas les rendre à l'ennemi⁵⁰. Cette histoire est cependant hypothétique puisqu'une opération militaire de cette envergure est impossible et que cet événement n'est mentionné nulle part dans la correspondance de Lévis⁵¹. Malgré tout, après la Conquête, l'île Sainte-Hélène continue d'être la propriété de la baronnie de Longueuil.

En 1818, le gouvernement britannique acquiert l'île et la fortifie dans le but de protéger Montréal contre une éventuelle invasion américaine au Canada. Il l'achète en échange de trois terrains situés dans la Cité, ce qui équivaut à environ 60 000\$. Le gouvernement anglais y fait construire des arsenaux, des casemates, des poudrières, des ateliers, des maisons pour les officiers, un cimetière militaire, un blockhaus et une prison militaire, mais elle brûle en 1848⁵². Jusqu'à ce que la Grande-Bretagne se départisse de l'île, le site est occupé par une petite garnison d'une trentaine d'hommes. À tour de rôle, des bataillons entiers viennent y séjourner.

En 1870, le gouvernement britannique, voyant l'inutilité d'y garder une présence militaire, cède l'île au gouvernement fédéral canadien. Ce dernier utilise une partie du site comme champ de manoeuvre et d'entrepôts d'armes et de munitions⁵³.

⁵⁰De Lorimier, «Page d'histoire: esquisse...», pp.78-79.

⁵¹Bazin, «L'île Sainte-Hélène et son histoire...», p. 21; Fred Bruemmer, «St. Helen's Island», *Canadian Geographical Journal*, 70, 1 (January 1965), p. 24; voir également Pierre Voyer, «L'île Sainte-Hélène», *La Revue populaire*, (juin 1908), pp. 85 et 87.

⁵²Bazin, «L'île Sainte-Hélène et son histoire...», p. 23.

⁵³D'autres références peuvent être également consultées afin de reconstituer l'historique de l'île Sainte-Hélène, cependant elles n'apportent aucun élément nouveau aux références que nous avons déjà utilisées: L. A. Lapointe, «Histoire de l'île Sainte-Hélène», *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, (1933), pp. 61-91; *Montreal Star*, avril 1907; *La Patrie*, «Histoire de l'île Sainte-Hélène», 27 mai 1951.

C'est à ce moment que l'administration municipale pense à ériger un parc public sur l'île Sainte-Hélène.

2.5 L'achat de l'île par la Ville de Montréal

2.5.1 Le choix de l'île Sainte-Hélène comme parc public

Il est difficile de trouver les raisons exactes qui ont incité les élus municipaux à créer un parc public sur l'île Sainte-Hélène. D'abord, les procès verbaux du Conseil ne font mention que des résolutions adoptées puis, tous les rapports et les discussions y ayant trait ont été détruits. Ensuite, il n'existe pas de commission ou de comité chargé de la question de l'île avant 1875: seules quelques sources nous ont aidée, sans toutefois fournir de véritables affirmations.

Dans un premier temps, il semble que la raison principale qui incite l'administration montréalaise à vouloir utiliser une partie de l'île Sainte-Hélène à des fins de parc public, résulte des nombreuses demandes faites par la population montréalaise. En effet, les pressions sociales sont très fortes pour que soit implanté un autre grand parc à Montréal en plus de celui du mont Royal. C'est d'ailleurs ce que constate le maire C.J. Coursol dans son rapport annuel: «popular opinion has been long demanding that St. Helen's Island should be obtained for the purpose of being converted into park. As a resort for the general public there is no doubt no more desirable spot could be selected⁵⁴».

⁵⁴GAVM, *Reports on the Accounts of the Corporation of the City of Montreal and Reports of City Officials for the Year 1872*, p. 10.

Il semble que l'érection d'un parc sur l'île Sainte-Hélène serait aussi due à la création du parc mont Royal. En juillet 1870, un journal de Montréal publie la note suivante: «On parle beaucoup, à Montréal, d'acheter l'île Sainte-Hélène pour en faire un parc; celui de la Montagne que nous n'avons pas encore, ne nous suffit plus⁵⁵». Mais ce qu'il faut plutôt comprendre, c'est que le parc du mont Royal est davantage décrit, à l'époque, comme étant un lieu destiné à une classe et une ethnie spécifiques: celles de l'élite anglophone⁵⁶. De façon informelle, il semble que la population ouvrière n'y soit pas la bienvenue. Situé dans l'ouest de la cité, le parc de la montagne est plus près des quartiers où demeurent les gens les mieux nantis de Montréal. Le choix de l'île Sainte-Hélène, pour en faire un parc public et populaire, apparaît alors la meilleure solution, puisqu'elle se trouve tout près des quartiers pauvres le long du fleuve Saint-Laurent.

Il appert donc qu'un compromis entre les conseillers municipaux soit à l'origine de la création du parc de l'île Sainte-Hélène⁵⁷. Voulant satisfaire ceux qui désirent plaire aux gens aisés et ceux qui souhaitent améliorer les conditions de vie de la classe ouvrière, le Conseil accepte de créer deux grands parcs publics à Montréal. De plus, il ne serait pas surprenant de constater que les conseillers cherchent à satisfaire la population qui les a élus dans leur quartier.

La création de parcs, comme celui de l'île Sainte-Hélène, résulterait aussi de la croyance voulant que le grand air et les espaces verts puissent guérir bien des maux de l'urbanisation. En fait, «Ce fut d'ailleurs en réponse aux aspirations des réformateurs sociaux, [...], désireux d'atténuer les misères morales et sociales des classes

⁵⁵Voyer, «L'île Sainte-Hélène...», p. 84.

⁵⁶Schmidt, *Domesticating Parks and Mastering...*, p. 50.

⁵⁷Laplante, *Les parcs de Montréal...*, p. 46.

laborieuses des grandes villes industrielles, qu'est né, au 19^e siècle, le mouvement en faveur des parcs urbains⁵⁸». Enfin, la fierté de posséder de tels parcs et l'apport économique amené par la venue de touristes peuvent certainement expliquer que les conseillers montréalais en soutiennent la création. D'ailleurs, plus de 30 000 étrangers, c'est-à-dire des gens venant de l'extérieur de Montréal, étaient présents lors de l'inauguration du parc de l'île Sainte-Hélène le 24 juin 1874⁵⁹.

2.5.2 Les négociations entourant l'achat de l'île

Le 10 juin 1873, la décision de faire de l'île Sainte-Hélène un parc public étant prise, la Ville de Montréal demande au gouvernement fédéral ainsi qu'au Département de la milice, qui en sont propriétaires, la permission d'occuper une partie de l'île⁶⁰. Mais, ce n'est qu'au mois de février 1874 que le Département de la justice répond favorablement à la demande du Conseil sous certaines conditions⁶¹. Ces dernières étant acceptées lors de la séance tenue le 9 février, un premier ordre en conseil est adopté à Ottawa le 3 juin 1874 donnant ainsi effet à l'entente. L'année suivante, le Conseil municipal met en place une commission pour gérer ce parc ainsi que ses traversiers: la Commission des parcs et traverses.

Pendant plusieurs décennies, la Ville ne sent aucunement le besoin d'acquérir l'île Sainte-Hélène. Le fait de louer le site au gouvernement la satisfait tant et aussi longtemps que la population ouvrière puisse s'y rendre. Or au début du XX^e siècle,

⁵⁸Marsan, «Le parc mont Royal a cent ans...», p. 18.

⁵⁹Achintre et Crevier, *L'île Sainte-Hélène, passé, présent et avenir...*, p. 41.

⁶⁰GA VM, PV du Conseil municipal, résolution adoptée le mardi 10 juin 1873.

⁶¹GA VM, FCPT (VM 44), 23 février 1874; Vous pouvez consulter les principaux ordres en conseil concernant la vente de l'île Sainte-Hélène à l'Annexe B de ce mémoire, pages 109-110.

cette situation doit changer et la Ville donne alors à la Commission des parcs et traverses le mandat d'amorcer les négociations avec le gouvernement fédéral dans le but d'acquérir l'île de façon définitive.

En fait, ce qui semble avoir incité la Ville à vouloir devenir propriétaire de l'île, c'est la crainte que le gouvernement y construise une école militaire, car elle a déjà refusé que le Fédéral l'érige dans le parc Lafontaine, risquant ainsi de perdre ce magnifique endroit⁶². De plus, la partie de l'île convertie en parc est, selon toute vraisemblance, devenue trop petite en raison du nombre élevé de visiteurs. Enfin, la Cité a déjà investi des sommes considérables dans la partie est du parc pour l'aménager ainsi que pour l'entretenir⁶³. Les élus municipaux amorcent donc des négociations dans le but d'acheter l'île et proposent de verser 200 000\$ au gouvernement pour qu'il se procure un autre terrain dans la Ville. Une délégation de plusieurs échevins, maire et greffier se rendent à maintes reprises à Ottawa afin de négocier une entente avec le Département de la milice qui détient l'île. Il a donc fallu la menace de perdre le parc pour que le Conseil daigne vouloir se porter acquéreur de ce lieu de loisirs.

Ainsi, en novembre 1903, une première sous-commission⁶⁴ rencontre Raymond Préfontaine, ministre de la Marine et des Pêcheries, ainsi que Frederick Borden, ministre de la Milice, à deux reprises. Aucun accord n'est toutefois

⁶²*La Presse*, 21 juin 1904; *La Presse*, 6 décembre 1905.

⁶³Arguments invoqués lors d'une rencontre entre le gouvernement et la sous-commission des parcs et traverses le 26 mai 1904. GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 1715, rapport de la Commission du 30 mai 1904.

⁶⁴La sous-commission est composée de l'échevin Leboeuf et du président de la Commission, M. Couture. GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 1143, 9 novembre 1903.

intervenue. L'année suivante, le Conseil municipal nomme une autre délégation⁶⁵ qui se rend à Ottawa le 26 mai 1904. Elle s'entretient encore avec le gouvernement, dont le représentant est le Colonel Pinault, sous-ministre de la Milice, et ces derniers s'entendent sur deux propositions. Le 20 juin 1904, le Conseil adopte la première proposition: «La Cité de Montréal payerait au Gouvernement fédéral 25 000 dollars et en échange, le gouvernement pourrait construire son école militaire n'importe où sur le territoire de Montréal à l'exception du parc Lafontaine, et consentirait un bail de 99 ans pour l'île Sainte-Hélène⁶⁶».

Cependant, la proposition précédente n'a pas été retenue. Bien qu'il y ait eu d'autres tentatives afin de former une nouvelle délégation⁶⁷, ce n'est qu'un an plus tard que les deux parties tentent un nouveau rapprochement. En fait, c'est le Département de la milice qui signifie à la Ville qu'il est prêt à négocier la vente de l'île Sainte-Hélène⁶⁸. Notons qu'il est frappant de constater, dans ce cas-ci et dans d'autres cas, que ce soit le gouvernement fédéral qui entreprenne la plupart du temps les pourparlers. Probablement que la Ville, ne possédant pas la somme nécessaire pour l'acheter, tente de retarder le plus possible l'achat de l'île.

Le 29 mai 1905, une autre délégation⁶⁹, ayant à sa tête le greffier de la Cité L.O. David, propose un nouvel arrangement au gouvernement du Dominion au nom

⁶⁵Cette deuxième sous-commission est formée des échevins Robillard, Nelson, Lavallée, L.A. Lapointe, Couture, Carter et Walsh. GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 1729, extrait des PV de la réunion spéciale du Conseil municipal tenue le lundi 16 mai 1904.

⁶⁶GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 1734, correspondance entre le greffier de la Cité et le lieutenant Col. Pinault, sous-ministre de la Milice et de la Défense, 19 mai 1904; Voir aussi *La Presse*, 21 juin 1904.

⁶⁷GAVM, FCPT (VM 44), 12 décembre 1904; dossier no 1810, rapport voté le 10 janvier par la Commission et présenté et adopté au Conseil le 16 janvier 1905.

⁶⁸GAVM, FCPT (VM 44), lettre du ministre de la Milice, P.W. Borden, au greffier de la Cité, L.O. David, 1er mai 1905.

⁶⁹La délégation est composée des échevins Vallières, Robillard, Lavallée, Nelson, Bastien, Sadler, L.A. Lapointe et du greffier de la Cité, L.O. David. GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 1871,

de la Ville. Elle offre un morceau de terrain pour que ce dernier puisse y construire son école militaire ou de lui payer la somme de 200 000\$ pour que lui soient cédés le parc Lafontaine et l'île Sainte-Hélène⁷⁰. Cette proposition est acceptée par les deux parties et le Ministère de la milice entreprend des démarches afin de transférer la propriété de l'île Sainte-Hélène au Département de l'intérieur afin qu'il puisse la vendre. Le 19 décembre 1905, un ordre en conseil, créé le 6 décembre 1905, est soumis à la Ville de Montréal et aussitôt adopté à l'unanimité. Dans sa résolution, le Conseil remercie le gouvernement de «s'être rendu à la demande du Conseil et des citoyens de Montréal, en leur procurant les moyens, à des conditions raisonnables, de convertir en parc public l'île Sainte-Hélène⁷¹».

Toutefois, c'est l'Ordre en conseil du 4 juin 1906 qui est le plus important. En effet, ce dernier dévoile les conditions de vente de l'île Sainte-Hélène qui demeureront sensiblement les mêmes que lors de la vente en 1908:

- a) Ladite île servira exclusivement pour des fins de parc et d'exposition.
- b) Les parties de l'île en question composées endedans (sic) de la ligne rouge et désignées comme A et B sur le plan ci-joint devront être laissées libres de constructions et la partie marquée C comprise en dedans de la ligne rouge est réservée temporairement pour l'usage du département de la Milice et de la Défense, gratuitement, jusqu'à ce que des magasins aient été construits ailleurs.
- c) La Cité de Montréal pourra occuper ladite île immédiatement avec l'entente qu'au cas où la Ville ne paierait pas le prix d'achat de \$200.000 endedans (sic) de douze mois, le terrain retournerait à la couronne⁷².

rapport de la Commission des parcs et traverses et de la Commission spéciale de Législation adopté le même jour par le Conseil lors d'une réunion spéciale tenue le 29 mai 1905.

⁷⁰Notons que le Colonel Pinault a fait évaluer l'île Sainte-Hélène et l'île Ronde. Dans le premier cas, la valeur est déterminée à 250 000\$ et à 30 000\$ pour le second. GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 1899, lettre du Col. L.P. Pinault à L.O. David, 29 août 1905.

⁷¹GAVM, PV du Conseil municipal, résolution du 19 décembre 1905.

⁷²GAVM, FCPT (VM 44), *Au sujet de l'achat de l'île Sainte-Hélène et de la cession de parc Lafontaine*, [s.d.].

Le Conseil adopte cet ordre en conseil le 5 octobre 1906⁷³. Peu de temps après, il obtient l'autorisation de la Législature du Québec d'emprunter le montant nécessaire pour l'achat de l'île, soit 200 000\$⁷⁴. Mais la vente définitive de l'île traîne en longueur. La Ville attend encore que ce soit le gouvernement qui entreprenne les démarches de la cession. Ce n'est que le 23 décembre 1908, soit deux ans après l'entente transférant la propriété de l'île Sainte-Hélène, que le gouvernement fédéral la cède à la Ville de Montréal par des lettres patentes⁷⁵. Les conditions du contrat sont les mêmes que celles énoncées dans l'Ordre en conseil du 4 juin 1906⁷⁶. Auparavant, soit le 17 décembre 1908, le Conseil adopte le règlement 387 autorisant l'émission d'un emprunt de 250 000\$, dont 200 000\$ pour acquérir l'île Sainte-Hélène et donner effet aux arrangements pris avec le gouvernement fédéral et 50 000\$ pour faire, en cette île, les améliorations permanentes qui seront jugées nécessaires⁷⁷. Le 25 février 1909, la Ville obtient définitivement les lettres patentes de l'île Sainte-Hélène et un bail de 99 ans pour le parc Lafontaine⁷⁸.

⁷³GAVM, PV du Conseil municipal, 5 octobre 1907; Avant d'approuver cet Ordre en conseil, la Ville demande aux avocats de la Cité de se prononcer sur la légitimité du gouvernement fédéral de vendre l'île. GAVM, PV du Conseil municipal, résolution du 11 juin 1906. Le département en loi de la Ville statue que le gouvernement fédéral est le seul propriétaire de l'île et qu'il a le droit de la vendre à la Cité. GAVM, FCPT (VM 44), 10 septembre 1906.

⁷⁴GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 2097; GAVM, PV du Conseil municipal, résolution adoptée lors de la réunion spéciale tenue le 15 octobre 1906.

⁷⁵GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 2485, 23 décembre 1908.

⁷⁶Cet Ordre a même été confirmé et ratifié par le règlement 218 par la Chambre des Communes et sanctionnée le 20 juillet 1908. Entre autres, le point 1 de l'acte stipule que l'Ordre en conseil, daté du 6 décembre 1905, autorisant la vente à la Cité de Montréal du terrain des réserves militaires connu sous le nom de l'île Sainte-Hélène soit annexé à la dite loi. Le point 2 affirme que l'argent ainsi reçu servira uniquement à acheter un site approprié et à construire une école militaire. GAVM, 2e série du Conseil municipal, dossier 651-E, section J, 30 avril 1935. Loi 7 et 8, Edouard VII, chapitre 51, *Loi pour autoriser la vente ou autres aliénations de certaines réserves militaires dans les cités de Toronto et de Montréal*.

⁷⁷GAVM, Statut de la Législature 7, Edouard VII, chapitre 63, section 51, 14 mars 1907; GAVM, 2e série du Conseil municipal, dossier 651-E, section J, *Notes historiques sur les négociations pour l'achat de l'île par la Ville de Montréal*, 30 avril 1935.

⁷⁸GAVM, FCPT (VM 44), référé à la 2e série du Conseil municipal, dossier 651-E.

2.5.3 Position de la population et des divers intervenants

Les opinions au sujet de l'achat de l'île Sainte-Hélène semblent presque unanimes. Seuls quelques observateurs expriment des réticences. D'abord, la population se réjouit des démarches de ses élus afin de doter la ville d'un autre grand parc public. Un article écrit vers 1904 mentionne que: «Les négociations actuellement en cours entre le Conseil de ville de Montréal et le gouvernement fédéral pour obtenir aux citoyens la liberté de se promener dans toute l'île de visiter ses fortifications si mystérieuses sont suivies attentivement par toute la population ouvrière de la ville⁷⁹». N'oublions pas que ce sont les citoyens qui ont fait des pressions auprès du Conseil municipal pour que l'île Sainte-Hélène soit transformée en parc. Par conséquent, son acquisition est très bien accueillie par l'ensemble des habitants de Montréal et plus encore par les petites gens habitant les quartiers pauvres le long du fleuve Saint-Laurent.

Lorsque le gouvernement fédéral passe l'Ordre en conseil du 6 décembre 1905, cédant la majeure partie de l'île Sainte-Hélène à la Cité de Montréal, l'opinion publique en est très heureuse, d'autant plus que des spéculateurs avaient offert, au gouvernement fédéral, de fortes sommes d'argent pour en faire l'acquisition. L'éditorialiste de *La Presse* est fort enthousiaste face au dénouement de ces négociations qui semblaient à certains moments impossibles. Il mentionne que c'est grâce au greffier de la Ville, L.O. David, que l'entente a pu se réaliser. Ce dernier a réussi à trouver un compromis qui satisfait autant le Département de la milice que la Ville et les citoyens, particulièrement en ce qui concerne la construction d'une école militaire dans le parc Lafontaine⁸⁰.

⁷⁹GAVM, FSG (VM 6), «La villégiature du travailleur, précis historique de l'île Sainte-Hélène», coupure de journal, [vers 1904].

⁸⁰*La Presse*, 6 décembre 1905.

Dans un article du quotidien *Le Canada*, le journaliste croit que la Ville fait une bonne «affaire». Même si le montant de 200 000\$ semble excessif pour acheter une île ne pouvant accueillir ni résidence ni industrie, selon plusieurs estimations d'experts, l'île vaudrait plus de 500 000\$ en raison de sa grande superficie et même au-delà d'un million de dollars si elle était exploitée commercialement par des promoteurs⁸¹. À ce propos, l'échevin Gadbois soutient que la vente de l'île Sainte-Hélène est un vol évident et s'oppose fermement à ce qu'elle puisse servir de terrain d'exposition. Selon lui, ce sont les gens d'affaires qui ont influencé la Ville pour qu'elle fasse ajouter une clause à l'ordre en conseil afin de pouvoir tenir des expositions sur l'île. Les profits ainsi générés par la tenue de tels événements enrichiraient tant la municipalité que les promoteurs⁸². Peu importe les divers débats tenus à l'époque, Montréal se voit aujourd'hui dotée d'un grand parc public qui fait dorénavant la joie de ses habitants.

2.6 Conclusion

À la lumière de ce que nous avons démontré dans ce chapitre, il semble que les raisons qui ont incité l'administration municipale à acquérir l'île Sainte-Hélène soient multiples. D'abord, les demandes incessantes de la population ouvrière et la controverse engendrée par la création du parc du mont Royal expliquent pourquoi la Ville a demandé au gouvernement fédéral de lui permettre d'occuper une partie de l'île comme parc public. Mais il demeure que l'intérêt de la municipalité envers le fait de

⁸¹*Le Canada*, «L'île Sainte-Hélène, la Ville peut en acquérir la propriété à bas marché», 8 septembre 1904.

⁸²*The Standard*, 20 octobre 1906.

devoir se porter acquéreur de l'île ne soit pas très enthousiaste. À chacune des étapes du processus de l'acquisition de l'île, il faut que la Ville soit pratiquement acculée au pied du mur pour réagir. Ainsi, lorsque le gouvernement soumet l'idée de construire une école militaire sur l'île, elle entreprend immédiatement des démarches afin de devenir propriétaire de l'île, craignant de perdre le parc. Aussi, vu la longueur des négociations, il semble que la Ville ait tout fait pour en retarder l'achat. Somme toute, le développement du parc de l'île Sainte-Hélène suit le mouvement qui se déroule ailleurs, en Amérique du Nord, alors que chaque grande ville possède désormais au moins un parc de ce genre.

CHAPITRE III

LA GESTION DU PARC DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE

Dans ce chapitre, nous tenterons d'analyser de quelle manière le Conseil municipal de Montréal, par le biais surtout de la Commission des parcs et traverses, administre ses lieux de loisirs publics. Nous serons davantage en mesure d'évaluer l'importance que la Ville accorde au parc de l'île Sainte-Hélène. Dans un premier temps, nous aborderons l'aménagement du site: les plans généraux, la construction de bâtiments, l'entretien, etc. Nous porterons une attention particulière au budget alloué par le Conseil et le Comité des finances au développement de l'île afin de mieux mesurer l'intérêt qui lui est porté. Dans un deuxième temps, nous nous concentrerons sur la façon dont la Ville accorde ses contrats pour divers privilèges, tels le droit de vendre des rafraîchissements et de faire le transport des visiteurs en traversier de Montréal à l'île. Par le fait même, nous cernerons mieux les différentes personnes qui sont intervenues dans le développement et le fonctionnement du parc. Enfin, il sera question des projets majeurs qui ont retenu l'attention du Conseil à différents moments. La plupart du temps, ils n'ont pas pu se concrétiser à cause de diverses circonstances que nous expliquerons.

3.1 L'aménagement et les travaux effectués

Tout comme ce fut le cas pour l'acquisition de l'île, alors que la Ville tarde à vouloir l'acheter, l'aménagement du parc est lui aussi très lent à se réaliser. Malgré des demandes répétées de la Commission, le Conseil n'approuve une amélioration qu'au dernier moment lorsque cette dernière est vraiment urgente. Aussi, les travaux entrepris sur l'île ne sont pas de grande envergure. Il faut d'abord constater que la Ville tient à ce que l'île demeure un parc naturel. En fait, l'essence même d'un grand parc est de demeurer le plus sauvage possible. Aussi, à cette époque, il n'est pas dans les priorités du Conseil d'investir dans les lieux de loisirs comme ce sera le cas quelques années plus tard lors de l'avènement des terrains de jeu et de la prise en charge plus grande par la municipalité des activités récréatives. Mais il faut également comprendre que cette dernière ne désire pas dépenser de trop fortes sommes d'argent pour l'île Sainte-Hélène, car celle-ci est plutôt destinée à la classe ouvrière de Montréal, comme nous le verrons dans les pages suivantes.

Le Conseil municipal possède donc un contrôle très étroit sur la Commission des parcs et traverses. De fait, il se rend à plusieurs reprises dans l'île afin de vérifier si les demandes de cette instance sont justifiées¹. Entre autres, le Conseil possède une emprise sur celle-ci par l'octroi de crédits. C'est qu'à chaque année, la Commission des parcs et traverses fait parvenir un rapport au Comité des finances afin qu'un budget annuel lui soit attribué. Les crédits de ces budgets servent, dans un premier temps, à l'administration du parc - les salaires des employés, l'achat d'uniformes, l'entretien des bâtiments - et dans un deuxième temps, à l'aménagement

¹GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 601, 30 mars 1898.

de l'île - construction de kiosques et de sentiers. Ce budget doit ensuite être approuvé par le Conseil municipal. De plus, comme nous l'avons déjà mentionné, toute dépense de plus de 500\$ doit obtenir préalablement l'autorisation du Conseil.

Très souvent, les crédits accordés ne sont pas assez élevés compte tenu des travaux à effectuer sur l'île. Il faut alors les retarder ou en diminuer l'importance. Ainsi, la construction du pavillon servant de restaurant et de salle de repos a pris beaucoup de temps à être complétée. Initialement le projet devait se réaliser au printemps de 1875, mais ce n'est qu'en juin 1881 que le président de la Commission soumet deux plans pour la construction d'un pavillon dans l'île Sainte-Hélène. Il est finalement construit en 1882².

Il faut noter que la Commission des parcs et traverses accorde dans la grande majorité des cas, sauf quelques exceptions, ses contrats aux soumissionnaires qui offrent leurs services au plus bas prix. Par exemple, deux appels de soumissions sont publiés par la Commission pour la construction du restaurant en 1881 et 1882, et dans les deux cas elle a accordé le contrat au plus bas soumissionnaire³. C'est également le cas, en juin 1884, lorsqu'elle fait refaire la toiture des restaurants⁴ et construire des bancs, des latrines et une salle de rafraîchissements pour les dames au printemps 1885⁵.

² GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 188, rapport du Comité des finances, 22 juin 1882.

³ GAVM, FCPT (VM 44), PV de la Commission des parcs et traverses, 9 juin 1881, 27 juin 1881 et 11 juillet 1882.

⁴ GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 207; PV de la Commission des parcs et traverses, 21 juin 1884.

⁵ GAVM, FCPT (VM 44), PV de la Commission des parcs et traverses: pour les latrines voir 5 juin 1885, 24 juin 1885 et 3 juillet 1885, pour les bancs voir 24 juin 1885, et pour la salle de rafraîchissements des dames, voir dossier 239.

Il est vrai que la Ville commande de nombreux travaux afin d'améliorer le parc de l'île Sainte-Hélène, mais les sommes dépensées ne sont pas comparables à celles accordées au mont Royal, créé à la même époque. D'abord, le Conseil débourse plus d'un million de dollars pour les expropriations de terrains sur la montagne, alors qu'il n'est aucunement question d'acheter l'île Sainte-Hélène à ce moment-là, tel que nous l'avons vu dans le chapitre précédent. De plus, contrairement au mont Royal, où le parc a été soigneusement planifié par un des plus célèbres architectes américains, Frederick Law Olmsted, l'île Sainte-Hélène n'a pas été aménagée selon des plans précis. En fait, plus de 200 000\$ ont été dépensés pour aménager le mont Royal en parc⁶.

Les crédits alloués à l'administration et aux travaux sur l'île Sainte-Hélène ne sont donc pas comparables à ceux du mont Royal. Ainsi, entre 1874 et 1892, la Ville débourse 233 610\$ pour le parc de la Montagne et 82 829\$ pour celui de l'île⁷. Ces chiffres sont très révélateurs de la vocation que la Ville veut donner à chacun des parcs: le mont Royal pour l'élite et l'île Sainte-Hélène pour les ouvriers. En effet, puisque le montant dépensé pour le parc de la Montagne est plus élevé, il est loisible de croire que les échevins préféraient le développer davantage, ce qui dénote, a contrario, d'une importance moindre accordée à l'île Sainte-Hélène. Le mont Royal demeure donc la préoccupation principale des membres du Conseil à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Afin de pouvoir constater si cette tendance se maintient, nous avons pu évaluer, pour certaines années, les crédits qui ont été demandés au Conseil par la Commission des parcs et traverses, en ce qui concerne l'administration et les travaux à effectuer sur l'île et sur le mont Royal. Nous sommes

⁶*La Presse*, 3 mars 1896.

⁷*La Presse*, 4 décembre 1893.

ainsi en mesure d'établir des comparaisons entre 1901 et 1906 à l'aide du tableau suivant.

TABLEAU I
Crédits requis pour l'administration et les travaux permanents
sur l'île Sainte-Hélène et le mont Royal entre 1901 et 1906 (en
millier de dollars)

	ÎLE STE-HÉLÈNE			MONT ROYAL		
	Adm.	travaux	total	Adm.	travaux	total
1901	6404\$	500\$	6904\$	12 913\$	20 725\$	33 638\$
1902	6410\$	1100\$	7510\$	23 692\$	10 225\$	33 917\$
1903	5715\$	1000\$	6715\$	14 186\$	12 400\$	26 586\$
1904	5777\$	1500\$	7277\$	n.d.	2500\$	n.d.
1905	6322\$	25 000\$	31 322\$	n.d.	45 350\$	n.d.
1906	8840\$	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Source: GAVM, FCPT (VM 44), dossiers 796, 797, 872, 879, 1022, 1025, 1728a, 1798 et 1962.

À la suite de l'examen de ce tableau, il semble que la Ville, au début du XXe siècle, ait continué à dépenser des sommes beaucoup moins élevées pour l'île Sainte-Hélène que pour le mont Royal. Il faut multiplier par deux et même davantage les crédits requis pour l'administration et les travaux lorsqu'il est question du parc de la Montagne. Cependant, il nous est difficile de déterminer pourquoi il y a une si forte hausse en 1905 dans les demandes de crédits. Il serait également surprenant que le Conseil ait accordé à la Commission des parcs et traverses la totalité des sommes qu'elle requiert⁸. Bref, les chiffres du Tableau I nous démontrent que la gestion et le développement du mont Royal se font aux dépens de l'île.

⁸Nous n'avons pas pu trouver, ni dans les rapports du Comité des finances ni dans les PV du Conseil, quelles sont les sommes qui ont été accordées à la Commission des parcs et traverses pour la gestion des deux parcs.

Malgré le peu d'argent consacré à l'aménagement de l'île, cette dernière semble quand même plaire aux visiteurs puisque des milliers de personnes s'y rendent chaque semaine⁹. La Ville en fait un endroit qui est à la fois paisible et divertissant. Entre autres, les sentiers pédestres, les aires de pique-niques, les bains et les nombreux kiosques de jeux permettent à ce parc de devenir l'un des plus populaires de Montréal.

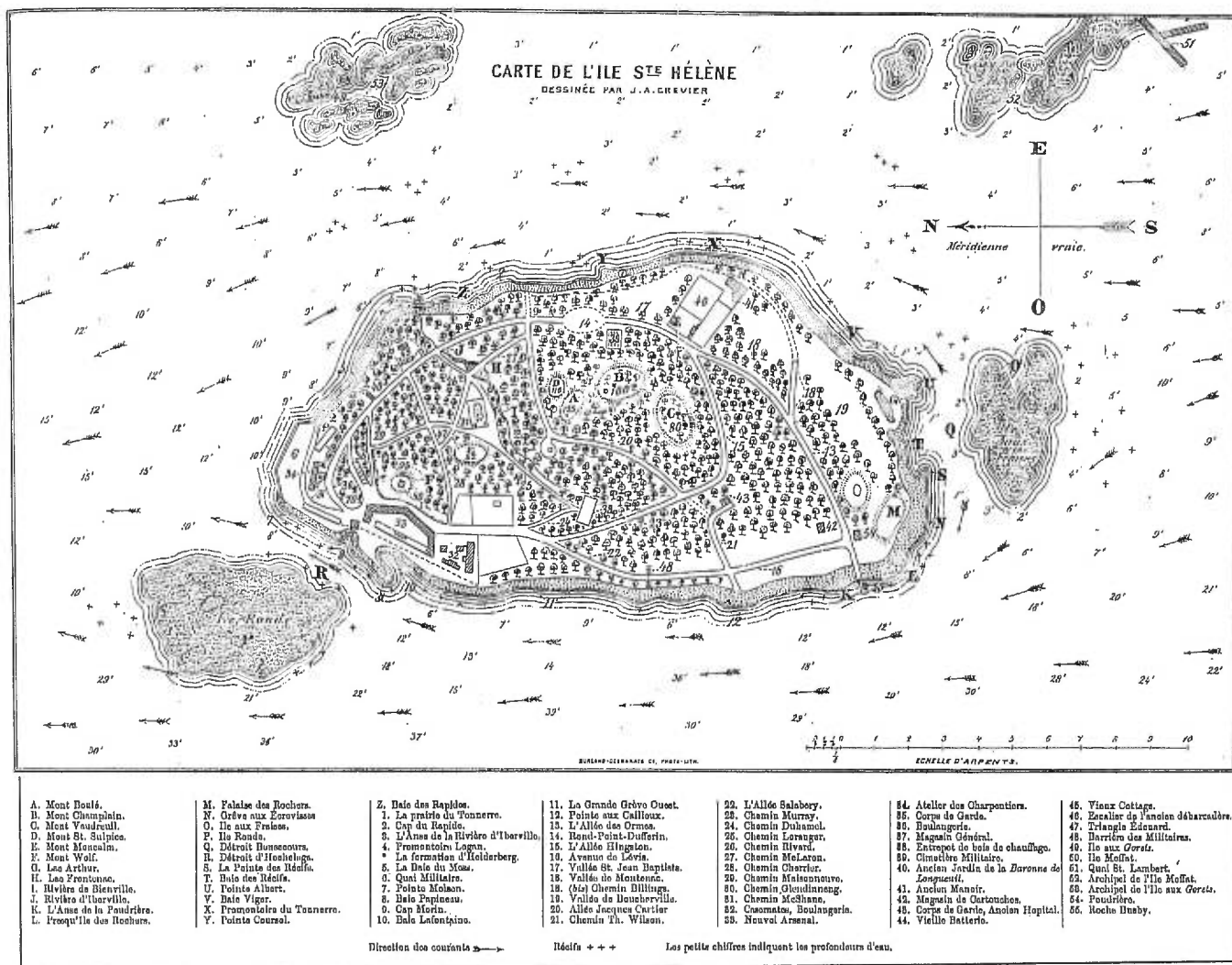
L'île Sainte-Hélène est conçue selon les préoccupations de l'époque, c'est-à-dire d'après le style pittoresque. En effet, elle est planifiée pour être un parc rural où le naturel prend le dessus sur les ornements. Nous ne savons pas très bien quand ni par qui elle a pu être aménagée, n'ayant trouvé aucune résolution du Conseil ni de la Commission des parcs et traverses ni du Comité des chemins en faisant mention. Toutefois, il ne semble pas qu'un quelconque aménagement ait été fait avant 1869 puisqu'une carte produite par les militaires, cette même année, n'en montre aucun signe¹⁰. De plus, Achintre et Crevier décrivent une promenade qu'ils ont faite dans l'île quelque temps plus tôt et ils mentionnent: «Nul sentier, nulle habitation, pas d'abri¹¹». Mais tout porte à croire que lors de l'inauguration de l'île Sainte-Hélène, en 1874, la Ville effectue quelques travaux. Tel que l'illustre la carte d'Achintre et Crevier, produite en 1876, des aménagements sont déjà réalisés afin d'améliorer l'île (Figure 1, page 58).

⁹Laplante, *Les parcs de Montréal...*, p. 56.

¹⁰GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 2394.

¹¹Achintre et Crevier, *L'île Sainte-Hélène, passé, présent et avenir...*, p. 37.

FIGURE 1
 CARTE DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE EN 1876



Source: Auguste Achintre et J.A. Crevier. *L'île Sainte-Hélène, passé, présent et avenir: géologie, flore et faune.* Montréal, Le National, 1876.

La majorité des travaux d'aménagement se fait entre le moment où le parc est créé, soit en 1874, et celui où le Conseil entreprend ses premières démarches en vue d'acheter l'île Sainte-Hélène vers 1904, puisque par la suite, la Ville est réticente à verser de l'argent dans un parc qui ne lui appartiendra peut-être jamais¹². Voici une citation tirée d'un journal qui résume très bien ce qui est réalisé dans l'île Sainte-Hélène durant la première période:

Des travaux importants ont été faits sur le parc de l'île Sainte-Hélène par la ville de Montréal pour le rendre plus attrayant et pour y attirer le public, 2 bains ont été construits, un public et l'autre contrôlé par un club de natation. Des amusements de toutes sortes ont été installés. Un restaurant splendide a été construit, où l'on vend au prix de la ville des rafraîchissements de toutes sortes¹³.

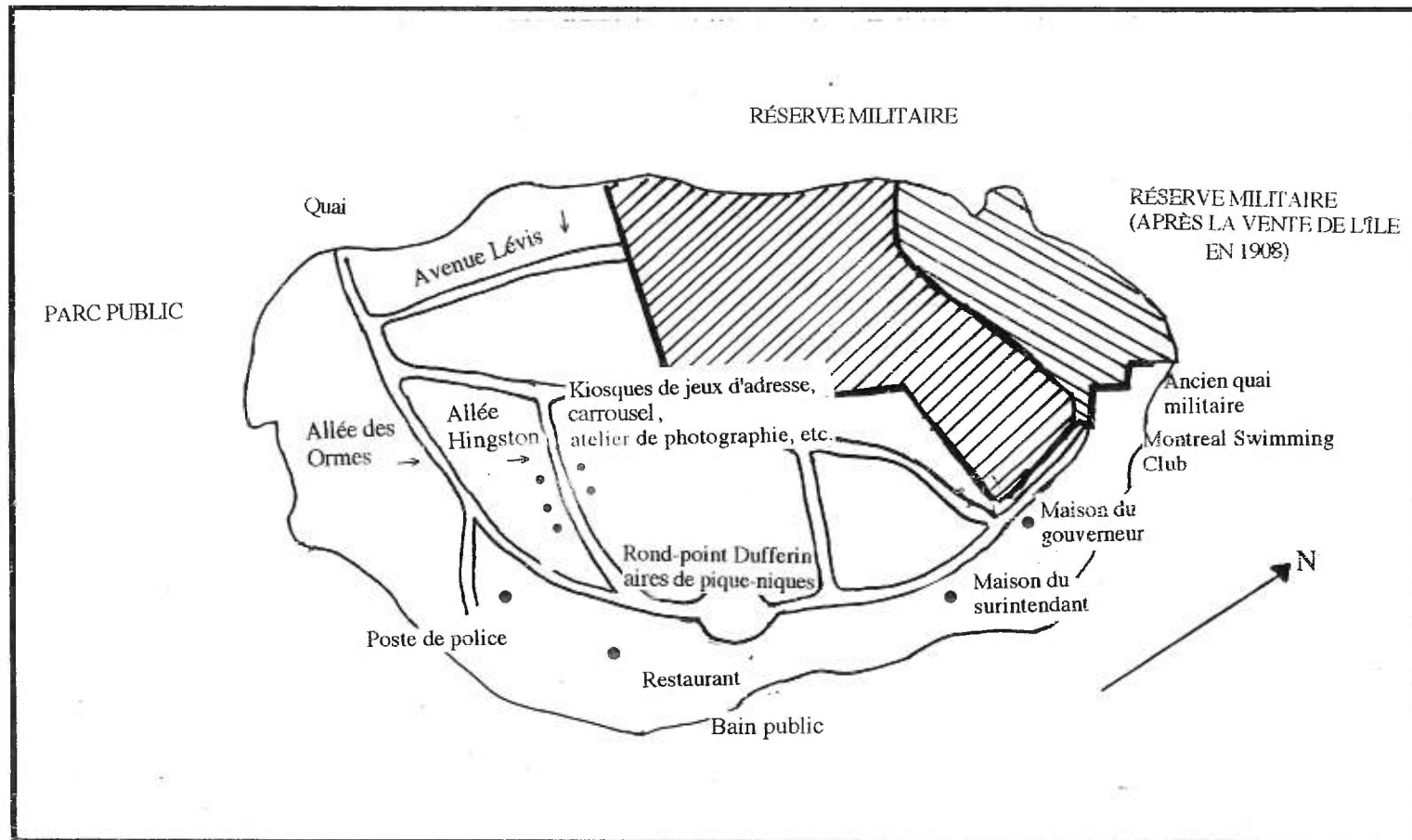
Les premiers véritables travaux entrepris dans le but d'aménager l'île Sainte-Hélène en un parc public s'effectuent au printemps 1875. Les autorités se rendent à l'évidence, lors de la première saison d'ouverture du parc en 1874, que des installations plus nombreuses doivent être présentes sur l'île. On note particulièrement l'absence d'abris pour les visiteurs, d'un restaurant avec des salles de rafraîchissements, de fontaines d'eau et d'une maison pour le gardien¹⁴. Afin de mieux représenter l'aménagement de l'île Sainte-Hélène, nous avons réalisé un plan du parc à partir de nombreuses sources, à la page 60. Notez cependant que les emplacements des bâtisses et des différents sites sont situés de façon approximative, puisque nos données ne sont pas très précises.

¹²GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 2270, rapport du Comité des finances, 18 mai 1908.

¹³GAVM, FSG (VM 6), «La villégiature du travailleur: précis historique de l'île Sainte-Hélène», coupure de journal, [vers 1904].

¹⁴GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 61, 23 décembre 1874.

FIGURE 2
PLAN D'AMÉNAGEMENT DE L'ÎLE



Sources: A. Achintre et J.A. Crevier, *L'île Sainte-Hélène, passé, présent et avenir: géologie, paléontologie, flore et faune*, Montréal, Le National, 1876; G. Bolduc et D. Dulude, *L'île Sainte-Hélène et son gardien: 1896-1916*, Longueuil, Société historique du Marigot, 1992; *La Presse*, 10 mai 1909; GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 2471

Jusqu'en 1878, les visiteurs arrivent par traversier au vieux quai des militaires, situé à l'extrémité est de l'île, cédé par le gouvernement fédéral. L'état pitoyable du quai ainsi que la perte de temps de la traversée provoquée par son emplacement incitent le gouvernement fédéral, à la suite d'une demande faite par le Conseil, à en construire un nouveau au nord-ouest de l'île, juste en face du port de Montréal. À partir de cet endroit, les visiteurs peuvent emprunter un des nombreux sentiers de l'île les menant à différents endroits.

Certaines personnes préféreront se rendre directement aux aires de jeux situées sur l'Allée Hingston. Dès la première année d'ouverture du parc, la Ville concède certains privilèges à des gens afin d'exploiter des jeux sur l'île Sainte-Hélène. Nous y retrouvons des kiosques de jeux d'adresse, un carrousel, l'atelier de photographie, un jeu de quilles et bien d'autres amusements. Nous y reviendrons plus en détail dans le prochain chapitre.

Toutefois, l'endroit le plus populaire de l'île est le rond-point Dufferin aménagé afin d'accueillir les familles venant y faire un pique-nique. Juste à côté, il y a l'ancien cimetière militaire. En face du rond-point se trouve le pavillon servant de restaurant, de salle de rafraîchissements et d'abri lors d'averses. Il est construit en 1882 par la Ville et exploité par un concessionnaire qui en a obtenu, par soumission, le privilège. Quelques maisons pour les employés de l'île sont érigées dont celles du gouverneur et du gardien. Un poste de police y est également aménagé.

Enfin, deux bains sont aussi mis à la disposition des Montréalais sur l'île Sainte-Hélène. Au sud de l'île, près du restaurant, se trouve un bain public. En 1881, la Commission de la santé vote un crédit de 500\$ pour permettre au public

d'être transporté gratuitement, à certaines heures du jour, sur la plage de l'île Sainte-Hélène¹⁵. Cette mesure a pour but d'inciter les gens, plus particulièrement ceux des quartiers pauvres qui ne possèdent pas de baignoire, à venir se rafraîchir dans les eaux du fleuve. Aussi, le *Montreal Swimming Club*, un club privé de natation, possède sa propre plage du côté ouest de l'île à l'emplacement même de l'ancien quai des militaires. Ce quai lui a été cédé par la Ville de Montréal après que le gouvernement fédéral en ait construit un autre au nord-ouest de l'île. Le club a détruit ce quai et en a érigé un nouveau en ciment capable de résister aux amoncellements de neige et assez solide pour supporter la tour des plongeurs, les tremplins et les foules qui s'y massent chaque fin de semaine. De plus, un chalet, un hangar, des toilettes et des douches sont fournis aux membres¹⁶.

Ce sont là les principaux aménagements faits sur l'île Sainte-Hélène jusqu'au début du XXe siècle. Par la suite, les procès verbaux de la Commission ne font mention que de travaux mineurs, de réparations et d'entretien¹⁷. Bien que la Commission des parcs et traverses reçoive des offres d'architectes afin de faire les plans pour le parc de l'île Sainte-Hélène lorsque celle-ci deviendra la possession entière de la Ville¹⁸, cette dernière n'entreprend pratiquement plus de travaux ou de réparations avant l'achat définitif de l'île.

¹⁵GAVM, (VM 44), référé à la 2e série du Conseil municipal, dossier no 215, rapport de la Commission de la santé.

¹⁶GAVM, Brochure du *Montreal Swimming Club* soulignant le 75e anniversaire du club, [s.l., s.é.], 1950.

¹⁷ GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 461, rapport du Comité des finances présenté le 4 novembre 1892 et adopté le 7 novembre 1892; dossier no 504, 1er octobre 1894; dossier no 529, rapport du gouverneur de l'île, W.B. Desmarreau, à la Commission le 27 juin 1895; dossier no 571, 11 mars 1897; dossier no 601, rapport du sous-comité s'étant rendue dans l'île afin d'évaluer les travaux à y faire le 30 mars 1898; dossier no 627, 4 novembre, 1898; dossiers no 719 et 725, 8 juin 1900.

¹⁸Voir la lettre des architectes Beaugrand et Champagne. GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 2034, 29 mai 1906.

Ce n'est donc que vers 1909, soit peu de temps après la cession de l'île par le gouvernement, que la Commission des parcs et traverses entreprend de nouvelles démarches pour améliorer l'île Sainte-Hélène. Des 69 193,75\$ nécessaires à l'aménagement de l'île ainsi qu'à divers travaux, le Comité des finances ne lui en accorde que 2000\$ devant servir à la construction d'un abri et à la préparation d'un plan général d'embellissement de l'île¹⁹. Un concours public est alors organisé à la fin duquel la moitié de la somme votée précédemment doit être remise en prix²⁰. Malgré la participation de nombreuses personnes, dont des architectes, aucun de leurs plans n'est réalisé.

Probablement que le Bureau des commissaires, qui a pris en charge l'administration des parcs, ne trouve aucun intérêt à ce que l'île soit modifiée. Mais plus vraisemblablement, le Bureau ne dispose pas des crédits nécessaires pour exécuter les travaux d'aménagement. Il vote quand même une somme de 20 000\$ pour embellir le parc, en 1913, mais il reporte constamment les offres de soumission²¹. De sorte qu'il faut attendre vers 1937 pour qu'un véritable architecte, Frederick Todd, puisse enfin aménager l'île comme elle le mérite.

3.2 Les privilèges accordés aux différents intervenants sur l'île

3.2.1 L'attribution des contrats

La Ville délègue à des concessionnaires les droits d'exploiter certains privilèges sur l'île Sainte-Hélène. Les plus importants sont ceux pour la vente de

¹⁹GAVM, FCPT (VM 44), référé à la 2e série du Conseil municipal, dossier 651-j, 31 mai 1909.

²⁰GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 2438, 2 septembre 1909; La Commission des finances vote un crédit de 65\$ afin de faire préparer un plan d'aménagement pour l'île Sainte-Hélène. GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 2438, 10 septembre 1909.

²¹GAVM, Rapport annuel du Bureau des commissaires pour les années 1912, 1913 et 1914; GAVM, FCPT (VM 44), référé à la 2e série du Conseil municipal, dossier 651-B, 13 juin 1913.

rafraîchissements, le droit d'exploiter des jeux et celui pour le traversier. Il semble alors que la Ville soit peu intéressée à s'engager à gérer le parc elle-même et c'est pourquoi elle le fait par l'entremise de concessions. Soulignons toutefois que les municipalités, à cette époque, n'estiment pas avoir un rôle important à jouer dans ce domaine. C'est la Commission des parcs et traverses, ou bien l'instance qui est en charge d'administrer le parc de l'île Sainte-Hélène, qui établit les contrats pour tous les privilèges. Tout comme pour l'achat de matériaux ou la construction d'un quelconque bâtiment sur l'île, il faut qu'un appel d'offre soit publié dans les journaux. Généralement, c'est la personne offrant la plus haute rente annuelle qui obtient le privilège exclusif d'exploiter un commerce sur l'île Sainte-Hélène²².

Hormis les premières années de l'existence du parc, les contrats sont établis pour une période de cinq ans au cours de laquelle les concessionnaires s'engagent à se conformer aux conditions émises par la Ville. De 1875 à 1914, les clauses des contrats changent très peu. Ainsi, pour le privilège des rafraîchissements, les concessionnaires ont le droit de vendre des boissons fraîches et d'exploiter un établissement photographique, une salle de billard, un jeu de quilles et une salle de tir. Cependant, ils ne peuvent vendre de boissons alcoolisées sous peine d'amende et de se voir retirer leur contrat. Pour ce qui est du privilège d'exploiter des jeux, les concessionnaires peuvent mettre à la disposition du public des balançoires, des carrousels et tout autre jeu autorisé par la Commission. En retour, la Ville leur prête les bâtiments nécessaires, mais ils doivent les entretenir convenablement. À la fin du

²²Par exemple, c'est le cas en 1876: pour les lettres de soumissions voir GAVM, FCPT (VM 44), dossiers no 122, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131 et pour les conditions du contrat, dossier no 149, 26 juillet 1876.

contrat, toutes les améliorations faites aux frais des concessionnaires deviennent la propriété de la Ville²³.

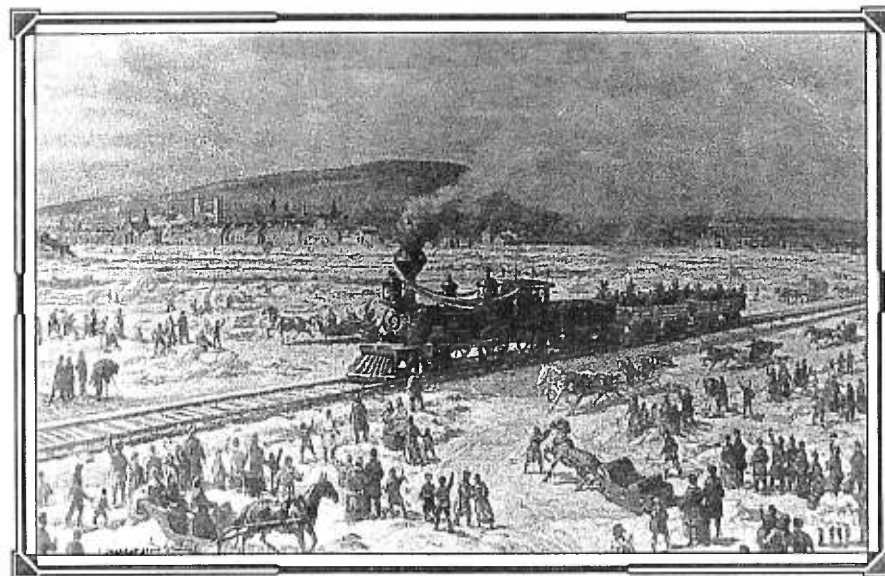
Le troisième privilège d'importance est celui du transport des visiteurs. N'ayant pas de pont reliant l'île Sainte-Hélène à Montréal et à Longueuil, un système de traversier est mis en place en 1874. La Figure 4, de la page 66, illustre bien l'important achalandage. La construction d'un pont, celui du Havre, connu maintenant sous le nom de Jacques-Cartier, n'a débuté qu'en 1929. Mentionnons également que durant quelques hivers dans les années 1880, une voie ferrée est construite, sur le fleuve Saint-Laurent, entre Montréal et Longueuil²⁴. À cet effet, une gravure a été réalisée par W. Scheuer (Figure 3, page 66).

Ceux qui obtiennent le privilège de faire le transport des passagers vers l'île Sainte-Hélène sont tenus de respecter certaines conditions. Ainsi, ils doivent fournir, tout dépendant des années, un ou deux bateaux en bon état de marche pour faire la traverse à partir du milieu de mai jusqu'au début d'octobre de chaque année; les dates exactes étant déterminées au début de la saison par la Commission. De plus, ils doivent s'assurer que le traversier fasse la navette entre l'île Sainte-Hélène, Longueuil et Montréal à des heures fixes. Généralement, le premier voyage s'effectue à huit heures le matin et le dernier à vingt heures le soir, aux trente minutes la semaine et aux quinze minutes la fin de semaine. Le concessionnaire charge habituellement 5¢ aux adultes et un peu moins aux enfants pour un aller-retour. Quant aux employés de l'île, comme les policiers et les concessionnaires, ainsi que les militaires, la traversée est gratuite²⁵.

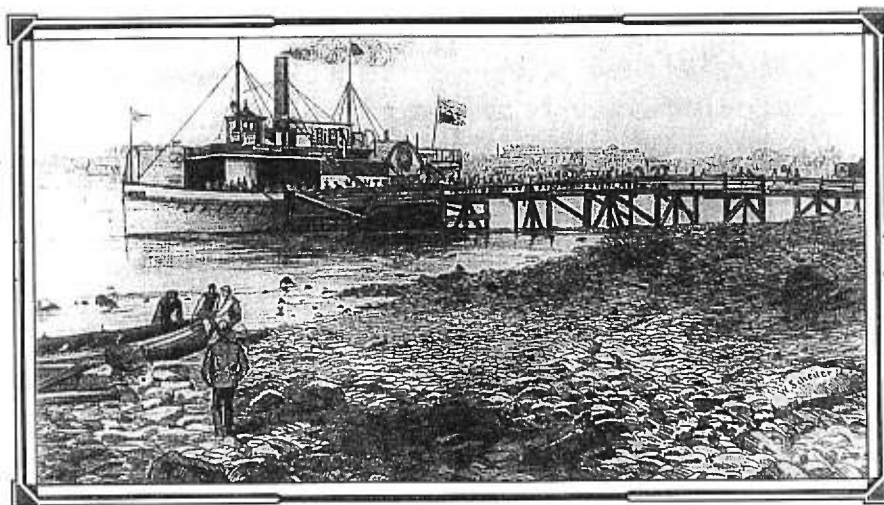
²³GAVM, FCPT (VM 44), *Conditions auxquelles sera accordé le privilège de vendre des rafraîchissements et d'exploiter des jeux et des amusements sur l'île Sainte-Hélène*, 1er mai 1895.

²⁴Bolduc et Dulude, *L'île Sainte-Hélène et son gardien...*, p. 67.

²⁵GAVM, FCPT (VM 44), dossiers no 82 et 210 pour 1890, dossier no 658 pour 1900, dossier no 1842 pour 1905, dossiers no 1967a et no 2348 pour 1910.

FIGURE 3**LA TRAVERSÉE SUR LES GLACES EN TRAIN VERS 1882**

Source: Gravure sur bois de Frederic B. Schell. Archives nationales, Ottawa, [vers 1882].

FIGURE 4**DÉBARCADÈRE DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE VERS 1876**

Source: Gravure sur bois de W. Scheuer. Archives nationales, Ottawa, [vers 1876].

Chacune des conditions mentionnées dans les contrats doit être respectée par les détenteurs des privilèges sous peine de voir résilier leur bail. Toutefois, la Ville connaît de nombreuses difficultés à appliquer certaines clauses. Les pages suivantes examineront la façon dont l'administration municipale et les concessionnaires se sont comportés.

3.2.2 Les premières années (1874-1884)

Nous avons divisé cette partie en trois périodes. Chacune d'entre elles est caractérisée par un changement dans le mode de gestion du Conseil municipal²⁶. Ainsi, dans les premières années de l'existence du parc, la Ville fait continuellement des ajustements au niveau de ses contrats avec les concessionnaires. D'abord, la Commission des parcs et traverses constate dès la fin de la première saison d'ouverture, soit en 1874, qu'il faudrait accorder un contrat de cinq ans aux concessionnaires plutôt que d'entreprendre de nouvelles démarches à chaque année afin de renouveler les contrats²⁷. Cependant, ce n'est qu'à partir de 1879 que les baux sont conclus pour une durée de cinq ans.

Puis, la Ville décide d'inclure une nouvelle clause dans le contrat du concessionnaire du traversier. Ce dernier aura dorénavant l'obligation de construire un quai à chaque année et de le démolir à l'automne puisqu'il sera, de toute façon,

²⁶Aux annexes C et D, nous avons reproduit une liste de ceux qui ont obtenu, dans le premier cas, le privilège des jeux et des rafraîchissements et, dans le deuxième cas, celui du traversier.

²⁷GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 61, rapport du Comité spécial du traversier de l'île Sainte-Hélène au Conseil le 25 septembre 1874 et rapport de la Commission des finances au Conseil le 23 décembre 1874.

emporté par la débâcle²⁸. La Ville n'a pas alors à déboursier pour en ériger un à tous les ans et solutionne ainsi ce problème à son avantage. Très tôt, les autorités se rendent à l'évidence que le vieux quai, prêté par les militaires, est désuet et qu'il faut en construire un autre du côté nord-ouest de l'île, écourtant ainsi la durée de la traversée.

Enfin, un dernier ajustement que la Commission a dû apporter à ses contrats est de diminuer le montant de la rente annuelle des concessionnaires qui est trop élevé. Ainsi, le 11 novembre 1878, la Commission spéciale des parcs et traverses ramène le loyer annuel de M. Alger, détenteur du privilège des rafraîchissements, de 800\$ à 400\$, car les profits sont très faibles²⁹. Aussi, il semble que les propriétaires aient de la difficulté à acquitter leur loyer. Par exemple, le photographe Olivier Desmarais doit 200\$ à la Cité pour son loyer de l'année précédente et celui de l'année en cours. Il laisse donc l'atelier servant pour la photographie à la Cité³⁰. En 1880, la rente de M. Blackwood est également réduite à 400\$ pour la vente de rafraîchissements, et celle de M. Mathyl à 300\$ pour le carrousel et quelques autres jeux au lieu des 1200\$ convenus annuellement dans leur contrat. La même demande est accordée au capitaine Filgate qui voit le paiement de son bonus de 600\$ enlevé³¹. Ces demandes sont justifiées par le fait que le nombre de visiteurs dans l'île a considérablement chuté, ceux-ci préférant se rendre à l'île Grosbois.

²⁸GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 102, 20 mai 1875.

²⁹GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 190, 11 novembre 1878.

³⁰GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 215, 4 septembre 1879.

³¹GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 256, rapport de la Commission au Conseil le 13 janvier 1881 et la résolution est adoptée par le Conseil le 17 janvier 1881.

3.2.3 Arcade Dépatie et la Compagnie de Navigation du Richelieu et Ontario: les années difficiles (1885-1904)

À partir de 1885, la Commission des parcs et traverses connaît plusieurs difficultés avec ses concessionnaires. En effet, ces derniers ne se conforment pas toujours aux clauses de leur contrat. Plusieurs plaintes de la population parviennent à la Commission. La Ville doit même employer des moyens légaux afin de les obliger à respecter leur entente. Ceci révèle l'incapacité de l'administration montréalaise à pouvoir contrôler adéquatement ce qui se déroule sur l'île. De plus, elle tarde à appliquer des mesures disciplinaires à ceux qui négligent l'une ou l'autre des exigences de leur contrat. Il semble qu'elle adopte une politique de «laisser-faire» qui est loin de plaire au public et à certains concessionnaires.

Entre 1884 et 1889, la gestion du parc de l'île Sainte-Hélène se fait sans trop de difficultés. La Commission des parcs et traverses semble vouloir accorder des prolongations de contrat aux concessionnaires qui font d'importants travaux à leurs frais. Ainsi, le 27 mai 1887, la Commission accepte de prolonger le contrat, qui prend fin en 1890, jusqu'en 1895, de la Compagnie de Navigation du Richelieu et Ontario si celle-ci s'engage à ériger des abris, à construire un passage élevé au niveau de la rue des Commissaires ainsi qu'un ponton ou un quai. Mais la Compagnie sera lente à faire ces travaux³².

Voulant également obtenir un prolongement de son contrat, Arcade Dépatie propose au Conseil de faire des aménagements dans l'île dans le but d'améliorer le

³²GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 277, 27 mai 1887 et dossier no 287, 15 juin 1887.

parc et de le rendre plus populaire auprès du public³³. Il souhaite faire installer le téléphone à ses frais, ériger une grande plate-forme qui servirait non seulement d'abri dans le cas de mauvais temps mais aussi de lieu d'amusement pour le public, ainsi que de tenir constamment une table d'hôte dans son restaurant pour les employés de l'île et les visiteurs. Il s'engage également à réparer la bâtisse servant au jeu de quilles ainsi qu'à ériger le jardin projeté. Poursuivant le même but, Jean-Baptiste Mathyl demande lui aussi une extension de son contrat s'il améliore les jeux déjà existants et s'il en ajoute des nouveaux³⁴.

Les problèmes commencent vers 1890. Arcade Dépatie porte plainte devant les tribunaux parce que la Commission lui impose de laisser à la Ville tous ses bâtiments ainsi que ceux qu'il devra construire afin d'exploiter des jeux tels le massacre des innocents et la table à canne³⁵. Nous ne savons cependant pas s'il a gagné sa cause ou bien s'il l'a tout simplement retirée.

À la même époque, Arcade Dépatie reproche également à la Compagnie de Navigation du Richelieu et Ontario, durant les saisons 1890, 1891 et 1892, de négliger de faire la traverse entre l'île Sainte-Hélène et la Pointe du Moulin à Vent et de la faire de façon irrégulière vers Hochelaga³⁶. De plus, elle dérogerait à son contrat en ne fournissant pas de corps de musique les samedis après-midi³⁷. Le Conseil informe la Compagnie des faits reprochés et de l'éventualité d'annuler son

³³GAVM, FCPT (VM 44), lettre d'Arcade Dépatie adressée à la Commission des parcs et traverses, 9 janvier 1888; dossier no 290, rapport de la Commission des parcs et traverses approuvant la demande d'Arcade Dépatie, 12 janvier 1888; dossier no 336, deuxième demande d'Arcade Dépatie, janvier 1889.

³⁴GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 288, 21 janvier 1888.

³⁵GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 419, 18 juillet 1890.

³⁶D'ailleurs la Commission des parcs et traverses a produit quelques rapports au Conseil à ce sujet. GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 451 du 8 juillet 1891 et dossier no 454 du 16 juillet 1892.

³⁷La Commission des parcs et traverses a signifié deux fois à la CNRO que si elle ne fournit pas un corps de musique les samedis après-midi son contrat pourrait être résilié. GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 375, 9 juillet 1889 et dossier no 376, 25 juillet 1889.

contrat pour les dommages qu'elle cause³⁸. Malgré tout en mai 1893, Arcade Dépatie dépose une action en justice de 3000\$ pour les pertes subies à cause du non-respect du contrat de la compagnie de traversiers. En 1893 et 1894, le service se détériore davantage et des gens sont forcés de retourner chez eux sans avoir pu traverser sur l'île en raison des horaires irréguliers ou du mauvais état des bateaux. En juin 1894, Dépatie entreprend une deuxième action en justice et réclame cette fois 6000\$ pour les dommages en plus de divers autres frais³⁹.

La Ville est encore une fois très lente à réagir. Il semble qu'elle n'ose pas prendre position entre les deux concessionnaires. C'est finalement Dépatie qui présente à la Commission une entente: il céderait ses bâtisses d'une valeur de 6700\$ ainsi que le montant des dommages encourus par l'interdiction de vendre de la bière si la Ville lui donnait en retour les arrérages de loyer de 1892 à 1895, un dédommagement de 2000\$, ainsi qu'un renouvellement de bail pour cinq ans à partir du premier mai 1896. Le Conseil, sur la recommandation de la sous-commission, de la Commission des parcs et traverses ainsi que du Comité des finances, accepte cette proposition le 21 janvier 1896⁴⁰.

Malgré toutes ces plaintes portées à l'endroit de la Compagnie de Navigation du Richelieu et Ontario, il est difficile de concevoir que la Commission des parcs et traverses lui accorde un autre contrat de cinq ans en 1895⁴¹. Même que par la suite,

³⁸GAVM, FCPT (VM44), dossier no 455, document du notaire Onésime Martin sur sa rencontre avec la CNRO, 20 juillet 1892.

³⁹GAVM, FCPT (VM 44), *Mémoire de la réclamation que Mr. Arcade Dépatie entend faire valoir contre la Cité de Montréal, pour in-exécution de la part de cette dernière de son contrat avec lui relativement à la tenue du parc de l'île Sainte-Hélène*, 29 décembre 1894; René Bauset, secrétaire de la Commission, a fait un rapport détaillé au sous-comité des parcs et traverses pour prendre en considération les diverses réclamations de M. Dépatie.

⁴⁰GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 547.

⁴¹GAVM, FCPT (VM 44), dossier 517, 13 février 1895.; voir les dossiers no 528, 26 juin 1895 et no 550, 7 avril 1896 pour les ajouts au projet de contrat entre la Ville et la CNRO.

d'autres plaintes ont été déposées devant le Conseil. Par exemple, l'échevin Stevenson, membre de la Commission, s'est rendu dans l'île Sainte-Hélène, au cours d'un dimanche du mois de juin 1899, et il a remarqué qu'un seul bateau faisait la traversée contrairement à son contrat qui en exige deux. De plus, ce dernier contenait beaucoup plus de gens que son permis le lui accorde. Des centaines de personnes l'ont même avisé qu'elles ne reviendraient pas si le service continuait d'être aussi mauvais⁴².

En dépit de tous ces problèmes, la Ville n'a d'autre choix que de prolonger encore une fois de cinq ans, soit de 1900 à 1905, le contrat qui la lie avec cette même compagnie puisqu'aucune autre soumission n'a été déposée au bureau du greffier de la Ville⁴³. Quant aux privilèges des jeux et des rafraîchissements, Arcade Dépatie continue d'en être le concessionnaire.

3.2.4 J. Langlois et J.A. Lamarre: le monopole des privilèges (1905-1915)

À partir de 1905, et pour le reste de la période, tous les privilèges sur l'île Sainte-Hélène appartiennent à une seule personne: d'abord à Joseph Langlois puis à J.A. Lamarre. La gestion de la Ville se fait plus efficacement puisqu'il semble y avoir eu moins de plaintes lorsque ceux-ci détenaient le droit de vendre des rafraîchissements, d'exploiter des jeux et de faire le transport des visiteurs⁴⁴. Quelques-unes ont quand même été envoyées à la Commission⁴⁵.

⁴²GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 643, lettre de l'échevin Stevenson à la CNRO, 27 juin 1899.

⁴³GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 690, 24 avril 1900; Pour la copie du contrat, voir dossier no 690, 24 juillet 1900.

⁴⁴Entre autres, une lettre du surintendant de l'île, W.B. Desmarreau, informe la Commission qu'il n'y a jamais eu un aussi bon service de traverses dans le passé, que le bateau est très propre et qu'il n'a jamais reçu de plainte du public. GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 1887, 10 juillet 1905; Selon

À la suite de l'annonce publiée dans les journaux en mars 1905, Joseph Langlois soumissionne pour tous les privilèges⁴⁶. Voyant là une bonne occasion de pouvoir diminuer les plaintes entre concessionnaires, la Commission recommande que Joseph Langlois, commerçant et navigateur, en obtienne le contrat⁴⁷. Ainsi, la Ville n'aurait pas à intervenir auprès de différents concessionnaires puisqu'un seul gèrerait tous les commerces de l'île. L'année suivante, Joseph Langlois demande à la Commission des parcs et traverses, et il l'obtient, la permission de faire transférer ses privilèges à J.A. Lamarre, son gérant et comptable⁴⁸. Il semble donc que le fait qu'il n'y ait qu'un seul concessionnaire détenant tous les privilèges ait facilité la gestion de l'île Sainte-Hélène.

À cette même époque, la Commission entreprend des démarches auprès du Département des travaux publics du Canada pour qu'il prenne en charge les coûts reliés à la construction d'un quai permanent et ce, même si l'île est dorénavant la possession de la Ville, car l'ancien quai est vraiment en mauvais état⁴⁹. Mais celui-ci

l'inspecteur des bateaux, les deux traversiers, le St-Laurent et le Valleyfield, exploités par J.A. Lamarre, sont en bon état de marche. Dossier no 2250, 25 mars 1908.

⁴⁵C. Proleau, un épicier de Montréal, se plaint que la loi interdisant la vente de boissons alcoolisées tant sur l'île que sur le traversier n'est pas respectée. GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 1884, 23 juin 1905; Plainte à propos des heures irrégulières du traversier de L.M. Ogilvy de la Banque de Montréal. Dossier no 2046, 5 juin 1906; W.B. Desmarteau informe la Commission que le concessionnaire des privilèges dans l'île Sainte-Hélène néglige de faire certaines réparations urgentes aux bâtiments qui lui ont été loués par la Ville et a laissé plusieurs chassis avec des vitres brisées. Dossier no 2211, 8 octobre 1907.

⁴⁶Voir GAVM, FCPT (VM 44), dossiers no 1829 et 1834, 25 mars 1905 et 8 mars 1905; dossier no 1842, rapport de la Commission, 24 mars 1905.

⁴⁷GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 1841, 28 mars 1905; dossier no 184, extrait du procès verbal de l'assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Montréal tenue le 5 avril 1905.

⁴⁸GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 2073, lettre de J.A. Lamarre à la Commission, 7 août 1906 et dossier no 2075, lettre de Joseph Langlois à la Commission, 14 août 1906.

⁴⁹En effet, un inspecteur des bâtiments évalue le quai et le trouve assez solide quoiqu'il ait très mauvaise apparence. GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 2304, 20 juillet 1908 et 6 août 1908; De plus, le nouveau surintendant de l'île, J.A. Pinoteau, constate également le pitre aspect du quai, mais aussi son état dangereux pour le public. Il demande donc au Conseil de voter des crédits afin de construire un quai permanent. GAVM, FCPT (VM 44), 2 juillet 1909 et 2 août 1909; voir également le dossier no 2345, rapport sur l'état du quai, 13 septembre 1910.

est depuis peu sous l'autorité de la Commission du port de Montréal. Depuis 1909, cette dernière a une plus grande juridiction comprenant dorénavant le quai de l'île⁵⁰. C'est elle qui doit donc en autoriser la construction. Elle suggère alors à la Commission des parcs et traverses de construire à ses frais un quai sur l'île Sainte-Hélène au coût approximatif de 25 000\$ qu'elle louerait à la Ville⁵¹. Après certaines démarches, la Ville accepte de payer un loyer annuel égal à 5% du coût de construction étalé sur une période de vingt ans. Enfin le 5 août 1911, on utilise le nouveau quai construit par la Commission du port de Montréal.

3.3 Les grands projets

Entre 1874 et 1914, plusieurs grands projets sont proposés à la Ville de Montréal afin de rendre le parc de l'île Sainte-Hélène plus attrayant. Certains voient de grandes possibilités pour ce parc en raison de son emplacement et de la beauté du site. Toutefois, très peu de ces projets se sont réalisés, d'une part, en raison des conditions émises par les ordres en conseil du gouvernement qui interdisent que l'île soit utilisée à d'autres fins que celle de parc public et, d'autre part, par manque de ressources. En effet, les investissements dans l'île Sainte-Hélène sont faibles et les crédits tardent à venir. Ajoutons également qu'il semble que la Ville veuille tout simplement faire de l'île, un endroit populaire. Autrement dit, elle envisage que ce parc demeure accessible à toute la population et que par conséquent, il ne faudrait pas que l'île devienne un lieu trop commercial où il faudrait déboursier davantage pour en

⁵⁰Paul-André Linteau, «Le développement du port de Montréal au début du 20e siècle», *Communications historiques/Historical Papers*, 1972, p. 181.

⁵¹GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 2346, rapport de la Commission des parcs et traverses, 7 octobre 1909.

profiter. Donc, tous ces importants projets ne semblent pas être dans les priorités du Conseil. Il nous est tout de même apparu intéressant de les présenter succinctement.

3.3.1 Les expositions universelles (1896 et 1905-1906)

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, de plus en plus d'expositions agricoles et industrielles ont lieu à Montréal. En plus de faire connaître aux gens qui les visitent les nouveautés dans divers domaines, elles sont des occasions extraordinaires pour les villes qui les reçoivent de se faire connaître à une grande échelle. Aussi, l'idée de tenir une exposition d'envergure qui ferait découvrir la ville de Montréal au monde entier effleure l'esprit de certains. Un ambitieux projet d'exposition universelle est d'ailleurs envisagé sur l'île Sainte-Hélène en 1896⁵².

C'est le quotidien *La Presse* qui, le 13 avril 1895, demande au public de lui faire parvenir des suggestions afin de «faciliter au comité d'organisation la tâche de mener à bien le projet d'une grande exposition à Montréal, en 1896⁵³». Parmi toutes les réponses reçues, une seule retient vraiment l'attention: tenir la prochaine Exposition internationale de Montréal sur l'île Sainte-Hélène. Dès le 15 avril, *La Presse* publie en première page un article complet sur cette proposition. Puis, le 4 mai un autre journal reprend cette idée et la développe davantage⁵⁴. Mais pour des raisons inconnues, le projet ne se concrétise pas.

⁵²Une exposition universelle regroupe généralement plusieurs expositions de différentes catégories comme l'horticulture, les beaux-arts, les animaux, les instruments aratoires, etc. Dufresne, «Attractions, curiosités, carnaval d'hiver...», p. 265.

⁵³*La Presse*, 13 avril 1895 et 23 mars 1963.

⁵⁴*Le Monde Illustré*, 4 mai 1895.

Les années passent, mais l'idée de tenir une grande exposition sur l'île Sainte-Hélène est toujours bien présente. Depuis l'incendie du Palais de Cristal à la fin de juillet 1896⁵⁵, la Ville cherche un nouvel endroit où elle pourrait présenter des expositions. Certains proposent le parc Lafontaine, mais l'idée est rejetée. En mai 1904, on suggère l'île Sainte-Hélène comme terrain d'exposition. D'ailleurs, le maire Laporte prend cette proposition très au sérieux étant donné le grand espace disponible. Même que le ministre de la Milice serait en faveur de ce projet⁵⁶.

Cependant, une des conditions que le gouvernement a émise concernant la vente de l'île Sainte-Hélène est que cette dernière serve uniquement de parc public⁵⁷. Ainsi, lorsqu'à l'hiver 1905-1906 la Commission examine une demande faite par l'Association d'exposition Industrielle de Montréal de tenir une exposition sur l'île⁵⁸, elle n'a pas d'autre choix que de rejeter cette offre⁵⁹. Le Conseil, après avoir pris connaissance de cet état de fait, envoie un rapport à la Commission des finances, le 26 mars 1906, avec instruction de prier le gouvernement fédéral d'amender les conditions de la vente de l'île Sainte-Hélène, de manière à ce qu'elle soit acquise par la Cité sans restriction⁶⁰. L'Ordre en conseil du 4 juin 1906 lui donnera satisfaction alors que le gouvernement ajoute que «Ladite île servira exclusivement pour des fins de parc et d'exposition».

⁵⁵Dufresne, «Attractions, curiosités, carnaval d'hiver...», p. 264. Le Palais de Cristal était le lieu où se tenaient les expositions de tout genre à Montréal.

⁵⁶*La Presse*, «L'île Sainte-Hélène: elle serait maintenant proposée comme terrain d'exposition», 2 mai 1904.

⁵⁷GAVM, FCPT (VM 44), Ordre en conseil du 6 décembre 1905.

⁵⁸GAVM, FCPT (VM 44), 11 août 1905.

⁵⁹GAVM, FCPT (VM 44), rapport de la Commission des parcs et traverses, 6 mars 1906.

⁶⁰GAVM, FCPT (VM 44), 26 mars 1906; Le 6 avril 1906, la Commission des finances recommande que le greffier de la Cité, L.O. David, fasse les démarches nécessaires à ce sujet auprès du gouvernement. Ce rapport est adopté au Conseil le 9 avril 1906.

Bien que le Conseil ait dorénavant le droit de tenir des expositions, il ne semble pas qu'il y en ait eu par la suite et ce, même s'il n'en a pas abandonné l'idée totalement. Ainsi, en 1910, la Commission spéciale d'exposition étudie la question à savoir s'il est opportun d'établir une exposition permanente sur l'île Sainte-Hélène⁶¹. De plus, en 1911 un autre projet prévoyant se servir de l'île et des petites îles environnantes pour y tenir une exposition industrielle n'a jamais vu le jour⁶². Il faut voir dans tous ces échecs que la Ville n'a nullement l'intention de développer davantage l'île et que l'aménagement qui y est déjà fait convient parfaitement à la vision qu'elle a de ce parc.

3.3.2 Le train autour de l'île

La construction d'un train qui ferait le tour de l'île Sainte-Hélène est sans doute le projet qui est revenu le plus souvent devant le Conseil de ville de Montréal. En décembre 1884, une première demande est faite par J. E. Perrault qui projette de construire un chemin de fer pour le transport des visiteurs: «Les personnes faibles, ou qui ont de la difficulté à marcher pourront ainsi jouir de cette magnifique promenade. Cette amélioration contribuera largement à augmenter la popularité de l'île Sainte-Hélène comme endroit de récréation publique⁶³». Mais sa demande est rejetée.

Par la suite, des demandes similaires sont présentées à la Commission des parcs et traverses, mais elles seront refusées, car selon l'avocat de la Cité, seuls les

⁶¹GAVM, PV du Conseil municipal, 17 octobre 1910.

⁶²GAVM, FCPT (VM 44), référé à la 2e série du Conseil, dossier no 651.

⁶³GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 220.

concessionnaires du privilège des jeux ont le droit d'ériger un chemin de fer. Ainsi, plusieurs demandes formulées dans les années suivantes ont toutes été rejetées⁶⁴.

Un projet mérite qu'on s'y attarde, il s'agit de celui de J.R. Mainville. Ce dernier a dessiné une ébauche d'un train circulaire aérien qui partirait de la montagne du mont Royal jusqu'à l'île Sainte-Hélène. Il en a eu l'idée lorsque des rumeurs ont circulé sur la possibilité de construire deux tours, comme la tour Eiffel, dans ces parcs⁶⁵. Cette idée de chemin de fer revenant souvent, une sous-commission est créée, en 1908, afin d'examiner les demandes à ce sujet. Elle donne alors la permission à J.A. Lamarre d'en exploiter un sur l'île Sainte-Hélène, en vertu de son contrat pour la vente de rafraîchissements et l'exploitation des jeux avec la Cité⁶⁶. Cependant, malgré toutes ces demandes répétées et même dans ce dernier cas approuvées par la Commission, il n'y a jamais eu de chemin de fer construit sur l'île.

3.3.3 Le «Coney Island» montréalais

Enfin, le projet le plus ambitieux concernant l'île Sainte-Hélène demeure certainement celui d'en faire un «Coney Island». Situé près de New York, ce parc d'amusements est un endroit très populaire, attirant des gens de toutes les couches sociales. Il s'apparente davantage à un parc commercial, ce dont témoigne cette

⁶⁴Par exemple, les demandes de: James McCarthy, GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 226, 23 avril 1885 et 18 mai 1885; *Busteed and White*, PV de la Commission, 25 août 1886; Charles A. Forget, dossier no 337, 1889. Un contrat a même été ébauché entre lui et la Cité de Montréal pour l'établissement d'un chemin de fer sur l'île Sainte-Hélène. Le contrat est fait conformément à deux résolutions adoptées à deux assemblées de la Commission des parcs et traverses tenues l'une le 19 novembre 1888 et l'autre le 12 décembre 1888 ainsi qu'en conformité avec une résolution du Conseil; R.W. Sutherland, dossier no 371, 13 avril 1889 et 7 mai 1889; Alex Thurber, dossier no 894, 11 mars 1902.

⁶⁵*Album Universel*, 26 avril 1902.

⁶⁶GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 2181, lettre du journal *La Patrie*, 17 juin 1908; dossier no 2271, lettre d'Alfred Dubois, 20 mai 1908; dossier no 2298, rapport de la Commission accordant à Lamarre le privilège d'exploiter un petit chemin de fer, 8 juillet 1908.

description tirée d'un journal américain: «You can see an old park anywhere, but Coney is the place of the hot dogs, the dance pavilions, the African dodger, the ring toss with its prizes of candy and kewpie dolls⁶⁷».

Cependant, il n'y a pas de véritable projet présenté devant le Conseil à ce sujet. Nous n'avons trouvé qu'une demande faite le 16 octobre 1904, par J.E. Temple, proposant de faire de l'île Sainte-Hélène un «Coney Island»⁶⁸. Mais les avis semblent partagés. Certains croient que la Ville ne devrait pas la transformer en un tel parc d'amusements. L'île doit demeurer ce qu'elle est: un endroit de villégiature pour les travailleurs qui, ne pouvant sortir de la ville, peuvent profiter d'un coin paisible de verdure où ils peuvent respirer l'air frais⁶⁹.

En 1905, *La Presse* présente, par l'intermédiaire de prophéties d'un vieux sage indien, le mage Papou-Gaba-Abidos, ses espérances face au développement de l'île Sainte-Hélène: «Alors, on donnera à ce splendide domaine sa pleine valeur en le transformant en un Éden populaire qui fera les délices de chacun et qui, sans pressurer les contribuables, assurera à la ville des revenus considérables». Entre autres, on retrouverait dans l'île, des théâtres, des promenades à dos d'éléphants, des possibilités d'excursions en voiture attelée à une autruche, une grande roue, une ascension en ballon captif, une glissoire aquatique et une promenade pédestre. Partout il y aurait des jeux de toutes sortes, des boutiques, des cantines à bas prix, des restaurants luxueux, des orchestres, etc. D'ailleurs, *La Presse* accorde une grande importance à ce projet, car elle va jusqu'à en faire la première page de son édition du 20 mai 1905 en y ajoutant une illustration très significative (voir Figure 5, page 81)⁷⁰.

⁶⁷Cranz, *The Politics of Park Design...*, p. 28.

⁶⁸GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 1768, 16 octobre 1904.

⁶⁹ GAVM, FSG (VM 6), «La villégiature du travailleur, précis historique de l'île Sainte-Hélène», coupure de journal, [vers 1904].

⁷⁰*La Presse*, 20 mai 1905.

Enfin, dans un article écrit en 1908 sur l'histoire de l'île Sainte-Hélène, l'auteur désigne cette dernière comme étant le futur Coney Island canadien⁶⁹. Il est intéressant de rappeler que ce dernier n'avait pas tout à fait tort puisque ce projet, tout comme celui de tenir une exposition et de construire un chemin de fer se réaliseront quelques décennies plus tard avec l'Expo 67.

3.4 Conclusion

Malgré des suggestions qui ne manquaient pas d'audace pour rendre le parc encore plus attrayant et populaire, le Conseil l'a planifié de façon à ce qu'il demeure le plus naturel possible. Bien que la définition même des grands parcs soit d'offrir le plus d'espaces verts, nous devons plutôt comprendre que la Ville ne voulait pas engager de trop fortes sommes d'argent afin de le développer convenablement, contrairement au mont Royal. Il y a alors eu un désintéressement de la part du Conseil. Par contre, cette même constatation doit être nuancée en ce qui a trait au fait que la Ville concédait certains droits à des concessionnaires. Certes, elle se préoccupait peu de certains aspects de l'administration de l'île en déléguant quelques privilèges, mais cette mesure correspond à la conception du rôle des municipalités à l'égard des lieux de loisirs à cette époque, c'est-à-dire de limiter le plus possible leurs interventions. Précisons que c'était également le cas pour le mont Royal et les autres parcs de Montréal. Enfin, l'étude des grands projets proposés au Conseil aura permis de constater que l'île suscitait beaucoup d'attention, mais aussi que la Ville a tenu à respecter la vision qu'elle avait de l'aménagement de l'île: celle de demeurer un espace naturel et sauvage.

⁶⁹Voyer, «L'île Sainte-Hélène...», p. 84.

FIGURE 5

ILLUSTRATION D'UN «CONEY ISLAND» SUR L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE

JOURNAL A NOUVELLES

LA PRESSE

CIRCULATION TOTALE DE LA PRESSE 579,605

21^{ME} ANNÉE—N^{OS} 108

MONTREAL SAMEDI 20 MAI 1905

24

PS—UN CENTIM

Veritable Eden Populaire Ce qui pourrait bien advenir de l'île Sainte-Hélène



Collage of smaller illustrations and text blocks, including a large industrial scene at the bottom and various smaller scenes and text fragments.

Source: La Presse, 20 mai 1905.

CHAPITRE IV

LES USAGES ET LES USAGERS DU PARC

Ce dernier chapitre cherche à démontrer que l'île Sainte-Hélène a véritablement été un parc populaire attirant un très grand nombre de personnes de toutes les couches sociales, mais surtout de la classe ouvrière. Pour y parvenir, nous nous sommes attardée à ce que les gens y faisaient et aux activités qui s'y déroulaient. Dans un premier temps, nous nous intéresserons aux employés de la Ville, car en plus des concessionnaires détenant les privilèges des rafraîchissements, des jeux et du traversier, plusieurs personnes ont travaillé à développer l'île pour qu'elle devienne un lieu populaire. Dans un deuxième temps, nous analyserons les usagers du parc, c'est-à-dire ceux qui l'ont fréquenté. Nous nous attarderons également au genre d'activités que les gens pratiquaient sur l'île. Cela nous permettra de mieux évaluer si le parc est davantage populaire ou bien élitiste.

4.1 Les employés de la Ville

4.1.1 Les surintendants et les gouverneurs de l'île

À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, plusieurs personnes font en sorte que l'île Sainte-Hélène puisse devenir un des endroits les plus populaires de Montréal. Outre les concessionnaires des privilèges qui assurent divers services aux visiteurs,

des employés de la Ville travaillent également à entretenir l'île et voient à ce que tout se déroule bien. À cet effet, nous avons introduit à la page 86, Figures 6 et 7, des photos de certains employés de la Ville. Par leur intermédiaire, cette dernière peut gérer le parc, puisque ce sont eux en fait qui appliquent les consignes de la Commission et qui rapportent ce qui se passe sur l'île.

Bien qu'ayant un titre noble, les gouverneurs de l'île sont en fait des surintendants. Ils sont nommés par le Conseil municipal et doivent diriger, contrôler et surveiller l'administration, voir à l'amélioration et à l'entretien du parc et des divers bâtiments qui s'y trouvent. De plus, ils peuvent recommander et nommer, avec le consentement de la Commission des parcs et traverses, les ouvriers et les journaliers lorsque des travaux sont nécessaires. Les surintendants surveillent et dirigent tous les contremaîtres, constables, inspecteurs, journaliers et ouvriers qui travaillent sur l'île, tout en ayant le pouvoir de les suspendre. À chaque mois de novembre, ils sont tenus de présenter un rapport à la Commission mentionnant les travaux qui ont été faits au cours de l'année et ceux qui devront être exécutés lors de la prochaine saison¹.

Entre 1874 et 1914, trois gouverneurs se sont succédés: F.-G. Bois, Charles Dosithé Soupras et Wilfrid Birtz Desmarteau. Nous en connaissons peu sur F.-G. Bois, si ce n'est qu'il fut nommé surintendant et chef constable de l'île vers mai 1875². En 1883, c'est Charles Dosithé Soupras qui le remplace. Il est capitaine de police et est reconnu comme étant un homme affable et serviable. D'ailleurs, les gens du *Montreal Swimming Club* lui ont rendu hommage pour les nombreux services rendus³. À sa mort, en 1888, sa femme doit déménager à Montréal et demande à la

¹GAVM, *Règlement pour l'administration des parcs et des squares*, adopté le 24 avril 1902. Voir section 2 - Nominations des surintendants, et section 3 - Devoirs des surintendants., pp. 256-257.

²GAVM, rapport de l'archiviste de la Ville au greffier L.-O. David, 3 janvier 1915.

³Laplante, *Les parcs de Montréal...*, p. 59.

Commission si elle peut continuer à recevoir le salaire de son mari jusqu'au premier mai 1889 afin de pouvoir payer son loyer⁴. Elle soutient, dans une autre lettre, que le zèle dont a fait preuve son mari, en travaillant dur pour faire de l'île Sainte-Hélène un parc digne de la Cité, lui a été fatal. Elle demande donc un bonus, car depuis longtemps la Commission avait l'intention de reconnaître les services de C.D. Soupras en lui donnant un salaire plus élevé⁵. La Commission lui accorde, en compensation, le salaire de son mari pour six autres mois⁶.

Afin de remplacer C.D. Soupras, la Commission fait publier une offre pour le poste de surintendant de l'île Sainte-Hélène dans les journaux. Plus d'une trentaine de demandes d'emploi sont reçues⁷. Les candidats ont pour la plupart de nombreuses références et de bonnes compétences; ils sont soit marchand, épicier, policier, huissier ou bien peintre. Parmi ceux-ci, nous retrouvons le fils de C.D. Soupras, ainsi que Wilfrid Birtz Desmarteau. Le 4 avril 1889, la Commission des parcs et traverses recommande dix noms au Conseil⁸.

C'est finalement W.B. Desmarteau qui obtient le poste de gouverneur de l'île en avril 1889. Il ne possède aucune connaissance de la gestion des jardins et des parcs, mais il a une forte expérience dans le domaine commercial où il jouit d'une bonne réputation⁹. Même si Desmarteau n'avait aucun savoir en matière d'aménagement, le fait que l'île soit davantage un parc sauvage a sans doute joué en

⁴GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 334.

⁵GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 341, janvier 1889.

⁶GAVM, FCPT (VM 44), PV de la Commission des parcs et traverses, 11 avril 1889.

⁷GAVM, FCPT, dossiers no 332, 333, 335, 338, 339, 340, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367.

⁸GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 370, 4 avril 1889.

⁹Lamothe, *Histoire de la corporation...*, pp. 606-609; Selon Jean de Laplante, la nomination de Desmarteau est en fait une faveur politique. Laplante, *Les parcs de Montréal...*, p. 65. Mais il n'y a rien qui nous le prouve.

sa faveur. Son travail est très apprécié, sauf que le 17 août 1895, le *Montreal Daily Herald* publie une accusation mensongère à son sujet. Selon l'article, le surintendant s'est rendu coupable d'une faute grave en coupant des arbres verts sur l'île Sainte-Hélène pour s'approvisionner en bois de chauffage. Or, une sous-commission chargée d'étudier cette affaire en vient à la conclusion que Desmarteau n'a fait que couper des arbres morts dans le but d'éviter des accidents ainsi que trois arbres verts qui avaient été renversés par le vent. Aucune accusation n'a été retenue¹⁰.

Au printemps 1909, W.B. Desmarteau décède alors qu'il est toujours en fonction. Le Conseil sélectionne alors onze candidats et leur fait compléter des tests sur leurs connaissances à propos du parc de l'île Sainte-Hélène: quel genre d'administration préconisent-ils, de quelle façon feront-ils l'entretien du parc, quelles améliorations souhaitent-ils faire, etc¹¹. Lors de l'assemblée de la Commission des parcs et traverses du 9 mai 1909, les échevins se questionnent sur la pertinence d'engager un jardinier d'expérience. Étant donné qu'aucune décision n'a été prise à savoir comment se fera l'aménagement dans l'île, la Commission décide de remettre à plus tard sa décision¹². Durant quelques mois, c'est le surintendant des squares, M. Pierre-Auguste Pinoteau, qui prend en charge l'île. Puis, le Bureau des commissaires nomme P.-Émile Bernadet, l'assistant du surintendant des parcs, pour s'occuper de l'île Sainte-Hélène, le titre de gouverneur étant laissé de côté.

¹⁰GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 534, rapport de la sous-commission des parcs et traverses, 29 août 1895.

¹¹GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 2471.

¹²*La Presse*, 10 mai 1909.

FIGURE 6

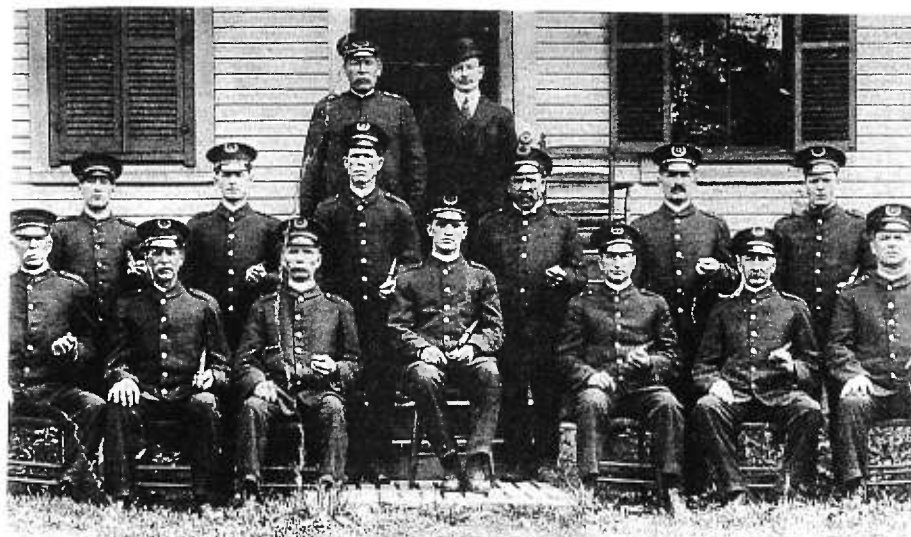
WILFRID BIRTZ DESMARTEAU, GOUVERNEUR DE L'ÎLE
1889-1909



Source: Cléophas J. Lamothe, *Histoire de la corporation de la Cité de Montréal: depuis son origine jusqu'à nos jours*, Montréal, Montreal Printing and Publishing Co., 1903, p. 606.

FIGURE 7

ALFRED DUBOIS ET LE CORPS DE POLICE



Source: G. Bolduc et D. Dulude, *L'île Sainte-Hélène et son gardien: 1896-1916*, Longueuil, Société historique du Marigot, 1992, page couverture.

4.1.2 Les gardiens et la force policière

La présence d'une force policière sur l'île est imputable, en grande partie, à l'Ordre en conseil du 3 juin 1874. Lorsqu'il accorde à la Cité la permission d'utiliser une partie de l'île pour en faire un parc public, le gouvernement fédéral pose comme condition que: «La Corporation doit avoir en tout temps lorsque le public est admis dans l'île, une force de police qui protégera les arbres de toute destruction ainsi que la partie réservée aux usages militaires». Il semble que ce ne soit qu'en mai 1875 que la Commission engage quatre constables pour faire ce travail¹³.

En 1876, la Ville adopte un règlement qui définit les pouvoirs des policiers: «Chaque fois qu'il sera jugé nécessaire de le faire, afin de protéger la vie ou la propriété, les officiers et les gardiens des parcs pourront requérir toutes personnes de quitter ou de s'éloigner de toute partie des parcs qui sera désignée¹⁴». Le règlement de 1902 ajoute: «Tout officier de police, constable, gardien ou autre personne dûment autorisée pourra exclure des squares et des parcs publics toutes personnes ivres ou déguenillées, les vagabonds et les gens notoirement malfamés, et pourra en chasser toute personne violant quelque règlement de la Cité ou commettant quelque nuisance ou se conduisant d'une manière répréhensible¹⁵».

En fait, ces employés sont surtout des hommes d'entretien, assermentés comme constables spéciaux avec pouvoir de procéder à des interpellations et même à des arrestations. Ils veillent à l'ordre dans l'île, faisant des rondes près du débarcadère, du restaurant et dans les sentiers. Mais la majeure partie de leur temps

¹³GA VM, FCPT (VM 44), PV de la Commission des parcs et traverses, 18 mai 1875.

¹⁴GA VM, *Règlement concernant les parcs*, passé le 8 mai 1876 et amendé par le règlement no 114 passé le 8 juin 1885.

¹⁵GA VM, *Règlement pour l'administration des parcs et squares*, adopté le 24 avril 1902.

est consacrée à des travaux d'entretien. Tout dépendant des années, les policiers sont au nombre de sept à neuf et en 1896, ils sont plus de dix-huit.

En plus de la présence policière sur l'île, deux gardiens veillent, en permanence, à l'entretien et à l'ordre. Leur tâche n'est donc pas très différente de celle des policiers. En 1896, la Commission propose un poste permanent à Alfred Dubois: l'été, comme capitaine de police et allumeur du phare situé du côté de l'île Ronde sous la direction du gouverneur de l'île, et l'hiver, comme gardien¹⁶. Un dénommé Faubert demeure également sur l'île l'hiver comme gardien, mais avec un plus petit salaire qu'Alfred Dubois.

Les conditions de travail des policiers sont assez difficiles. Comme la plupart des autres employés sur l'île, ils ont un emploi saisonnier. Ils semblent vivre avec un très faible revenu. C'est pourquoi plusieurs demandes sont présentées à la Commission afin de les embaucher pour faire des travaux de réparation durant la saison morte: «Ce serait donc une véritable charité que vous feriez à ces pauvres gens¹⁷». Le 5 décembre 1898, une pétition des policiers demandant de terminer les travaux sur l'île Sainte-Hélène est déposée: «Qu'il nous faut absolument travailler pour subvenir aux besoins pressants de nos familles¹⁸». Ils ne peuvent s'absenter du travail sans une baisse de salaire¹⁹. De plus, il semble que les policiers ne savent pas s'ils sont embauchés à nouveau d'une année à l'autre²⁰.

¹⁶Laplante, *Les parcs de Montréal...*, p. 71.

¹⁷Lettre de W.B. Desmarreau à la Commission des parcs et traverses demandant un crédit supplémentaire de 2500\$ pour faire travailler les policiers jusqu'au printemps prochain, GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 574, 13 janvier 1897. La requête est accordée par le Comité des finances le 10 mai 1897; Il en sera de même pour le 11 avril 1898, dossier no 601, 30 mars 1898 et le 1er décembre 1898, dossier no 624, 26 septembre 1898.

¹⁸GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 629, 5 décembre 1898.

¹⁹GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 718, lettre de Desmarreau à la Commission, 5 juin 1900.

²⁰GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 394, 23 avril 1890.

Il est intéressant de comparer les salaires des employés de l'île Sainte-Hélène avec ceux des autres ouvriers de Montréal. Par exemple, en 1900 et 1901, le surintendant gagne 900\$ par an et le gardien 477,50\$, tandis que les policiers gagnent 9,00\$ par semaine durant la saison d'ouverture du parc, soit environ 225\$ par année²¹. Quant aux ouvriers montréalais, comme les travailleurs des manufactures, leur revenu moyen s'établit à 405\$ par année ou 7,78\$ par semaine²². Les policiers, tout comme les ouvriers, vivent vraiment en deçà du seuil de la pauvreté. En effet, on estime que vers 1900, une famille ordinaire de cinq personnes «avait besoin de 9,64\$ par semaine pour ses besoins essentiels et de 13,77\$ pour tous ses besoins²³». Il n'est donc pas rare qu'une personne occupe deux emplois ou bien que sa femme et ses enfants travaillent afin de subvenir aux besoins de la famille. Le surintendant et le gardien, pour leur part, peuvent vivre convenablement puisque, en plus de leur salaire appréciable, la Ville leur fournit une maison.

Au cours des années suivantes, le salaire des employés de l'île a très peu augmenté. Compatissant avec les policiers qui ont des revenus peu élevés, le Conseil augmente le nombre de semaines de travail. Ainsi, après la fermeture du parc en automne, les employés sont gardés à l'emploi pour effectuer diverses réparations jusqu'à ce que la neige les empêche de poursuivre. Puis, au printemps, ils sont réembauchés afin de nettoyer le parc et le préparer pour le public.

D'autres employés travaillent également dans le parc. Par exemple, il y a ceux qui sont engagés par le *Montreal Swimming Club*, tels des maîtres de natation et des

²¹GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 796, crédits requis par la Commission des parcs et traverses pour l'administration de l'île Sainte-Hélène pour 1901.

²²Copp, *Classe ouvrière et pauvreté...*, p. 31.

²³Copp, *Classe ouvrière et pauvreté...*, p. 32.

surveillants, et ceux travaillant pour les concessionnaires: vendeurs de journaux, photographes, musiciens, capitaines de bateau, etc. Toutes ces personnes ont aidé à développer l'île Sainte-Hélène pour la rendre plus attrayante auprès du public. D'ailleurs, il semble qu'elle le soit, puisque les visiteurs sont fort nombreux à venir dans l'île afin de se reposer et se divertir.

4.2 L'île Sainte-Hélène: un parc populaire ou élitiste ?

4.2.1 Les usagers

Déjà, nous avons plusieurs indices qui nous laissent supposer que ce soient principalement des gens de la classe ouvrière qui se rendent sur l'île. En effet, l'analyse de la gestion de cette dernière nous a permis de découvrir que la Ville s'intéresse peu à ce parc, contrairement au mont Royal. Nous en avons déduit que le parc de l'île serait sans doute davantage destiné à la classe ouvrière et celui de la montagne à l'élite. De plus, c'est principalement la population ouvrière qui a demandé au Conseil de créer un parc public sur l'île Sainte-Hélène. Il est donc plausible de croire que ce soit tout particulièrement cette population qui la fréquente.

C'est surtout dans les journaux que nous pouvons vérifier cette affirmation. Certains passages dans les articles nous éclairent: «La ville a besoin de parcs [...] où la classe pauvre de la population, qui ne peut aller aux bains de mer ou dans les montagnes, pourrait venir respirer l'air frais et pur du fleuve, aux portes mêmes de la ville, et sans presque rien débours²⁴» ou encore: «[...] demanderait-elle un droit de

²⁴*Le Canada*, 8 septembre 1904.

péage aux familles ouvrières constituant la très grande majorité des visiteurs de l'île?²⁵», «Car la classe ouvrière surtout est appelée à bénéficier des embellissements de cette perle du Saint-Laurent²⁶», et enfin: «L'île Sainte-Hélène, comme le parc mont Royal, est la villégiature du travailleur²⁷». Le concessionnaire du privilège des rafraîchissements abonde aussi dans le même sens: «Que votre Honorable Comité, de son côté comprenant tout l'avantage qu'il y avait pour la santé publique d'attirer aussi sur ce parc la population ouvrière entr'autre, [...]»²⁸.

Le parc de l'île Sainte-Hélène est situé en face des quartiers ouvriers de Montréal. Il est alors très probable que ce soit cette classe sociale plus particulièrement qui le fréquente. La proximité de l'île et son accès facile sont des raisons qui expliqueraient que les gens des quartiers pauvres, vivant en face de l'île Sainte-Hélène de l'autre côté du fleuve, se rendent plus fréquemment sur l'île. Nous considérons, tout comme Jean De Bonville, que les ouvriers, artisans, employés, petits salariés comme les commis de magasins, les employés de services publics, les artisans autonomes et les travailleurs des manufactures de textile font partie de cette catégorie²⁹. Notons également que la classe ouvrière compose environ de 62,3% à 69% la population montréalaise³⁰.

Nous pouvons aussi parvenir à identifier les usagers du parc par une analyse des activités qui se déroulent sur l'île Sainte-Hélène. Comme nous le verrons, les gens se rendent principalement dans l'île pour faire des pique-niques, s'adonner à la

²⁵*La Presse*, 6 décembre 1905.

²⁶*La Minerve*, 27 juillet 1883.

²⁷GAVM, FSG (VM 6), «La villégiature du travailleur: Précis historique de l'île Sainte-Hélène», coupure de journal, [vers 1904].

²⁸GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 336, lettre d'Arcade Dépatie à la Commission, janvier 1889.

²⁹Bonville, *Jean-Baptiste Gagnepetit...*, p. 19.

³⁰Bonville, *Jean-Baptiste Gagnepetit...*, p. 41.

baignade, s'amuser dans les jeux mis à leur disposition ou bien profiter de la nature et de l'air pur. Ces activités sont du genre à attirer davantage la population ouvrière que toute autre clientèle.

Les usagers doivent cependant respecter certaines consignes lorsqu'ils se rendent dans les parcs publics de Montréal. La Ville vote plusieurs règlements en ce sens. Le premier règlement adopté durant notre période est celui du 8 mai 1876³¹. Il comporte sept sections qui obligent les gens fréquentant les parcs à se conformer à certaines règles sous peine d'être emprisonnés pour une période n'excédant pas vingt jours. Par exemple, les visiteurs ne peuvent aller et venir dans les parcs après neuf heures du soir, endommager les installations, emporter des boissons enivrantes, promener leur chien, crier ou bien dire des injures. Les officiers et les gardiens de parcs sont tenus de faire respecter ces consignes. Le 8 juin 1885, un autre règlement reprend essentiellement les mêmes directives³².

Le règlement du 24 avril 1902 est plus complet³³: tout d'abord, la première section stipule que tous les parcs de la ville, y compris ceux du mont Royal et de l'île Sainte-Hélène, sont sous la juridiction de la Commission des parcs et traverses. Le règlement détermine ensuite comment se déroule la nomination des surintendants ainsi que leurs devoirs. La quatrième section et les suivantes décrivent les différentes interdictions imposées aux gens lorsqu'ils se trouvent dans un parc public, semblables à celles contenues dans les règlements précédents. Notons que la Commission peut émettre des permis temporaires permettant de contrevenir à l'une ou l'autre des clauses

³¹GAVM, *Règlement concernant les parcs no 95*, passé le 8 mai 1876.

³²GAVM, *Règlement concernant les parcs no 114*, passé le 8 juin 1885.

³³GAVM, *Règlement pour l'administration des parcs et des squares no 275*, adopté le 24 avril 1902.

de ce règlement. Enfin, la dernière section, soit la seizième, prévoit des amendes et même des peines d'emprisonnement pour ceux qui y contreviennent.

4.2.2 Les pique-niques

À l'époque, les pique-niques dominicaux en famille sont une des activités les plus populaires, puisque c'est la seule journée de congé pour la plupart des travailleurs. La Figure 8, de la page 97, illustre une scène où se déroule un pique-nique sur l'île Sainte-Hélène. Peu dispendieux, ils constituent le loisir le plus abordable pour l'ouvrier voulant offrir une journée reposante et divertissante à sa famille. Les parcs publics semblent être les endroits tout désignés pour ce type d'activité puisqu'ils sont facilement accessibles et gratuits. Le lieu favori des Montréalais, selon Jean-Baptiste Gagnepetit³⁴, est sans aucun doute l'île Sainte-Hélène: «L'île Sainte-Hélène est par excellence le parc, le lieu de récréation, la station balnéaire de tout ce que Montréal renferme de petites gens: travailleurs ou bourgeois³⁵».

Un des plus grands pique-niques a avoir eu lieu sur l'île est celui organisé le 24 juin 1874, jour de la fête de la Saint-Jean-Baptiste, pour célébrer l'ouverture du nouveau parc. Selon Achintre et Crevier, plus de trente mille étrangers, c'est-à-dire des gens venant de l'extérieur de Montréal, et les deux tiers de la population de la ville, se donnent rendez-vous sur le quai pour la première traversée³⁶. En examinant attentivement les Figures 9, de la page 97, et 11, de la page 98, nous remarquons

³⁴C'est le pseudonyme d'un journaliste de *La Presse*, Jules Helbronner, qui a écrit une chronique sur la vie des ouvriers à Montréal entre 1884 et 1894. Bonville, *Jean-Baptiste Gagnepetit...*, pp. 15-17.

³⁵Bonville, *Jean-Baptiste Gagnepetit...*, p. 145, extrait tiré de *La Presse* du 4 décembre 1893.

³⁶Achintre et Crevier, *L'île Sainte-Hélène, passé, présent et avenir...*, p. 41.

qu'il y a effectivement une foule considérable. Le choix de cette date démontre probablement que le parc est plutôt destiné aux classes populaires francophones, puisque c'est le jour de l'anniversaire des Canadiens français. Le lendemain, toute la population a accès au parc pour l'inauguration officielle.

Les Montréalais constituent la majeure partie des visiteurs de l'île qui prennent part aux pique-niques, mais les organismes de charité et les diverses associations sont nombreuses à en organiser. Lorsqu'ils veulent tenir un pique-nique sur l'île Sainte-Hélène, ils doivent en faire la demande à la Commission des parcs et traverses, entre autres pour prévenir l'affluence de trop de personnes. Dès 1874, des dizaines d'associations font la requête afin que leur pique-nique annuel ait lieu à cet endroit, et elles reviennent en grand nombre chaque année: la *Catholic Young Men's Society*, la *Saint Patrick's Benevolent Society*, la *Irish Catholic Benefit Society*, la *Caledaman Society of Montreal*³⁷, etc. En 1884, il y a même une sous-commission qui s'occupe de la planification des pique-niques à la Commission des parcs et traverses tant les demandes sont nombreuses³⁸.

À partir de 1884, la Commission accorde le droit à chaque société «charitable nationale», durant une journée dans la saison, de charger le double du tarif habituel, soit 10¢ au lieu de 5¢, pour le traversier, afin d'augmenter ses bénéfices. Les sociétés sont tenues d'obtenir préalablement la permission de la Commission et de faire approuver la journée où elles comptent tenir leur pique-nique³⁹. C'est la Société Saint-Jean-Baptiste qui, la première, se prévaut de ce privilège⁴⁰. Les autres sociétés,

³⁷GAVM, FCPT (VM 44), *Catholic Young Men's Society*, dossier no 26; *Saint Patrick's Benevolent Society*, dossier no 28; *Irish Catholic Benefit Society*, dossier no 29; *Caledaman Society of Montreal*, dossier no 40.

³⁸GAVM, FCPT (VM 44), PV de la Commission des parcs et traverses, 4 juillet 1884.

³⁹GAVM, FCPT (VM 44), PV de la Commission des parcs et traverses, 2 juin 1884.

⁴⁰GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 208, 9 juin 1884.

telles la *French Benevolent Society*, la *French Mutual Society*, la *St-Patrick Society*, la *Irish Conference of Saint-Vincent de Paul Society*, et bien d'autres ne tardent pas à en tirer elles aussi profit⁴¹. De même, le comité d'organisation du 65^e Bataillon pour la fête du 24 mai 1886 obtient la permission de la Commission de charger le double du tarif habituel afin de distribuer les surplus des recettes aux familles de certains de ses membres dans le besoin⁴².

À partir de 1885, la Commission interdit que les sociétés nationales et charitables tiennent leur pique-nique annuel le samedi étant donné que l'achalandage est plus grand cette journée-là. Dorénavant, chaque société doit choisir une journée de la semaine après entente avec la Commission⁴³. Puis en 1886, cette dernière décide de ne plus accorder le droit à ces sociétés de tenir des pique-niques lors de fêtes publiques, légales et religieuses⁴⁴, sans doute en raison du fait que plus de gens viennent durant ces journées et que l'île s'en trouve débordée.

Mais plusieurs s'opposent au fait de devoir payer un double tarif lorsque les associations charitables tiennent leur pique-nique annuel alors qu'ils n'y participent même pas. C'est le cas du *Montreal Swimming Club*. Le club revendique le fait qu'il compte plus de 1000 membres qui viennent souvent dans l'île et que, par conséquent, ceux-ci pourraient bénéficier d'une exemption lors de ces journées⁴⁵. La Commission lui accorde cette requête. Puis en 1889, cette dernière révisé complètement sa position

⁴¹GAVM, FCPT (VM 44), PV de la Commission des parcs et traverses, 5 mars 1885 et 24 juin 1885. Voir aussi les exemples suivants: les Dames patronnesses de l'hôpital Notre-Dame demandent de charger 10¢ pour le traversier pour remettre ensuite les profits à l'hôpital, dossier no 273, 23 mai 1887; ainsi que la *St. Patrick Society of Montreal*, dossiers no 280 et 283, 2 juillet 1887; dossier no 326, 11 juin 1888; dossier no 329, 9 juillet 1888; *St. Ams Total Abstinence and Benefit Society*, dossier no 281, 19 juin 1887; *Jewish Catholic Benefit Society*, dossier no 325, 1 juin 1888.

⁴²GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 254, 15 mai 1886.

⁴³GAVM, FCPT (VM 44), PV de la Commission des parcs et traverses, 3 juillet 1885.

⁴⁴GAVM, FCPT (VM 44), PV de la Commission des parcs et traverses, 2 avril 1886.

⁴⁵GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 239, 15 août 1885.

face à l'augmentation du coût des passages aux occasions spéciales, car elle constate que c'est injuste pour le public en général, et abolit ce privilège consenti aux organismes de charité⁴⁶.

Les journaux, tels *La Patrie* et *La Presse*, organisent régulièrement des pique-niques gratuits dans l'île afin de divertir les enfants montréalais⁴⁷. Ces derniers sont amenés gratuitement par le traversier aux frais des journaux⁴⁸. En 1911, sur recommandation de plusieurs échevins, deux hommes qui s'occupent depuis quelques années de la surveillance de ces pique-niques, demandent que ces fêtes d'enfants soient placées sous la gouverne de la Ville. Pour cela, ils demandent 400\$ pour organiser huit pique-niques et remettre des prix. Ils ajoutent que l'île Sainte-Hélène est l'endroit le plus «hygiénique» permettant de «renouveler l'air de leurs poumons affaiblis par l'atmosphère viciée de la ville» des six à sept mille enfants présents à chaque pique-nique⁴⁹. Le Conseil leur accorde les crédits nécessaires le 22 mai 1911, le 11 mai 1912 puis le 26 mai 1913⁵⁰. Cette prise en considération des pique-niques pour les enfants montréalais laisse supposer que la Ville considère maintenant être de son devoir de les occuper. D'ailleurs, elle met à la disposition des jeunes de plus en plus de terrains de jeu et de moniteurs qualifiés pour les amuser convenablement. La conception qu'elle a des loisirs prend donc une nouvelle direction: celle de s'engager davantage dans l'organisation des loisirs.

⁴⁶GAVM, FCPT (VM 44), PV de la Commission des parcs et traverses, 2 mai 1889.

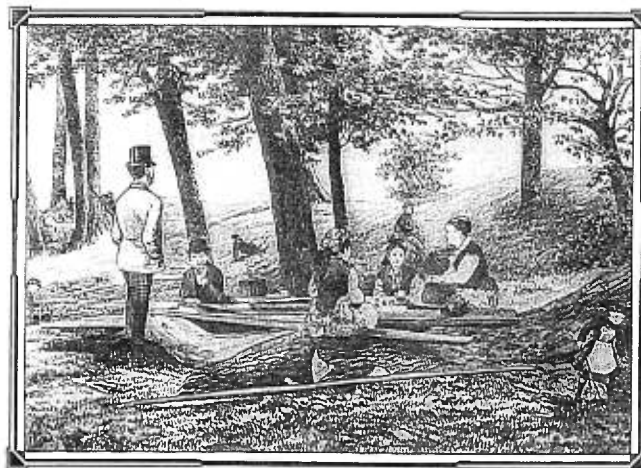
⁴⁷GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 2181, 14 juin 1907.

⁴⁸GAVM, FCPT, (VM 44), dossier no 2285, 15 juin 1908.

⁴⁹GAVM, 2e série du Conseil municipal, dossier no 651-i, 18 mai 1911.

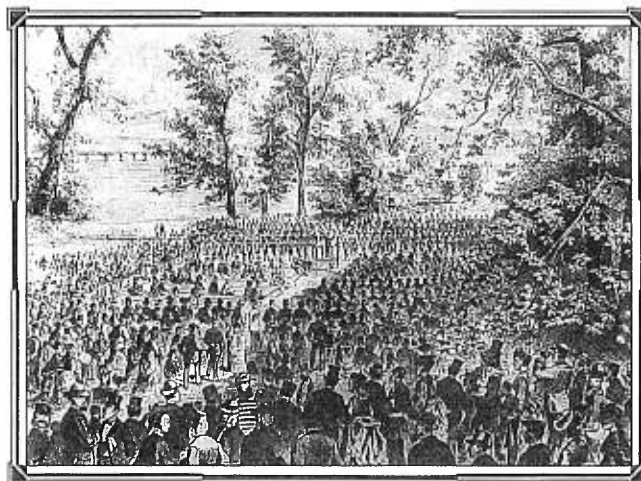
⁵⁰GAVM, 2e série du Conseil municipal, dossier no 651-i.

FIGURE 8
PIQUE-NIQUE À L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE



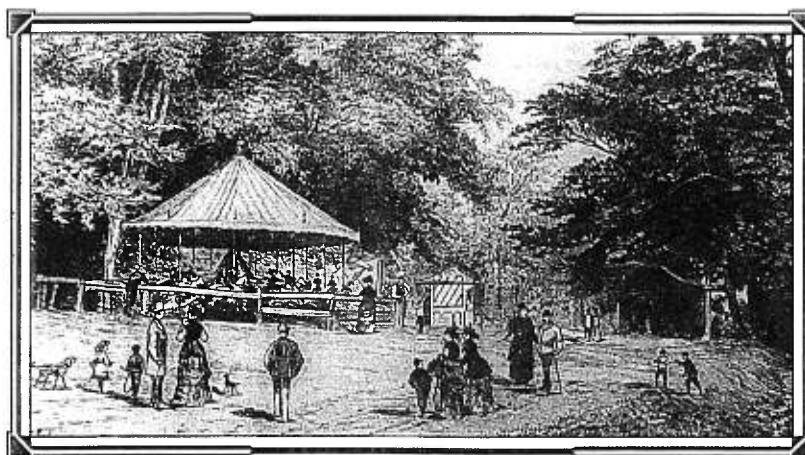
Source: Gravure sur bois de W. Scheuer. *Archives nationales*, Ottawa. [vers 1876].

FIGURE 9
CÉLÉBRATIONS DES FÊTES DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE



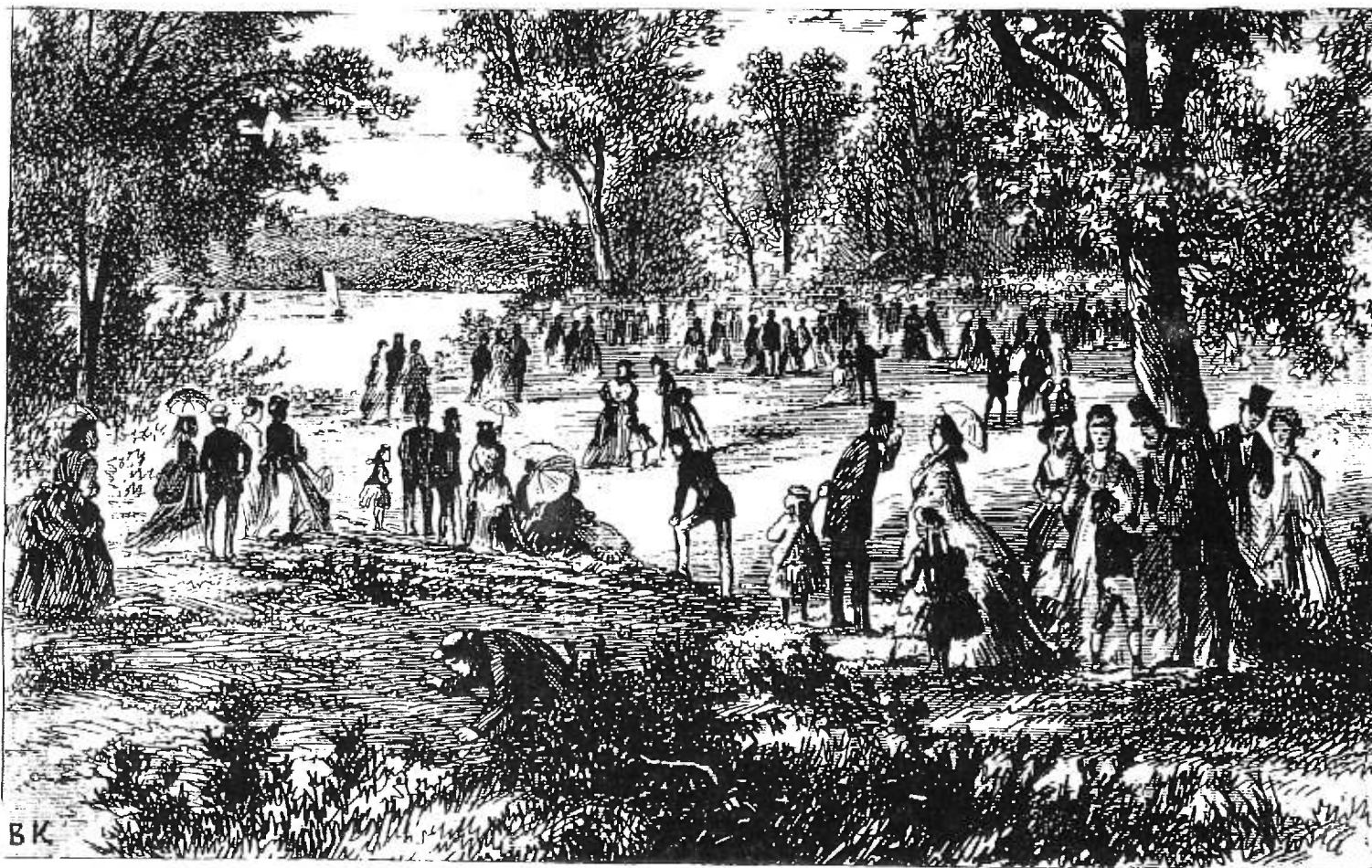
Source: Gravure sur bois d'un artiste inconnu. *Archives nationales*, Ottawa. [vers 1874].

FIGURE 10
PARC D'AMUSEMENTS VERS 1876



Source: Gravure dur bois de W. Scheuer. *Archives nationales*, Ottawa. [vers 1876].

FIGURE 11
LE PREMIER PIQUE-NIQUE À L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE



Source: Illustration tirée de l'article de Pierre Voyer, «L'île Sainte-Hélène», *La Revue populaire*, (juin 1908), p. 86.

4.2.3 Les amusements

En plus des pique-niques, l'activité la plus populaire sur l'île Sainte-Hélène, la Ville met en place un grand nombre d'amusements afin de divertir les visiteurs: «Le caractère forain et populaire est manifeste, avec les amusements et les pique-niques. D'ailleurs s'établira la tradition d'«aller jouer dans l'île» avant bien peu d'années. L'invasion de 1874 avait prélué à ce qui devait suivre, et dont les commissaires renforcent le trait voulu - et désiré par la population⁵¹». Les détenteurs du privilège pour l'exploitation de jeux installent rapidement les jeux les plus populaires à l'époque: galerie de tir, carrousel, tables de billard, allées de quilles, etc. La Figure 10, à la page 97, illustre le carrousel exploité par M. Sisson dans les premières années de la création du parc. Ce genre d'attractions attire surtout la classe ouvrière⁵².

En fait, il semble que le Conseil souhaite ardemment que l'île devienne le parc légitime de cette classe sociale. Lorsqu'une demande est faite au Conseil pour ériger des amusements semblables sur le mont Royal, celle-ci est rejetée. La réponse des défenseurs du mont Royal est elle aussi catégorique: «the merry-go-round and other tawdy attraction could not be allowed on Mount Royal because they [would] be follow by obscenities on Sundays and holidays which [were] fast making St. Helen's Island disreputable and [would] drive away the respectable in proportion as the attract the vile⁵³».

⁵¹Laplante, *Les parcs de Montréal...*, p. 48.

⁵²Schmidt, *Domesticating Parks and Mastering Playgrounds...*, p. 51.

⁵³Schmidt, *Domesticating Parks and Mastering Playgrounds...*, pp. 51-52, citation tirée du *Montreal Witness*, 20 mai 1885.

En ce sens, l'île n'est pas très bien considérée par une certaine partie de la population. L'élite et les anglophones trouvent ces jeux immoraux, préférant plutôt se rendre dans les parcs pour admirer la nature et faire du sport. D'ailleurs, comme il n'y a aucun sport pouvant se pratiquer sur l'île hormis la natation, il est très probable que ces derniers optent davantage pour le mont Royal où ils peuvent s'adonner au golf, à la course de chevaux et à bien d'autres sports.

À certains moments, d'autres événements font en sorte que l'île ne jouit pas d'une bonne réputation. Ainsi, il semble que des prostituées exercent leur métier dans le parc. À cet effet, le surintendant Soupras demande à la Commission: «Si j'ai l'autorité de pouvoir chasser de l'île toute prostituée qui d'une manière ou d'une autre attire l'attention des jeunes garçons pour des fins de désordre et pour accomplir leurs désirs voluptueux⁵⁴». En 1907, un journal soutient également que l'île Sainte-Hélène serait un repère pour les contrebandiers, ce que nie le surintendant, W.B. Desmarteau⁵⁵. Malgré tout, les Montréalais continuent de se rendre en grand nombre sur l'île Sainte-Hélène.

Bien que les pique-niques et la plupart des amusements soient bien vus de l'Église, car ils sont un loisir sain qui se fait en famille, et que plusieurs associations charitables catholiques se rendent sur l'île Sainte-Hélène, le clergé protestant s'oppose à ce que les parcs soient ouverts au public le dimanche. Cette journée devant être réservée à la célébration du culte, il ne faut donc pas travailler ni s'amuser. Cette opposition vaut tout particulièrement dans le cas de l'île Sainte-Hélène où des travailleurs sont en poste cette journée-là à cause, entre autres, du traversier. Selon

⁵⁴GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 209, lettre de Soupras à la Commission, 30 juin 1884.

⁵⁵GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 2174, réponse à un article paru dans *La Presse* le 28 mai 1907, 30 mai 1907.

l'avocat de la Cité, la Ville est autorisée à passer des règlements pour la stricte observance du dimanche et particulièrement pour interdire l'ouverture des théâtres, places d'amusements, hôtels, auberges, maisons ou places publiques. Cependant, elle ne peut porter atteinte aux pouvoirs et privilèges conférés à des compagnies ou à de simples particuliers en vertu d'arrangements antérieurs ⁵⁶.

En ce qui concerne le clergé catholique, nous n'avons pas trouvé dans les dossiers ni dans les journaux s'il s'opposait d'une quelconque façon à ce que des visiteurs et des travailleurs se trouvent sur l'île Sainte-Hélène les dimanches. D'ailleurs, l'historiographie à ce propos affirme que l'Église acceptait assez bien que ses fidèles profitent, pour la plupart d'entre eux, de leur seule journée de congé à s'amuser et se reposer dans les parcs publics de la ville en autant qu'ils aient d'abord assisté à la messe dominicale, que leurs activités se fassent en famille et qu'ils respectent les bonnes moeurs.

4.3 Conclusion

En examinant les usages et les usagers du parc de l'île Sainte-Hélène dans ce chapitre, nous avons pu déterminer que ce dernier était davantage destiné à la classe ouvrière de Montréal. Les journaux de l'époque ont fait maintes fois mention que c'était cette partie de la population qui fréquentait l'île. De plus, le genre d'amusements proposé correspondait davantage aux goûts et aux attentes de celle-ci. Par conséquent, nous pouvons affirmer que les intentions du Conseil envers le parc de l'île, c'est-à-dire d'y créer un endroit où pourraient se retrouver les travailleurs bien plus que les élites, se soient réalisées.

⁵⁶GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 266, [vers 1887].

CONCLUSION

Le développement de l'île Sainte-Hélène s'est réalisé au moment où le mouvement de création des grands parcs urbains était déjà amorcé en Amérique du Nord, à la fin du XIXe siècle. À cette époque, les habitants de Montréal possédaient quelques espaces verts comme les squares afin de se récréer et de se reposer, mais l'urbanisation et l'industrialisation ont amené divers changements dans la façon de les aménager. Incitée par la population, l'administration montréalaise a mis en place des lieux de loisirs publics tels les grands parcs urbains. La municipalité a d'abord créé le parc du mont Royal puis, peu de temps après, celui de l'île Sainte-Hélène. Durant plus de quarante ans, l'île a été le lieu de prédilection de milliers de Montréalais.

La gestion des loisirs par les municipalités est un phénomène relativement nouveau en cette fin du XIXe siècle et nous trouvons intéressante l'idée de nous y attarder. Au départ, nous avons défini deux objectifs principaux: expliquer la façon dont une Ville administre un lieu de loisirs publics et fournir plus de détails sur les gens qui le fréquentent.

Dans un premier temps, bien que le Conseil municipal fournissait et gérait les lieux de loisirs publics, il avait cependant délégué la majeure partie de l'organisation des activités à des tiers. En effet, en raison de la création de nombreux parcs à Montréal, à la fin du XIXe siècle, la Ville a dû instaurer diverses instances afin de mieux gérer les parcs. C'est la Commission des parcs et traverses qui administrait

celui de l'île Sainte-Hélène. Elle s'est occupée, entre autres, de faire les travaux nécessaires à l'aménagement de l'île, de veiller à la sécurité des visiteurs et de gérer le parc de façon générale. Mais le fonctionnement même de l'île reposait davantage sur les concessionnaires qui, par soumissions, ont obtenu le privilège d'y vendre des rafraîchissements, d'y exploiter divers jeux et d'y faire traverser les visiteurs par bateau. C'est donc par une administration distante, mais assez efficace et dont plusieurs responsabilités furent confiées à l'externe, que l'île Sainte-Hélène fut gérée à ses débuts.

Il faut dire que la Ville s'est davantage intéressée au mont Royal, confirmant ainsi le souci des membres du Conseil de répondre aux revendications des élites montréalaises. D'ailleurs, la création du parc de l'île Sainte-Hélène est apparue comme l'aboutissement d'un compromis entre ces dernières, qui voulaient un endroit situé près de leur lieu de résidence, et une partie de la population montréalaise ouvrière et francophone. Ainsi, le Conseil s'est davantage soucié du mont Royal que de l'île Sainte-Hélène, comme en témoignent les fortes sommes qui ont été dépensées pour les expropriations ainsi que pour l'aménagement du parc. En comparaison, peu d'améliorations ont été réalisées dans l'île, son développement s'étant fait de façon arbitraire et plutôt sommaire. Plus souvent qu'autrement, la Commission des parcs et traverses essuyait des refus de la part du Conseil lorsqu'elle voulait entreprendre des travaux dans l'île.

Il faut avouer qu'à l'époque, il n'est pas dans les priorités de la municipalité d'investir dans les lieux de loisirs et, par conséquent, l'aménagement du parc de l'île Sainte-Hélène en a quelque peu souffert. Aussi, la conception même d'un grand parc visait, à la base, à rapprocher les gens de la ville de l'état sauvage, de la nature, pour

qu'ils se croient à la campagne. C'est sans doute ces raisons qui expliquent en majeure partie pourquoi la Ville allouait peu de crédits à l'aménagement du parc. Il ne faut donc pas en conclure que le Conseil était totalement désintéressé de l'île Sainte-Hélène, mais plutôt qu'il se conformait aux idées de l'époque.

Il est intéressant de noter l'évolution survenue au cours de la période étudiée dans la manière dont la Ville percevait la gestion des lieux de loisirs sur son territoire. Au départ, elle ne croyait pas devoir prendre en charge les aspects liés aux loisirs. C'est pourquoi elle a simplement fourni un endroit permettant à la population de se récréer et se reposer; un endroit qu'elle a aménagé et entretenu sommairement. Un des premiers signes de la Ville qui atteste d'un changement est l'acquisition de l'île Sainte-Hélène dont elle n'était que la locataire au XIXe siècle. Certes les démarches menant à son achat par la municipalité ont été très longues. Il a d'abord fallu que le gouvernement menace d'établir une école militaire sur l'île pour que Montréal commence à entrevoir la possibilité de s'en porter acquéreur. Mais lorsque ce fut chose faite, pour une des premières fois, le Conseil démontrait ouvertement qu'il était prêt à s'engager davantage au niveau des lieux de loisirs.

D'autres exemples démontrent le changement de conception de la municipalité montréalaise quant à son engagement dans les loisirs urbains. Ainsi, la Ville s'est intéressée progressivement aux organismes de charité qui voulaient tenir des pique-niques sur l'île. Elle a d'abord créé en 1884 une sous-commission chargée de coordonner la tenue de ceux-ci, organisés en nombre toujours croissant. Vers 1910, la Ville commence à subventionner des pique-niques pour les enfants montréalais, ce qui indique aussi une évolution dans la conception de son rôle à l'égard des loisirs. En fait, au cours de ces années, la Ville venait de démontrer qu'elle souhaitait

dorénavant gérer à la fois les lieux de loisirs et les activités qui s'y déroulent. Elle s'engage davantage dans ce secteur en créant vers 1912, des terrains de jeu et en embauchant des moniteurs qualifiés afin de divertir les jeunes.

Ce mémoire nous a également permis d'en apprendre davantage sur les gens qui fréquentaient les parcs et la manière dont ils s'y divertissaient. Tout comme l'avait déjà démontré Sarah Schmidt, nous avons constaté que certains lieux de loisirs étaient davantage destinés à des couches sociales spécifiques et à des groupes ethniques en particulier. Dans le cas des grands parcs publics de Montréal, l'île Sainte-Hélène s'est avérée l'endroit où se côtoyaient principalement les gens de la classe ouvrière et les francophones. Aussi, tous les éléments étaient en place afin d'en faire un lieu populaire: le coût relativement bas de la traversée, l'accès gratuit au site, la présence de jeux attrayants, de pique-niques. De grandes foules se massaient sur l'île, spécialement le dimanche, afin de s'évader des contraintes de la vie quotidienne en ville.

Encore à ce jour, peu de travaux ont étudié la façon dont une municipalité gérait ses lieux de loisirs. Nous espérons que notre mémoire viendra combler certaines lacunes dans ce domaine. Certes, notre étude n'a analysé qu'un seul parc, ce qui limite la portée de nos conclusions. De même, nous n'avons pu documenter avec autant de précision que nous l'espérons les questions reliées à la gestion et la fréquentation des parcs. Il est tout de même à souhaiter que cette étude fournisse des pistes utiles et incite à poursuivre les recherches dans ce domaine.

APPENDICE A

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES PARCS ET TRAVERSES, 1875-1909

Date de nomination	Présidents	Membres
09-03-1875	Charles Desmarteau	Bryson, Duhamel, Holland, Loranger, McShane, Rivard
13-03-1876	George Washington Stephens	Clendenning, Duhamel, Loranger, McLaren, McShane, Rivard
12-03-1877	Thomas Wilson	Duhamel, Foster, Laurent, McLaren, Mullin, Thibault
15-03-1878	Thomas Wilson	Clendinneng, Grenne, Laberge (Lavigne 23-09-78), Laurent, McShane, Thibault
10-03-1879	Thomas Wilson	Allard, Dubuc, Gilman, McShane, Thibault, Watson
08-03-1880	Thomas Wilson	Allard, Dubuc, Gilman, McCord, McShane, Thibault
14-03-1881	Thomas Wilson	Allard, McCord, McShane (Tansey 31-05-1881), Thibault, Watson, J.C. Wilson
13-03-1882	Thomas Wilson	Beausoleil, Brown, McCord, Rainville, Tansey, J.C. Wilson
13-03-1883	Thomas Wilson	Dubuc, Farrell, Jeannotte, Mount, Stroud, Tansey
10-03-1884	Thomas Wilson	Dubuc, Farrell, Gauthier, Mount, Stroud, Tansey
11-03-1885	Arthur Dubuc	Dufresne, Farrell, Gauthier, Mount, Stroud, Tansey (Malone 23-11-1885)

08-03-1886	Arthur Dubuc	Dufresne, Farrell, Gauthier, Jeannotte, Lee, Stevenson
16-03-1887	Arthur Dubuc	Boisseau, Dufresne, Farrell, Jeannotte, Lee, Stevenson (Morris 12-09-1887)
12-03-1888	Arthur Dubuc	Boisseau, Dufresne, Farrell, Griffin, Hurteau (Laurier 18-06-1888), Jeannotte
11-03-1889	G. W. Stephens	Boisseau, P. Dubuc, J.M. Dufresne, Farrell, Griffin, Jeannotte
10-02-1890	G. W. Stephens	Boisseau, P. Dubuc, J.M. Dufresne, Farrell, Griffin, Jeannotte
09-02-1891	G. W. Stephens	Boisseau, P. Dubuc, J.M. Dufresne, Farrell, Griffin, Jeannotte
08-02-1892	Dennis Tansey sr.	Boisseau, P. Dubuc, Farrell, Hurtibise, Jeannotte, James
27-02-1893	Dennis Tansey sr.	Bumbray, Cresse, Leclerc, Marsolais, Reneault, Smith
22-02-1894	François-Xavier Prénoveau	Dupré, Hurtubise, Jacques, Kennedy, Stevenson, Turner
11-02-1895	F.-X. Prénoveau	Dupré, Hurtubise, Kennedy, Jacques, Stevenson, Turner
12-02-1896	Louis-A. Jacques	Grothé, Harper, Lefebvre, Stevenson, Turner, Wilson
08-02-1897	Trefflé Charpentier	Grothé, Harper, Stevenson, Turner, Wilson, (Laporte ajouté le 01-03- 1897)
14-02-1898	Herbert Brown Ames	Clearihue, Gagnon, Laporte, Lareau, Ouimet, Stevenson
13-02-1899	Herbert Brown Ames	Clearihue, Gagnon, Laporte, Lareau, Ouimet, Stevenson
12-02-1900	Arthur Gagnon	Jacques, Lavallée, McBride, Ouimet, Robertson, Robillard
11-02-1901	Arthur Gagnon	Jacques, Lavallée, McBride, Ouimet, Robertson, Robillard

10-02-1902	J. Doris Couture	Gallery, Martineau, Ouimet, Robillard, Turner, Wilson (Nelson ajouté 24-02-1902)
09-02-1903	J. Doris Couture	Leboeuf, Martineau, Nelson, Ouimet, Turner, Wilson
15-02-1904	Clément Robillard	Hébert, Lavallée, Nelson, Proulx, Ricard, Walsh
13-02-1905	Clément Robillard	Hébert (Major 20-03-1905), Lavallée, Nelson, Proulx, Ricard, Walsh
12-02-1906	Clément Robillard	Guay, Houle, Labrecque, Laviolette, Stearns, White
11-02-1907	Clément Robillard	Deserres, Lavallée, Laviolette, Major, Molson, Stearns
10-02-1908	Clément Robillard	Carter, Couture, Giroux, Major, Mount, Stearns
08-02-1909	Victor Levesque	Lavallée, Leclaire, McKenna, Mercier (Gallery 29-03-1909, Resther 07-06-1909), Nault, Stearns

Source: GAVM, *Comités et Commissions, 1840 à 1899* et *Comités et Commissions, 1900 à nos jours*, Ville de Montréal, (s.d.).

APPENDICE B

LISTE DES PRINCIPAUX ORDRES EN CONSEIL CONCERNANT LA VENTE DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE

3 juin 1874

1. La Corporation doit entourer les bâtiments militaires, qui sont au nord-est de l'île, avec une clôture telle que décrite par le Département de la milice et de la défense pour leur protection.
2. La Corporation doit avoir en tout temps lorsque le public est admis dans l'île, une force de police qui protégera les arbres de toutes destructions ainsi que la partie réservée aux usages militaires.
3. Aucune boisson enivrante ne doit être vendue ou amenée dans l'île.
4. Aucun feu ou feu d'artifices ne sont permis dans l'île.
5. Personne n'est admise dans l'île avant 8 heures le matin et après le coucher du soleil.
6. Aucune construction de toute sorte ne doit être entreprise sur l'île sans la permission du gouvernement du Dominion.

La permission accordée à la Corporation est temporaire et peut être annulée par le gouvernement du Dominion ou par tout officier de la Milice.

Source: GAVM, FCPT (VM 44), 23 février 1874.

6 décembre 1905

- a) La propriété devant être employée exclusivement comme parc public.
- b) Une petite étendue sur le sommet, laquelle sera désignée par le Grand Maître de l'Intérieur, devra être libre de construction au cas où ce terrain serait requis pour des opérations militaires.
- c) Le département de la Milice et de la Défense pourra se servir gratuitement des magasins actuels ainsi que l'emplacement de ces magasins, situés endedans de la clôture, d'ici à ce que d'autres magasins aient été construits ailleurs, et aura accès à ces magasins.

Source: GAVM, FCPT (VM 44), dossier no 1967, 19 décembre 1905.

4 juin 1906

- a) Ladite île servira exclusivement pour des fins de parc et d'exposition.
- b) Les parties de l'île en question composées endedans de la ligne rouge et désignées comme A et B sur le plan ci-joint devront être laissées libres de constructions et la partie marquée C comprise endedans de la ligne rouge est réservée temporairement pour l'usage du département de la Milice et de la Défense, gratuitement, jusqu'à ce que des magasins aient été construits ailleurs.
- c) La Cité de Montréal pourra occuper ladite île immédiatement avec l'entente qu'au cas où la Ville ne paierait pas le prix d'achat de 200 000\$ endedans de douze mois, le terrain retournerait à la couronne.

Source: GAVM, FCPT (VM 44), 4 juin 1906.

APPENDICE C

NOMS DE CEUX QUI ONT OBTENU LES PRIVILÈGES DE VENDRE DES RAFRAÎCHISSEMENTS ET D'EXPLOITER DES JEUX DANS L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE ENTRE 1874 ET 1915

- 1874 Rafraîchissements; privilège d'exploitation concédé à M. J.O. Hogue.
- 1875 Rafraîchissements; privilège d'exploitation concédé à M. J.O. Hogue,
pour la somme de 600\$.
- 1876 Rafraîchissements, jeux; privilège d'exploitation concédé à M. Léonard
Kesteloot.
M. J.B. Mathyl opère certains jeux, ayant une entente avec
M. Kesteloot.
- 1879-1884 Rafraîchissements, jeux; privilège d'exploitation concédé à
M. B. Blackwood.
M. J.B. Mathyl opère certains jeux.
- 1885-1905 Rafraîchissements, jeux; privilège d'exploitation concédé à
M. Arcade Dépatie.
Jusqu'en 1890, M. J.B. Mathyl opère certains jeux.
- 1905 Rafraîchissements, jeux; privilège d'exploitation concédé à
M. Jos. Langlois.
- 1906-1915 Rafraîchissements, jeux; privilège d'exploitation concédé à
M. Jos. Langlois en 1905 et transporté en 1906 à M. J.A. Lamarre.
En 1910, concession renouvelée en faveur de M. J.A. Lamarre pour
une période de cinq ans à compter du 1er mai 1910.

APPENDICE D**NOMS DE CEUX QUI ONT OBTENU LE PRIVILÈGE DE FAIRE LE
TRANSPORT DES PASSAGERS DANS L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE
ENTRE 1874-1915**

- 1874 The Longueuil Navigation Co.
- 1875-1879 The Longueuil Navigation Co.
- 1880-1884 Capitaine Samuel Filgate
- 1885-1905 The Richelieu and Ontario Navigation Co.
- 1905-1906 M. Jos. Langlois - Il obtient en plus le privilège de
 vendre des rafraîchissements et d'exploiter des jeux.
- 1906-1915 M. J.A. Lamarre - Il obtient en plus le privilège de
 vendre des rafraîchissements et d'exploiter des jeux.

BIBLIOGRAPHIE

1. SOURCES MANUSCRITES

1.1 Ville de Montréal. Gestion des Archives de la Ville de Montréal.

Fonds de la Commission des parcs et traverses (1875-1910), (VM 44).

Ce fonds renferme les procès verbaux et les dossiers administratifs de la Commission des parcs et traverses au sujet des parcs publics de la Ville de Montréal dont plusieurs dossiers se rapportent au parc de l'île Sainte-Hélène.

Procès verbaux du Conseil municipal, première série (1873-1909)

Les procès verbaux du Conseil municipal fournissent des informations sur les discussions et les résolutions qui ont été notamment votées par rapport à la gestion des parcs publics. C'est dans ces derniers que se trouvent toutes les démarches entreprises avec le gouvernement fédéral en vue d'acquérir le parc de l'île Sainte-Hélène.

2. SOURCES IMPRIMÉES

2.1 Ville de Montréal

Commission métropolitaine de Montréal. *Historic Saint Helen's Island*. Montréal, La Presse, circa 1936. 24 pages.

Gauthier, Paul. *L'île Sainte-Hélène dans l'histoire de Montréal*. Causerie prononcée devant les membres de la Société des traducteurs de Montréal. 1963.

Montreal Swimming Club. Golden Jubilee Year, 1876-1925. [s.l., s.é, s.d].

Brochure soulignant le 75e anniversaire du *Montreal Swimming Club*, 1876-1950.

Coupures de presse et documents originaux tirés du Fonds du Service du greffe (VM6) du Montreal Swimming Club. Dossier no. D 3310.192

Dossiers de presse et documents originaux tirés du Fonds du Service du greffe (VM6) sur l'histoire de l'île Sainte-Hélène. Dossier no. 1901.17

2.2 Périodiques et journaux

Les journaux ont été dépouillés à des dates précises.

La Presse, 1884-1914.

La Minerve, 1884-1899

La Patrie, 1879-1914

Montreal Daily Star, 1870-1914

Pinard, Guy. «L'île Sainte-Hélène». *La Presse*, série Rendez-vous 92, 17 avril 1988.

Stucker, Eugène. «Histoire de l'île Sainte-Hélène», *La Patrie*, (mai, juin, juillet, août), 1951.

Todd, Frederic. «Historic Saint-Helen's Island Park». *The Municipal Review of Canada*, 1938.

Canadian Municipal Journal, 1905-1922.

Municipal Review of Canada, 1922-1950.

2.3 Autres

Achintre, Auguste et J.A. Crevier. *L'île Ste-Hélène, passé, présent et avenir: géologie, paléontologie, flore et faune*. Montréal, Le National, 1876. 102 pages.

Lamothe, J. Cléophas. *Histoire de la corporation de la Cité de Montréal ; depuis son origine jusqu'à nos jours*. Montréal, Montreal Printing and Publishing Co., 1903. 848 pages.

3. ÉTUDES

3.1 Bibliographies et ouvrages généraux

Burgess, Joanne et al. *Clés pour l'histoire de Montréal: Bibliographie*. Montréal, Boréal, 1992. 247 pages.

Rouillard, Jacques, dir. *Guide d'histoire du Québec, du régime français à nos jours. Bibliographie commentée*. Nouvelle édition, revue et augmentée. Montréal, Éditions du Méridien, 1993 [1991]. 354 pages.

Robert, Jean-Claude. *Atlas historique de Montréal*. Montréal, Art Global, 1994. 167 pages.

Lamonde, Yvan et al. *La culture ouvrière à Montréal (1880-1920): bilan historiographique*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1982. 176 pages.

Linteau, Paul-André, et al. *Histoire du Québec contemporain. Tome I. De la Confédération à la crise (1867-1929)*. Montréal, Boréal, 2e édition, 1989. 750 pages.

Pronovost, Gilles. *Répertoire des thèses de maîtrise et de doctorat sur le loisir au Québec, Trois-Rivières*. Université du Québec à Trois-Rivières, groupe de recherche en loisir, 1977. 85 pages.

3.2 Études sur Montréal

A) Études générales

Copp, Terry. *Classe ouvrière et pauvreté: Les conditions de vie des travailleurs montréalais, 1897-1929*. Montréal, Boréal Express, 1978. 213 pages.

De Bonville, Jean. *Jean-Baptiste Gagnepetit: Les travailleurs montréalais à la fin du XIXe siècle*. Montréal, L'Aurore, 1975. 253 pages.

Duquette, Jean-Pierre, dir. *Montréal, 1642-1992*. Lasalle, Hurtubise HMH, 1992. 155 pages.

Linteau, Paul-André. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*. Montréal, Boréal, 1992. 613 pages.

Linteau, Paul-André. «Le développement du port de Montréal au début du XXe siècle». *Communications historiques/Historical Papers*, (1972), pp. 181-205.

Marsan, Jean-Claude. *Montréal en évolution: historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais*. Montréal, Éditions du Méridien, 1994 [1974]. 515 pages.

Rumilly, Robert. *Histoire de Montréal. Tome III*. Montréal, Fides, 1972. 527 pages.

Sancton, Andrew. «Montreal» dans Warren Magnusson et Andrew Sancton, dir. *City Politics in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1983. pp. 58-93.

B) *Études sur l'administration municipale*

Dagenais, Michèle. *Dynamiques d'une bureaucratie. L'administration municipale de Montréal et ses fonctionnaires, 1900-1945*. Thèse de Ph.D. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1992. 400 pages.

Dagenais, Michèle. *La démocratie à Montréal de 1830 à nos jours*. Montréal, Ville de Montréal, 1992. 51 pages.

Dagenais, Michèle. «Une bureaucratie en voie de formation. L'administration municipale de Montréal dans la première moitié du XXe siècle». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 46, 1 (été 1992), p. 177-205.

Gauvin, Michel. *The Municipal Reform Movement in Montreal, 1886-1914*. [s.l.], [s.d.], 1972.

Gauvin, Michel. «The Reformer and the Machine: Montreal Civic Politics from Raymond Préfontaine to Médéric Martin». *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes*, 13, 2 (été 1978), pp. 16-26.

Marsolais, Claude-V. et al. *Histoire des maires de Montréal*. Montréal, VLB, 1993. 323 pages.

3.3 Études sur les parcs

A) *Parcs au Canada et ailleurs*

Bacher, John. «A Living Memorial: the History of Coronation Park». *Revue d'histoire urbaine/Urban History Review*, 19,3 (1991), pp. 210-217.

Cavett, Mary Ellen et al. «Social Philosophy and the Early Development of Winnipeg's Public Parks». *Revue d'histoire urbaine/Urban History Review*, 11, 1 (1982), pp. 27-39.

Conway, Hazel. *People's Park: The Design and Development of Victorian Parks in Britain*, Cambridge, England, Cambridge University Press, 1991. 287 pages.

Cranz, Galen. *The Politics of Park Design. A History of Urban Parks in America*. Cambridge, MIT Press, 1982. 347 pages.

French, Jere Stuart. *City Parks of the Western World*. Iowa, Kendall/Hunt Pub. Co., 1973. 129 pages.

Hardy, Stephen. «Parks for the People: Reforming the Boston Park System, 1870-1915». *Journal of Sport History*, 7, 3 (1980), pp. 5-24.

Martin, Linda. *City Parks of Canada*. New York, Mosaic Press, 1983. 120 pages.

McDonald, Robert A.J. «'Holy Retreat' or 'Practical Breathing Spot'? Class Perceptions of Vancouver's Stanley Park, 1910-1913». *Canadian Historical Review*, 65, 2 (1984), pp. 127-153.

McKee, W.C. «The Vancouver Park System, 1886-1929: A Product of Local Businessmen». *Revue d'histoire urbaine/Urban History Review*, 3 (1979), pp. 33-49.

Rosenzweig, Roy et Elizabeth Blackmar. *The Park and the People. A History of Central Park*. Ithica, Cornell University Press, 1992. 623 pages.

Routaboule, Danièle. «La composition dans les parcs: d'hier à demain». *Continuité*, (hors série automne 1990), p. 29-33.

Wilkinson, P.F. «The Historical Roots of Urban Open Space Planning». *Leisure Studies*, 7 (1988), pp. 125-143.

B) *Études sur les parcs de Montréal*

Bazin, Jules. «L'île Sainte-Hélène et son histoire». *Vie des arts*, 48 (1967), pp. 18-23.

Bégin, Benoît. «Québec et Montréal: évolution de l'architecture du paysage». *Continuité*, (hors série automne 1990), pp. 9-26.

Bellman, David. *Mont Royal: Montréal/Mount Royal Montreal*. Montréal, Musée McCord, 1977.

Bolduc, Ginette et Danielle Dulude. *L'île Sainte-Hélène et son gardien: 1896-1916*. Longueuil, Société historique du Marigot, 1992. 168 pages.

Brais, Marie-Odile et Nicole Gagnon. *Guide du sentier. Les secrets de l'île: interprétation écologique et historique sur l'île Sainte-Hélène*. Montréal, Ville de Montréal, 1983, 71 pages.

Bruemmer, Fred. «St. Helen's Island». *Canadian Geographical Journal*, 70, 1 (January 1965), pp. 20-27.

De Lorimier, Louis-Raoul. «Pages d'histoire: esquisse de l'île Sainte-Hélène». *Revue canadienne*, LIII, 2e volume (1907), pp. 69-88.

Girard-Massicotte, Pauline. «Le parc de la Fontaine», dans Annette Bleau et al., *Montréal: activités, habitants, quartiers*. Montréal, Fides, 1984, pp. 81-94.

Lamonde, Yvan et Raymond Montpetit. *Le parc Sohmer de Montréal, 1889-1919: un lieu populaire de culture urbaine*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986. 231 pages.

Laplante, Jean de. *Les parcs de Montréal, des origines à nos jours*. Montréal, Éditions du Méridien, 1990. 255 pages.

Lapointe, L.A. «Histoire de l'île Sainte-Hélène». *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*, 1933, pp. 61-91.

Marsan, Jean-Claude. «Le parc Mont-Royal a cent ans». *Vie des arts*, 75 (été 1974), pp. 17-22.

Schmidt, Sarah. *Domesticating Parks and Mastering Playgrounds: Sexuality, Power and Place in Montreal, 1870-1930*. Mémoire de M.A. (Histoire), McGill University, 1996.

Voyer, Pierre, «L'île Sainte-Hélène». *La Revue populaire*, (juin 1908), p.

3.4 Études sur le sport et les loisirs au Canada

A) En général et au Canada

Howell, Maxwell L. et Reet A. Howell. *History of Sport in Canada*. Champaign, III., Stipes Publishing Co., 1981. 477 pages.

Meen, Sharon P. «Holy Day or Holiday? The Gibby Trolley and the Canadian Sunday, 1890-1914». *Revue d'histoire urbaine/Urban History Review*, 9, 1 (1980), pp. 49-63.

Metcalf, Alan. *Canada Learns to Play: The Emergence of Organized Sport, 1807-1914*. Toronto, McClelland and Stewart, 1987. 243 pages..

Morrow, Don et al. *A Concise History of Sport in Canada*. Toronto, Oxford University Press, 1989. 393 pages.

Remond, Gerald. «Some Aspects of Organized Sport and Leisure in Nineteenth-Century Canada». *Loisir et Société/Society and Leisure*, 2, 1 (1979), pp. 73-100.

B) Au Québec, et particulièrement à Montréal

Bellefleur, Michel. *L'Église et le loisir au Québec avant la Révolution tranquille*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1986. 221 pages.

Bellefleur, Michel. *L'évolution du loisir au Québec: essai socio-historique*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1997. 412 pages.

Dagenais, Michèle. «Culture urbaine et pouvoirs publics locaux à Montréal au début du XXe siècle». *Loisir et Société/Society and Leisure*, 18, 2 (1995), pp. 273-285.

Dagenais, Michèle. «Vie culturelle et pouvoirs publics locaux. La fondation de la bibliothèque municipale de Montréal». *Revue d'histoire urbaine/Urban History Review*, 24, 2 (mars 1996), pp. 40-56.

DeLottinville, Peter. «Joe Beef of Montreal: Working-Class Culture and the Tavern, 1869-1889». *Le Travail/Labour*, 8-9 (1981-1982), pp. 9-40.

Dufresne, Sylvie. *Le Carnaval d'hiver de Montréal, 1883-1889*. Mémoire de M.A. (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1980. 214 pages.

Dufresne, Sylvie. «Attractions, curiosités, carnaval d'hiver, expositions agricoles et industrielles: le loisir public à Montréal au XIXe siècle», dans J.-R. Brault (dir), *Montréal au XIXe siècle. Des gens, des idées, des arts, une ville*. Montréal, Léméac, 1990, pp. 233-267.

Dufresne, Sylvie. «Le carnaval d'hiver de Montréal, 1883-1889». *Revue d'histoire urbaine/Urban History Review*, 11, 3 (1983), pp. 25-45.

Guay, Donald. *Introduction à l'histoire des sports au Québec*. Montréal, VLB, 1987. 294 pages.

Janson, Gilles. *Emparons-nous du sport: les Canadiens français et le sport au XIXe siècle*. Montréal, Guérin, 1995. 239 pages.

Massicotte, J. P. et C. Lessard. «L'Église et le loisir au Québec au XXe siècle». *Revue canadienne de l'histoire des sports/Canadian Journal of History of Sport*, 13, 2 (1982), pp. 45-55.

Metcalf, Alan. «Le sport au Canada français au 19e siècle: le cas de Montréal (1800-1914)». *Loisir et Société/Society and Leisure*, 6, 1 (1983), pp. 105-120.

Metcalf, Alan. «The Evolution of Organized Physical Recreation in Montreal, 1840-1895». *Histoire Sociale/Social History*, 11, 21 (1978), pp. 144-166.

Metcalf, Alan. *Working Class Physical Recreation in Montreal, 1860-1895*. Kingston, Ontario, Sports Studies Research Group, Queen's University, 1978. 43 pages.

Montpetit, Raymond. «Loisir public et société à Montréal au XIXe siècle». *Loisir et Société/Society and Leisure*, 2, 1 (1979), pp. 101-126.